

# LES OPPORTUNITÉS INEXPLOITÉES DE L'ACTION POUR LE CLIMAT:

une évaluation des systèmes alimentaires dans les  
contributions déterminées au niveau national



COUNTRY ASSESSMENT

**UNION EUROPÉENNE**

(FRANCE, ALLEMAGNE, ESPAGNE)



## AVERTISSEMENT

Ce document a été commandé à Climate Focus et à Solidaridad par l'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation, en vue de son utilisation par les membres et partenaires de l'Alliance mondiale afin de stimuler la discussion sur les questions critiques liées à la transformation des systèmes alimentaires et au changement climatique, et pour aider à guider l'action collective. L'Alliance mondiale a choisi de le mettre à la disposition de la communauté au sens large afin de contribuer au débat sur la réforme des systèmes alimentaires durables. Il constitue le travail d'auteurs et autrices indépendants; les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement ceux de l'Alliance mondiale et de ses membres.

Copyright © 2022 Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation.  
Cet ouvrage est soumis à une licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Suggestion de référencement: Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation. *Des opportunités inexploitées pour l'action climatique: Une évaluation des systèmes alimentaires dans les contributions déterminées au niveau national.* Nom de l'éditeur: Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation, 2022.

Commandé par l'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation.

---

# CONTENTS

<b>PRÉFACE</b>	1
<b>PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE</b>	2
<b>CDN DE L'UNION EUROPÉENNE</b>	4
<b>Processus de développement des CDN</b>	5
<b>Principales constatations</b>	5
<b>Contenu des CDN</b>	6
<b>Principales constatations</b>	6
<b>Mise en œuvre des CDN</b>	7
<b>Principales constatations</b>	8
<b>PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES FRANÇAIS</b>	8
<b>CONTRIBUTION DE LA FRANCE AUX CDN</b>	10
<b>PRINCIPALES CONSTATATIONS POUR LA FRANCE</b>	11
<b>Processus de développement du PNEC</b>	11
Tableau 1: Développement du PNEC français: aperçu des principales constatations	11
<b>Principales constatations</b>	11
<b>Points à améliorer</b>	13
<b>Contenu du PNEC</b>	14
Tableau 2: Contenu du PNEC français: aperçu des principales constatations	15
<b>Principales constatations</b>	16
<b>Points à améliorer</b>	18
<b>Mise en œuvre du PNEC</b>	21
Tableau 3: Mise en œuvre du PNEC français: aperçu des principales constatations	21
<b>Principales constatations</b>	21
<b>Points à améliorer</b>	22
<b>SYNTHÈSE D'ÉTUDE DE CAS (FRANCE)</b>	24
<b>PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ALLEMANDS</b>	25
<b>CONTRIBUTION DE L'ALLEMAGNE AUX CDN DE L'UE</b>	27
<b>PRINCIPALES CONSTATATIONS POUR L'ALLEMAGNE</b>	28
<b>Processus de développement du PNEC</b>	28
Tableau 4: Développement du PNEC allemand: aperçu des principales constatation	28

<b>Principales constatations</b>	28
<b>Points à améliorer</b>	30
<b>Contenu du PNEC</b>	31
Tableau 5: Contenu du PNEC allemand: aperçu des principales constatations	31
<b>Principales constatations</b>	31
<b>Points à améliorer</b>	33
<b>Mise en œuvre du PNEC</b>	35
Tableau 6: Mise en œuvre du PNEC allemand: aperçu des principales constatations	35
<b>Principales constatations</b>	35
<b>Points à améliorer</b>	36
<b>SYNTHÈSE D'ÉTUDE DE CAS (ALLEMAGNE)</b>	38
<b>PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ESPAGNOLS</b>	39
<b>CONTRIBUTION DE L'ESPAGNE AUX CDN DE L'UE</b>	41
<b>PRINCIPALES CONSTATATIONS POUR L'ESPAGNE</b>	42
Tableau 7: Développement du PNEC espagnol: aperçu des principales constatations	42
<b>Principales constatations</b>	43
<b>Points à améliorer</b>	45
<b>Contenu du PNEC</b>	46
Tableau 8: Contenu du PNEC espagnol: aperçu des principales constatations	46
<b>Principales constatations</b>	47
<b>Points à améliorer</b>	49
<b>Mise en œuvre du PNEC</b>	52
Tableau 9: Mise en œuvre du PNEC espagnol: aperçu des principales constatations	52
<b>Principales constatations</b>	52
<b>Points à améliorer</b>	54
<b>SYNTHÈSE D'ÉTUDE DE CAS (ESPAGNE)</b>	55
<b>NOTES DE FIN D'OUVRAGE</b>	56
<b>REMERCIEMENTS</b>	66
<b>À PROPOS DE L'ALLIANCE MONDIALE POUR L'AVENIR DE L'ALIMENTATION</b>	67

---

## PRÉFACE

Intégrer la transformation des systèmes alimentaires dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), les actions nationales en faveur du climat au cœur de l'accord de Paris, est indispensable pour atteindre les objectifs (par ailleurs étroitement liés) en matière d'écologie, de biodiversité, de santé, d'économie, de société et de culture. L'adoption d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires permet de renforcer la résilience climatique et d'aboutir à une diversité de solutions adaptées au contexte en matière de production, de distribution, de consommation des denrées alimentaires et de gestion du gaspillage. Pourtant, les systèmes alimentaires sont rarement considérés comme prioritaires dans les politiques climatiques.

Cette évaluation par pays fait partie d'une série de publications destinées à placer la transformation des systèmes alimentaires au cœur des futures politiques climatiques :

1. **Des opportunités inexploitées pour l'action climatique : une évaluation des systèmes alimentaires dans les contributions déterminées au niveau national**: un rapport de synthèse des 14 évaluations par pays avec des recommandations et des actions prioritaires pour les responsables politiques et les personnes travaillant sur les politiques climatiques.
2. **Guide pratique pour la prise en compte des systèmes alimentaires dans les contributions déterminées au niveau national (CDN)**: un guide proposant un cadre conçu pour permettre aux utilisateurs et utilisatrices d'adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires pour élaborer les futures CDN et mettre en œuvre les politiques climatiques.
3. Un ensemble de **14 évaluations par pays** examinant les dernières CDN de 14 pays du monde entier, soulignant les domaines à améliorer et les opportunités.

Les utilisateurs et utilisatrices sont également encouragés à lire le document intitulé **Affronter la crise climatique par la transformation des systèmes alimentaires**: récits d'actions émanant de 14 pays, qui fournit un catalogue d'études de cas issus du monde entier et complète la série de documents destinés aux responsables politiques, aux consultant.e.s et aux personnes chargées de promouvoir l'action climatique.

---

## PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Le secteur alimentaire de l'Union européenne (UE) contribue à la production économique ainsi qu'à l'emploi, mais il est également associé à des impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement. L'agriculture représente 1,3% du PIB global de l'UE,<sup>i</sup> tandis que le secteur des aliments et des boissons en représente 7% supplémentaires.<sup>ii</sup> En 2018, le secteur alimentaire représentait près de 33% de l'occupation professionnelle totale dans l'ensemble de l'UE.<sup>iiiiv</sup>

Malgré son importance économique, le système alimentaire de l'UE est également lié à différents enjeux en matière de santé et d'environnement. En 2019, 53% des adultes de l'UE étaient considérés comme étant en surpoids ou obèses.<sup>v</sup> Il s'agit d'un facteur de risque pour diverses maladies non transmissibles qui augmente les dépenses de santé et réduit la productivité de la population.<sup>vi</sup> L'agriculture et la production alimentaire sont quant à elles les principaux moteurs de la dégradation environnementale au sein de l'UE, avec 970 millions de tonnes de sols perdues chaque année et plus de 11% du territoire touché par une érosion modérée à forte.<sup>viii</sup> En outre, en 2018, l'agriculture représentait plus de 10% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'UE.<sup>viii</sup> Un rapport de 2021 a également révélé que l'UE était responsable de 16% de la déforestation mondiale en 2017, pour un total de 116 millions de tonnes de CO<sup>2</sup>, en lien avec la consommation de produits importés, notamment des aliments comme le soja, l'huile de palme et la viande bovine.<sup>ix</sup>

La politique agricole commune (PAC) – la principale politique de longue date de l'UE dans le secteur alimentaire – présente d'importantes implications pour les systèmes alimentaires de l'UE. La PAC a été initialement instaurée en 1962 pour répondre aux problèmes de nutrition, d'accès aux aliments et de productivité agricole en Europe. La PAC actuelle offre des avantages plus susceptibles d'entraver que d'encourager la transition vers des systèmes alimentaires sains et durables. Plus concrètement, les subventions octroyées dans le cadre de la PAC favorisent de façon disproportionnée (et indirecte) la production d'aliments contenant du bœuf, du sucre et du lait et n'accordent qu'un soutien minimal aux fruits et légumes<sup>1</sup>. Par conséquent, les aliments à forte teneur en graisses saturées sont relativement plus abordables dans les États membres que les aliments plus sains<sup>x</sup> et, selon certaines études, la PAC a indirectement contribué à une augmentation des maladies non transmissibles et cardiovasculaires en Europe.<sup>xi</sup> Les subventions de la PAC sont également associées à des externalités environnementales négatives en encourageant le gaspillage des ressources naturelles, l'utilisation davantage d'eau, la sur-intensification de l'agriculture et l'augmentation des produits chimiques et pesticides.<sup>xii</sup> Les derniers appels aux réformes ont été formalisés dans de nouveaux objectifs pour la PAC 2021-2027 afin de s'aligner davantage sur le programme mondial de développement durable, dans lequel la transformation des systèmes alimentaires est considérée comme l'une des transformations nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable.<sup>xiii</sup> Par exemple, 20 à 25% des dépenses dans le cadre de la PAC seront consacrées aux «éco-schémas», qui soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables, telles que l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agriculture de précision.<sup>xiv</sup> Cependant, les spécialistes interrogés affirment que l'on peut se poser des questions quant à l'efficacité de la conception et de la mise en place de ces mesures.<sup>xv</sup>

---

<sup>1</sup> En effet, les subventions sont déterminées à l'hectare.

Néanmoins, l'UE agit pour passer à une production agricole durable et promouvoir la demande de produits écoresponsables de la part des consommateurs et consommatrices. Intégrant le pacte vert pour l'Europe, qui vise la neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050, la stratégie «De la ferme à l'assiette» a été élaborée pour aborder la production, le transport et le gaspillage des denrées alimentaires et rendre les systèmes alimentaires de l'UE plus équitables, sains et écoresponsables. L'un des premiers objectifs de cette stratégie consiste à augmenter la part des terres agricoles destinées à l'agriculture biologique de 7,5 à 25% en 2030, supporté par une nouvelle législation européenne qui devrait soutenir les agriculteurs et agricultrices à passer des pratiques agricoles conventionnelles aux pratiques biologiques. Cette stratégie a également pour but de soutenir les transitions mondiales vers une production et une consommation durables par l'intermédiaire de politiques commerciales et d'instruments de coopération internationale.<sup>xvi</sup> Elle vise aussi à améliorer la disponibilité et le prix des produits durables ainsi qu'à promouvoir une alimentation saine et une consommation durable dans toute l'UE.<sup>xvii</sup>

En novembre 2021, la Commission européenne a adopté une proposition législative visant à empêcher l'importation de denrées liées à la déforestation.<sup>xviii</sup> Cette proposition stipule que le soja, le bœuf, l'huile de palme, le bois, le cacao et le café ne peuvent être importés qu'à condition qu'ils ne participent pas à la déforestation et qu'ils soient accompagnés d'une déclaration de diligence de la part de la société importatrice. Si cette proposition de loi était ratifiée, elle pourrait avoir un impact considérable sur l'approvisionnement des denrées alimentaires liées à un risque élevé de déforestation. Toutefois, la portée de ce règlement ne couvre pas d'autres écosystèmes majeurs, tels que les tourbières et les savanes, particulièrement touchées par la conversion induite par la production d'huile de palme et de soja.

L'UE s'efforce d'établir une cohérence politique entre le changement climatique, l'alimentation et la santé. Précédemment adopté, le plan européen pour vaincre le cancer en est un exemple.<sup>xix</sup> Il définit une nouvelle approche à l'échelle de l'UE pour la prévention du cancer et inclut une campagne de promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique.<sup>xx</sup> L'adoption de ce plan a également amorcé un débat interne sur la façon dont les mesures sur le changement climatique dans le cadre du pacte vert pour l'Europe contre la pollution de l'air peuvent contribuer à la prévention du cancer.<sup>xxi</sup>

---

## CDN DE L'UNION EUROPÉENNE

Les CDN de l'UE proposent un objectif de réduction des émissions de 55% pour l'ensemble de l'économie avec une couverture complète des secteurs et des GES. L'objectif global des CDN est une réduction d'ici 2030 des émissions au sein de l'UE de 55% par rapport aux niveaux de 1990. L'agriculture et le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) sont tous deux couverts par l'objectif des CDN, tout comme d'autres secteurs. Les CDN de l'UE couvrent quant à elles le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les perfluorocarbones (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>).

Les CDN de l'UE exigent que les États membres définissent des plans nationaux énergie climat (PNEC) ainsi que des stratégies nationales à long terme (SLT) afin de mettre en œuvre les CDN à l'échelle nationale.<sup>xxii</sup> Le règlement (UE) 2018/1999<sup>xxiii</sup> dans le cadre des CDN de l'UE définit la plupart des dispositions de gouvernance pour la politique en matière de changement climatique au sein de l'UE, qui adhère à l'accord de Paris, et exige que les États membres établissent des PNEC ainsi que des SLT, c'est-à-dire, respectivement, des mesures nationales à court et long terme que les pays envisagent d'adopter pour contribuer aux objectifs climatiques et aux CDN de l'UE. Les PNEC décrivent notamment les objectifs, les cibles, les politiques et les mesures climatiques et énergétiques des États membres à mettre en place et à atteindre entre 2021 et 2030 en respectant un niveau d'ambition minimal. Les PNEC et les SLT doivent être soumis à la Commission européenne pour examen. Les PNEC doivent être mis à jour tous les dix ans à partir du 30 juin 2024<sup>xxiv</sup> et un rapport de progrès doit être présenté tous les deux ans.<sup>xxv</sup> Les mêmes exigences s'appliquent pour les SLT, avec date de référence fixée à janvier 2020 et mise à jour tous les cinq ans si nécessaire.<sup>xxvi</sup>

Nous présentons ci-dessous une évaluation de haut niveau des CDN de l'UE. La version à jour des premières CDN de l'UE a été soumise en décembre 2020 à la CCNUCC par l'Allemagne et la Commission européenne (CE) au nom de l'ensemble des États membres. Les CDN fixent un objectif commun de réduire d'ici 2030 les émissions de GES d'au moins 55% par rapport aux niveaux de 1990. Cela représente une plus grande ambition par rapport à la version précédente soumise en 2015, qui avançait un objectif commun de réduction des émissions de 40% à l'horizon 2030.

**Les sections suivantes présentent une évaluation plus détaillée des politiques climatiques élaborées par la France, l'Allemagne et l'Espagne pour contribuer aux CDN de l'UE. Pour cela, l'accent est particulièrement mis sur les PNEC et les SLT – les politiques climatiques développées et mises en œuvre par les États membres pour contribuer aux objectifs climatiques de l'UE –, qui sont décrits plus en détail ci-dessous.**



## PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES CDN

### PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Bien que cela ne soit pas mentionné dans les CDN, la Commission européenne a coordonné le processus de développement des CDN de l'UE.** La direction générale de l'action pour le climat (DG CLIMA) de la Commission européenne porte les efforts de l'UE dans la lutte contre le changement climatique et est donc responsable de formuler et de mettre en œuvre les politiques climatiques de l'UE, y compris les mesures en faveur des objectifs de l'accord de Paris.<sup>xxvii, xxviii</sup> Pour les CDN de l'UE, la Commission européenne, et notamment la DG CLIMA, semble avoir mené le processus de développement d'objectifs de réduction des émissions réalisables à l'échelle de l'économie.<sup>xxix</sup>

**L'objectif mis à jour des CDN de l'UE se base sur une étude d'impact complète.**<sup>xxx</sup> En décembre 2019, après la présentation des premières CDN de l'UE, le Conseil européen a approuvé un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'objectif initial de réduction des émissions de 40% d'ici 2030, mis en avant dans les premières CDN, ne s'alignait pas sur une transition progressive vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 et aurait requis de plus grands efforts pour réduire les émissions entre 2030 et 2050. Pour résoudre cette situation, une étude d'impact complète a été menée afin d'analyser les options politiques permettant à l'UE de renforcer son ambition climatique entre 2020 et 2030. Cette étude a suggéré un objectif de réduction des émissions de 55% d'ici 2030, qui, après consultation, a été finalement inclus dans la version mise à jour des CDN de l'UE.

**Les PNEC et les SLT soumis sont examinés et coordonnés de façon centralisée par la Commission européenne avec l'aide du Comité pour le changement climatique afin de garantir la cohérence politique des plans climatiques des États membres.** La Commission examine les PNEC et les SLT élaborés et présentés par les États membres en vérifiant que les cibles et les contributions des États membres sont suffisantes pour accomplir collectivement les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'UE. Si nécessaire, la Commission européenne émet des recommandations spécifiques à chaque pays pour améliorer les PNEC et les SLT. Le Comité pour le changement climatique, qui se compose de représentants et représentantes des États membres, aide la Commission européenne dans le processus de présentation et d'examen.

**Le développement des CDN de l'UE ainsi que des PNEC et des SLT s'appuie sur une participation et une consultation citoyenne de grande ampleur.** En effet, les procédures législatives de l'UE exigent que chaque législation fasse l'objet d'une consultation publique avant d'être adoptée. Ainsi, le niveau de l'objectif de réduction des émissions finalement inclus dans les CDN a été consulté entre mars et juin 2020, et un total de 4 032 réponses ont été reçues, principalement de la part de la citoyenneté de l'UE.<sup>xxxi</sup> Les PNEC et les SLT doivent également faire l'objet d'une participation et de consultations citoyennes à plusieurs niveaux avant d'être adoptés. Il s'agit notamment d'offrir à la citoyenneté des moyens rapides et efficaces de participer au cycle politique des PNEC et SLT, de consulter la citoyenneté sur les versions préliminaires, de joindre une synthèse des avis de la citoyenneté à la soumission de ces documents ainsi que de maintenir la citoyenneté informée et de lui laisser des délais raisonnables de participation.

Les CDN de l'UE indiquent avoir été élaborées conformément à l'engagement de l'UE en faveur de l'égalité des sexes et autres priorités transversales. Cela comprend les engagements pris dans le cadre du pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>xxxii</sup> et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.<sup>xxxiii</sup> Les CDN soulignent aussi que l'UE s'engage à maximiser les synergies entre les co-bénéfices sociaux, environnementaux et économiques à travers ses CDN. En outre, elles indiquent que les dimensions des droits humains et de l'égalité des sexes doivent également être incorporées dans les plans nationaux des États membres. Enfin, les PNEC doivent mettre en avant la façon dont leur mise en œuvre contribuera à la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes.

## CONTENU DES CDN

### PRINCIPALES CONSTATATIONS

**L'UE a adopté trois textes de loi juridiquement contraignants pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 40% initialement prévu dans ses CDN, qui indiquent qu'une législation supplémentaire sera requise pour atteindre l'objectif à jour de 55%.** Plus précisément, les trois textes suivants ont été adoptés pour atteindre l'objectif initial de réduction des émissions de 40%:

- **la directive portant sur le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE), ou directive (UE) 2018/410,<sup>xxxiv</sup>** qui propose un objectif de réduction des émissions de 43% pour les secteurs couverts par le SEQE-UE, c'est-à-dire les industries à forte intensité énergétique et l'aviation commerciale au sein de l'Espace économique européen;
- **le règlement portant sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), ou règlement (UE) 2018/841,<sup>xxxv</sup>** qui spécifie les efforts d'atténuation et l'approche comptable que les États membres doivent adopter pour le secteur UTCATF, y compris le fait que les émissions UTCATF ne doivent pas dépasser les absorptions pour tout État membre;
- **le règlement portant sur le partage de l'effort, ou règlement (UE) 2018/842,<sup>xxxvi</sup>** qui fait progresser les objectifs nationaux de réduction des émissions pour les secteurs tels que le BTP, l'agriculture, la gestion des déchets et le transport (sauf aviation et expédition internationale), non couverts par le SEQE-UE. Pour atteindre l'objectif initial de réduction des émissions de 40% au sein de l'UE, une cible de réduction des émissions a été attribuée à chaque État membre conformément au partage de l'effort, de 0% en Bulgarie, 2% en Roumanie et à 40% au Luxembourg et en Suède. Les objectifs de réduction des émissions pour les États membres pris en compte dans cette évaluation sont de 37% pour la France, 38% pour l'Allemagne et 26% pour l'Espagne.

**Outre les textes mentionnés ci-dessus, l'UE a révisé et renforcé le règlement existant portant sur l'atteinte de l'objectif initial des CDN.** Les législations suivantes sont particulièrement pertinentes pour les systèmes alimentaires, car elles peuvent aborder le gaspillage, le stockage et le transport des denrées alimentaires:

- la directive (UE) 2018/851 traite la gestion des déchets, y compris les déchets alimentaires et d'emballages provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail. Cette directive exige que les États membres veillent à ce que les biodéchets (y compris les déchets alimentaires des ménages) soient éliminés et collectés séparément et reconnaissent leur biodégradabilité et leur compostabilité;<sup>xxxvii</sup>
- la directive (UE) 2018/852 traite les emballages et les déchets d'emballages, y compris les emballages alimentaires. Cette directive exige que les États membres prennent des mesures visant à augmenter la part d'emballages réutilisables et fixe des objectifs minimaux de recyclage pour des matières d'emballage spécifiques (comme le plastique, l'aluminium et le papier);<sup>xviii</sup>
- le règlement (UE) 2019/631 établit des normes de performance pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs, mais ne fait aucune référence spécifique aux éléments des systèmes alimentaires;<sup>xxxix</sup>
- le règlement (UE) 2019/1242 établit des normes de performance en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules utilitaires lourds neufs, y compris les tracteurs;<sup>xl</sup>
- le règlement (UE) 517/2014 traite les émissions de GES fluorés, y compris les hydrofluorocarbones (HFC) pouvant être utilisés dans les systèmes de réfrigération et de conservation des aliments au frais.<sup>xli</sup>

**Même si les CDN de l'UE mentionnent clairement les secteurs agricole et UTCATF, elles ne comprennent aucune mention explicite de l'alimentation, des régimes alimentaires ou du gaspillage alimentaire.** Les CDN font plutôt référence à la législation susmentionnée sur les biodéchets, qui aborde le gaspillage, le transport et la réfrigération des denrées alimentaires, bien qu'aucun lien explicite entre la législation et les systèmes alimentaires n'ait été identifié dans les CDN de l'UE. Cela peut s'expliquer par le fait que la législation à l'échelle de l'UE ne se veut pas très prescriptive en matière d'actions et de mesures, mais laisse la liberté aux États membres de formuler des politiques adaptées à leurs circonstances nationales pour mettre en œuvre les objectifs de l'UE.

**Les CDN de l'UE décrivent la méthode pour comptabiliser les réductions et les absorptions des émissions dans le secteur UTCATF – qui comprend la production agricole –, mais ne semblent pas tenir globalement compte des systèmes alimentaires.** Les CDN prêtent une attention toute particulière à la méthodologie de comptabilisation appliquée au secteur UTCATF, mais ne spécifient pas comment les émissions d'autres systèmes alimentaires, comme celles en lien avec le transport, la transformation, la consommation et l'élimination des aliments, seront comptabilisées.

## MISE EN ŒUVRE DES CDN

### PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Les États membres dirigent la mise en œuvre des CDN de l'UE et doivent présenter des rapports réguliers à la Commission européenne, qui suit leurs progrès.** La législation contraignante de l'UE prescrivant le niveau d'ambition climatique requis, les États membres doivent respecter cette ambition en adoptant leurs propres politiques climatiques, notamment leurs PNEC. Comme mentionné précédemment, les États membres doivent présenter des rapports de progrès tous les deux ans à la Commission européenne. Le progrès quant aux CDN de l'UE est ensuite suivi par la Commission européenne – avec l'aide du Comité de l'union de l'énergie – qui, à son tour, présente des rapports de situation sur la mise en œuvre de ces plans au Conseil européen et au Parlement européen. En ce sens, le Parlement européen et le Conseil maintiennent un contrôle sur le progrès général vers les objectifs collectifs de l'UE. Comme le Comité pour le changement climatique, le Comité de l'union de l'énergie se compose de représentants et représentantes des États membres.

**Les CDN de l'UE indiquent que les politiques et programmes pour le climat doivent être financés par l'intermédiaire du cadre financier pluriannuel (CFP).** Un objectif climatique a été appliqué aux dépenses du CFP pour la période 2021-2027 afin de dédier 30% des dépenses à l'action pour le climat. En outre, les CDN soulignent que toutes les dépenses de l'UE doivent s'aligner sur les objectifs de l'accord de Paris et le principe consistant à «ne pas causer de préjudice» du pacte vert pour l'Europe. Les CDN de l'UE mentionnent également l'engagement à créer un Fonds pour une transition juste dans le cadre des efforts de neutralité carbone à l'horizon 2050. Enfin, les CDN de l'UE indiquent une intention d'appliquer une méthodologie de suivi financier efficace à travers des rapports de dépenses annuels sur le financement climatique fournis par la Commission européenne.

---

## PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES FRANÇAIS

Le secteur alimentaire est une composante essentielle de l'économie française. En 2018, plus de 50% du territoire français était destiné à la production agricole.<sup>xlii</sup> La même année, l'agriculture représentait 1,7% du PIB<sup>xliii</sup> et 2,5% de l'emploi.<sup>xliiv</sup> Les industries agroalimentaires, l'artisanat et le commerce de gros de denrées alimentaires représentaient quant à eux 2,2% du PIB et 2,8% de l'emploi en France.<sup>xlv</sup>

Même si la France importe certains de ses besoins alimentaires, le pays est exportateur net de denrées alimentaires. Les importations alimentaires proviennent principalement d'Espagne, puis du Maroc, de la Belgique et des Pays-Bas. Il s'agit notamment de fruits et légumes, à plus de 40% pour les tomates, concombres, pêches et raisins, et à 100% pour les agrumes et les bananes. La France importe également de grandes quantités de poisson, de viande et d'aliments pour animaux. La France est aussi un exportateur majeur de denrées alimentaires en exportant 50% des céréales et 33% des produits laitiers produits dans le pays. Exportateur net de denrées alimentaires, la France présente un bilan positif des émissions de GES issues du commerce alimentaire<sup>2</sup>, à hauteur de 9,3 MtCO<sub>2</sub>e.<sup>xlvi</sup>

Malgré les efforts remarquables pour rendre le système alimentaire français plus durable, les impacts sur la santé et l'environnement restent considérables. Selon les profils de santé par pays 2019, en France, l'obésité touche 15% des adultes et 14% des enfants.<sup>xlvii</sup> Cela est principalement dû à une malnutrition: 40% des adultes indiquent ne pas manger de fruits au quotidien, tandis que 30% déclarent ne manger parfois aucun légume de la journée.<sup>xlviii</sup> Par conséquent, jusqu'à 13% de la mortalité totale en France peut s'expliquer par un risque alimentaire, c'est-à-dire une forte consommation d'aliments saturés en graisses et en sel par rapport à une faible consommation de fruits et légumes.<sup>xlix</sup>

La consommation de viande globale est en légère baisse, mais la consommation de viandes particulières augmente. La consommation de viande rouge est notamment en baisse, mais la demande et la consommation de volaille et de viande transformée sont en hausse, ce qui augmente considérablement le risque de maladie cardiovasculaire. Toutefois, les habitudes de consommation du pays ne sont pas seulement le résultat de sa production nationale, mais sont également influencées par ses importations de viande.<sup>1</sup>

L'utilisation des terres contribue considérablement à l'empreinte carbone de la France. En 2016, le secteur agricole français a émis 75 MtCO<sub>2</sub>e, soit 17% des émissions totales du pays.<sup>li</sup> La transformation des aliments et le transport des produits alimentaires ont représenté respectivement 9 MtCO<sub>2</sub> et 22 MtCO<sub>2</sub> supplémentaires.<sup>lii</sup> La consommation de viande et de produits laitiers est un facteur majeur de ces émissions. Même si les produits d'origine animale ne représentent qu'un tiers de l'alimentation en France, leur production occupe plus de 80% des terres agricoles du pays et représente 85% des émissions de GES issues de l'agriculture.<sup>liii</sup> De plus, le secteur agricole est également responsable de 48% de la consommation d'eau en France.<sup>liv</sup>

---

<sup>2</sup> Le bilan des émissions de GES issues du commerce de denrées alimentaires d'un pays est calculé en soustrayant le contenu carbone des produits alimentaires importés du contenu carbone des produits alimentaires exportés. Un bilan positif des émissions de GES issues du commerce de denrées alimentaires indique donc que l'impact du GES des produits alimentaires exportés est supérieur à celui des produits alimentaires importés. Les émissions issues du changement d'affectation des terres et de la foresterie ne sont pas prises en compte pour le calcul susmentionné.

Le système alimentaire français devra résoudre divers problèmes au cours des prochaines décennies. Dans sa stratégie bas-carbone à long terme, le gouvernement français identifie les principaux enjeux du secteur agricole: assurer une production nationale suffisante, garantir la gestion durable des terres et la préservation de la biodiversité, répondre à la demande économique et supporter les pressions accrues sur les terres<sup>lv</sup> Les systèmes alimentaires du pays doivent également gérer les vulnérabilités climatiques, à savoir une augmentation des événements météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur et les sécheresses, ainsi qu'une diminution du bilan hydrique en été et davantage de précipitations en hiver.<sup>lv</sup>

---

## CONTRIBUTION DE LA FRANCE AUX CDN DE L'UE

Les contributions de la France à l'action mondiale pour le climat sont incluses dans les CDN de l'UE. Dans le cadre de ses engagements envers les CDN de l'UE, la France a élaboré un plan national énergie-climat (PNEC) ainsi qu'une stratégie à long terme (SLT), puis les a présentés à la Commission européenne en mars 2020. La France a également préparé une annexe aux CDN de l'UE,<sup>lvii</sup> dans laquelle elle présente des objectifs de réduction des émissions pour plusieurs de ses pays et territoires d'outre-mer (PTOM) non pris en compte dans les CDN de l'UE. L'évaluation suivante se base essentiellement sur le PNEC de la France ainsi que sur des informations additionnelles provenant de la SLT, de l'annexe relative aux PTOM français et d'entretiens avec des parties prenantes clés.

**L'évaluation suivante a été menée entre juin et novembre 2021 et se base principalement sur le PNEC de la France, y compris la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), ainsi que sur la SLT et des entretiens avec quatre parties prenantes clés.**

# PRINCIPALES CONSTATATIONS POUR LA FRANCE

## PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DU PNEC

TABLEAU 1: DÉVELOPPEMENT DU PNEC FRANÇAIS: APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Le plan national énergie-climat (PNEC) de la France se compose de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).
- Le processus de développement du PNEC a été dirigé par le ministère de la Transition écologique.
- Le développement du PNEC a inclus la participation de différentes parties prenantes au sein et en dehors du gouvernement, couvrant différents secteurs et couches de la société.
- Le processus de consultation a bénéficié de multiples plateformes pour impliquer la citoyenneté, comme des groupes de travail, des ateliers, des débats publics et des questionnaires en ligne.
- Le PNEC comporte une étude d'impact prenant en compte divers éléments des systèmes alimentaires.
- La France a élaboré une annexe pour ses pays et territoires d'outre-mer non pris en compte dans les CDN de l'Union européenne.

### Points à améliorer

- Préciser la façon dont la France a développé son PNEC et son annexe pour plus de transparence et un meilleur accès aux informations par les tiers.
- Favoriser un processus de développement plus inclusif et participatif en promouvant la collaboration interministérielle et en rendant les discussions techniques plus accessibles pour les publics non spécialisés.
- Renforcer l'impact des assemblées citoyennes dans l'élaboration de politiques et limiter l'influence des groupes de pression dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.
- Réaliser une évaluation holistique du système alimentaire national – en tenant compte des externalités positives et négatives – pour orienter la prochaine révision du PNEC.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Le PNEC de la France se compose de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).** La SNBC constitue la feuille de route vers l'atténuation du changement climatique de la France et fournit des recommandations pour une transition bas carbone à court et moyen termes vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. La PPE établit quant à elle les priorités énergétiques de la France pour la période 2019-2028. Des entretiens suggèrent que les objectifs des CDN de l'UE n'ont pas été strictement pris en compte pour développer le PNEC, qui visait des objectifs et des mesures plus ambitieux que ceux requis.<sup>lviii</sup> Ci-dessous, nous nous centrons sur la SNBC comme la politique la plus pertinente pour les systèmes alimentaires.

**Même si le PNEC ne précise pas exactement comment s'est déroulé son processus de développement, des entretiens révèlent qu'il a été dirigé par le ministère de la Transition écologique et solidaire.**<sup>lix</sup> Le PNEC déclare que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'énergie et de changement climatique incombent à la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui opère au ministère de la Transition écologique. Au lieu de détailler le processus de développement, le PNEC décrit la façon dont la SNBC et la PPE ont été mises à jour. Le processus de mise à jour de la SNBC a été dirigé par le Comité directeur, qui se compose de représentants et représentantes des entreprises, de la société civile et des syndicats ainsi que de membres du Parlement. Toutefois, selon le PNEC, la SNBC et les entretiens, même si une certaine communication externe informait de l'avancement de l'élaboration de la SNBC et du PNEC,<sup>lx</sup> il semble que les autres ministères n'aient pas formellement participé au processus de développement.

**Le développement du PNEC a inclus la participation de différentes parties prenantes au sein et en dehors du gouvernement, couvrant différents secteurs et couches de la société.** La communauté experte en agriculture et foresterie, la représentation de la société civile ainsi que des membres du grand public ont eu la possibilité de participer à la révision de la SNBC dans le cadre du processus de développement du PNEC. En 2019, afin de maintenir un niveau de cohérence politique dans l'ensemble de l'UE, les États membres ont été consultés pour donner des informations sur la formulation de politiques et échanger des idées. Le projet de PNEC a également été soumis à la révision auprès de divers organismes gouvernementaux, comme l'autorité environnementale et le conseil national de la transition écologique. Des scientifiques, dont des spécialistes en systèmes alimentaires, ont pris part au processus de développement du PNEC, notamment pour développer les scénarios de départ ayant orienté la formulation de politiques.<sup>lxi</sup> Il est toutefois difficile de savoir si des spécialistes de la santé ont été consultés.<sup>lxii</sup> Des entretiens indiquent également que le processus de consultation a manqué d'une représentation adaptée des industries alimentaires en aval, comme la transformation alimentaire et le commerce de détail.<sup>lxiii</sup>

**Le processus de consultation a bénéficié de multiples plateformes pour impliquer la citoyenneté, comme des groupes de travail, des ateliers, des débats publics et des questionnaires en ligne.**

Le PNEC a été développé au moyen de différents ateliers de parties prenantes sectorielles, auxquels ont participé les Comités directeurs de la PPE et de la SNBC. À l'issue de ces ateliers, des consultations séparées ont eu lieu pour la PPE et la SNBC. Étant donné qu'un groupe varié de parties prenantes a pu échanger des idées et exprimer ses points de vue lors du développement du PNEC et des politiques associées, il est probable que les connaissances locales aient été prises en compte et adaptées pendant le processus. De fait, les entretiens indiquent que le processus de consultation du PNEC pour les parties prenantes externes était ouvert et accessible et qu'il y avait une bonne communication avec le ministère de la Transition écologique.<sup>lxiv</sup> Nonobstant, les entretiens indiquent aussi que certaines parties prenantes, y compris des ONG, n'ont pas pu prendre activement part au processus de consultation en raison de leurs capacités limitées à participer et à comprendre dûment les réunions plutôt techniques, ce qui laisse penser que le processus n'était pas assez accessible.<sup>lxv</sup> Les entretiens indiquent cependant que le ministère de la Transition écologique était véritablement intéressé par les contributions des parties prenantes ayant participé, qui ont eu le sentiment que leurs informations ont été prises en compte dans le document final.<sup>lxvi</sup>



## Le PNEC comprend une étude d'impact prenant en compte divers éléments des systèmes alimentaires.

L'étude d'impact a consisté à modéliser des projections en tenant compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques et mesures prévues. Pour commencer, l'étude d'impact a estimé les réductions et les absorptions d'émissions projetées des mesures dans le cadre de la SNBC et de la PPE en les comparant avec un scénario tendanciel. Ces estimations ont été calculées sur une base sectorielle: pour le secteur agricole, les projections ont tenu compte de l'impact de l'amélioration des pratiques de production, de la promotion des méthodes de production alternatives, du changement des habitudes alimentaires et de la promotion des énergies biologiques; pour le secteur forestier, les projections ont tenu compte du rôle des forêts sur pied en tant que puits de carbone, du remplacement des matériaux à fortes émissions par des matériaux biologiques issus des forêts et de l'utilisation de la biomasse pour le bois énergie. En outre, une évaluation environnementale stratégique de la SNBC a révélé que ses mesures auront probablement les avantages suivants pour l'environnement: réduction des émissions de GES, augmentation de la résilience au changement climatique, atténuation de l'épuisement des ressources, développement de l'économie circulaire et préservation de la qualité des sols et de l'eau (ce dernier avantage est notamment dû aux mesures prises dans les secteurs agricole et forestier). Parallèlement, toutefois, l'évaluation environnementale a également révélé qu'une attention particulière doit être apportée à la préservation de la biodiversité, car les systèmes de production agricole et forestière s'étendent et s'intensifient. Cela est abordé dans le plan pour la biodiversité mentionné ci-dessous.

La France a élaboré une annexe pour ses pays et territoires d'outre-mer non pris en compte dans les CDN de l'UE. L'annexe tient compte de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que de Wallis-et-Futuna<sup>3</sup>, qui représentent ensemble 1,55% des émissions de GES totales de la France. Elle a été élaborée en regroupant les contributions individuelles de ces pays et territoires d'outre-mer. Même si cette annexe ne précise pas le processus exact de son élaboration, son existence indique que la France a adopté une approche inclusive pour déterminer sa contribution climatique nationale. D'autres États membres ayant des pays et territoires d'outre-mer, comme les Pays-Bas et auparavant le Royaume-Uni, n'ont pas proposé de telles contributions.<sup>lxvii</sup>

## POINTS À AMÉLIORER

Préciser la façon dont la France a développé son PNEC pour plus de transparence et un meilleur accès aux informations par les tiers. Le PNEC ne comprend pas beaucoup de détails sur son processus de développement et de consultation, mais décrit les processus par lesquels les politiques sous-jacentes ont été développées. Bien que les entretiens avec les parties prenantes indiquent que le processus a été largement participatif et inclusif, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les exigences de la législation européenne quant au processus de développement ont été respectées. Il serait donc important de spécifier lors des futures itérations du PNEC si un mécanisme de coordination a été impliqué, qui a assumé la responsabilité finale de la décision des éléments à inclure dans le PNEC et comment les objectifs et mesures des CDN ont contribué au développement du PNEC.

Préciser la façon dont l'annexe a été développée. Comme le PNEC, l'annexe française ne donne pas d'informations sur son processus de développement ni sur son aspect participatif et inclusif. Bien que la présence de cette annexe puisse suggérer un certain niveau d'inclusivité, cela pourrait être renforcé si les communautés locales des PTOM français bénéficiaient d'un rôle de participation active dans l'élaboration de l'annexe.

<sup>3</sup> Les CDN de l'UE couvrent les émissions de la région ultrapériphérique de l'UE appartenant à la France: Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint-Martin.

Favoriser un processus de développement plus inclusif et participatif en promouvant la collaboration interministérielle et en rendant les discussions techniques plus accessibles pour les publics non spécialisés. Comme indiqué ci-dessus, l'élaboration de la SNBC n'a pas généré un large soutien de la part des ministères impliqués. Certains entretiens indiquent qu'une meilleure communication et une collaboration étroite entre les ministères dans le processus de développement auraient permis d'élargir le soutien.<sup>lxviii</sup> Cela doit être pris en compte dans les prochaines mises à jour de la SNBC à travers des efforts visant à établir un consensus et à promouvoir un soutien sectoriel étendu, par exemple, par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur le climat et l'alimentation comprenant au moins des membres du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère de la Transition écologique. En outre, des consultations techniques doivent être organisées de façon à garantir la participation significative de l'ensemble des parties prenantes, mais surtout celles qui devront mettre en œuvre la politique, telles que les ministères et la communauté agricole. Cela peut comprendre l'élaboration et la diffusion de fiches d'information ou autres supports médiatiques pour informer des publics moins spécialisés au sujet des thèmes abordés.

Renforcer l'impact des assemblées citoyennes dans l'élaboration de politiques et limiter l'influence des groupes de pression dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Les recommandations développées par l'assemblée citoyenne<sup>4</sup> qui a eu lieu en France en 2019 et 2020, contenaient des mesures et des objectifs ambitieux pour passer à des modèles d'alimentation plus durables, signe d'un intérêt croissant du grand public pour une alimentation plus saine et écoresponsable. Cependant, les recommandations de l'assemblée citoyenne ont été fortement édulcorées au Parlement et n'ont pas été complètement prises en considération dans la loi sur le changement climatique (2021).<sup>lxix</sup> Il est également nécessaire de restreindre le puissant lobby des grandes entreprises agroalimentaires en limitant leur participation à l'élaboration de politiques (ou au moins en équilibrant le champ d'action pour d'autres parties prenantes moins influentes).

Réaliser une évaluation holistique du système alimentaire national en tenant compte des externalités positives et négatives pour orienter la prochaine révision du PNEC. Même si le PNEC repose sur une étude d'impact complète, cette dernière ne comprend aucune évaluation holistique et systématique du système alimentaire français. Les systèmes alimentaires se composant de nombreux éléments interdépendants, les efforts qui visent à réduire les émissions dans un domaine du système peuvent avoir des effets de débordement dans d'autres domaines du système alimentaire. Il convient donc d'évaluer les impacts attendus des mesures à l'aide d'une perspective de système alimentaire qui cherche à minimiser les compromis et à maximiser les synergies. Cette évaluation des systèmes alimentaires pourrait bien être une extension de la modélisation et des analyses de scénarios actuelles qui ont été employées pour le PNEC. Il est également important que les parties prenantes externes soient impliquées ou prises en compte dans les différents scénarios, ce qui permettrait aussi de renforcer le soutien du public envers les mesures portant sur le changement climatique et les systèmes alimentaires en particulier. Une telle évaluation s'alignerait bien sur l'engagement mis en avant dans les CDN de l'EU pour maximiser les co-bénéfices sociaux, environnementaux, économiques et sanitaires et constituerait un bon complément à l'étude d'impact de la prochaine révision du PNEC.

---

<sup>4</sup> La Convention citoyenne pour le climat de la France a été établie en réponse au mouvement des «gilets jaunes». La convention a réuni 150 citoyens et citoyennes, choisis au hasard et issus de différents milieux, qui ont dû définir le calendrier climatique du pays (voir, par exemple, <https://www.dw.com/en/frances-citizen-climate-assembly-a-failed-experiment/a-56528234>).

## CONTENU DES CDN

TABLEAU 2: CONTENU DU PNEC FRANÇAIS: APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Le PNEC fait directement référence aux efforts de promotion d'un système alimentaire sain, durable et accessible.
- Le PNEC soutient une transition vers une production alimentaire plus durable, notamment au moyen du projet agroécologique.
- Le PNEC comprend des mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire ainsi qu'à produire du biocarburant à partir de déchets alimentaires.
- Le PNEC comprend des mesures pour lutter contre les réfrigérants HFC par la taxation.
- Le PNEC fait référence au plan pour la biodiversité, qui comprend plusieurs politiques et mesures destinées à renforcer les pratiques de préservation des espaces agricoles et forestiers.
- Le PNEC mentionne qu'il cherchera à influencer la demande et la consommation de denrées alimentaires à travers le programme national de l'alimentation et de la nutrition.
- La SNBC fixe des objectifs pour la production de bétail afin de limiter les émissions de GES.
- Le PNEC reconnaît l'importance des émissions importées.
- Le PNEC reconnaît que ses mesures ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif climatique 2030 de la France, qui, au moment de son élaboration, requerrait une réduction des émissions de 37%.

### Points à améliorer

- Proposer des mesures plus ambitieuses sur les systèmes alimentaires lors des prochaines itérations du PNEC pour s'aligner davantage sur l'augmentation du niveau d'ambition des récents objectifs de l'UE.
- Étendre les mesures visant à influencer l'alimentation à la sensibilisation aux risques environnementaux et sanitaires d'une consommation excessive de viande.
- Élaborer des mesures et des objectifs complets en matière de décroissance de l'élevage et de l'agriculture en intégrant les engagements pris dans le contexte du pacte mondial sur le méthane et la déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres.
- Adopter des mesures concrètes visant à réduire les émissions issues de la production de bétail.
- Au-delà des HFC, introduire une législation afin de taxer les intrants industriels et agricoles conventionnels.
- Inclure des efforts visant à renforcer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Prendre en compte les émissions des systèmes alimentaires importées, notamment celles liées à la déforestation.
- Renforcer les mesures relatives aux marchés publics en améliorant la rigueur des programmes de certification.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

### **Le PNEC fait directement référence aux efforts de promotion d'un système alimentaire sain, durable et accessible.**

En 2017, le gouvernement français a tenu une conférence nationale sur l'alimentation, dont les recommandations ont été incorporées à la loi no 2018-938<sup>lxix</sup> en 2018, également appelée EGalim. La loi est incluse dans le PNEC et comporte trois objectifs globaux: 1) assurer des prix d'achat justes aux producteurs et productrices alimentaires pour leur permettre de vivre décemment; 2) renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des denrées alimentaires; et 3) promouvoir une alimentation saine, sûre et durable pour tous.<sup>lxxi</sup> Elle comprend des mesures qui relient différents maillons des systèmes alimentaires, par exemple, en exigeant des prestataires de services alimentaires d'utiliser au moins 50% de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique à partir de janvier 2022. La loi introduit aussi des évaluations obligatoires du gaspillage alimentaire pour tous les prestataires de services alimentaires. Les entretiens suggèrent toutefois que les politiques de passation de marchés formulées dans le cadre de cette loi en faveur de la consommation de produits alimentaires plus durables sont généralement insuffisantes. Les critères appliqués afin d'assurer une production durable des denrées alimentaires ne sont pas suffisamment stricts, si bien que certaines denrées achetées peuvent ne pas avoir été véritablement produites de façon durable. De plus, la loi exclut le secteur de la transformation alimentaire de la solution pour rendre le système alimentaire français plus sain et plus durable.<sup>lxxii</sup>

### **Le PNEC soutient une transition vers une production alimentaire plus durable, notamment au moyen du projet agroécologique.**

Le projet agroécologique<sup>lxxiii</sup> a pour but d'améliorer l'efficacité économique et écologique des systèmes de production agricole selon des approches agroécologiques et intègre le plan protéines végétales, le programme Ambition Bio et le plan «enseigner à produire autrement». Le plan protéines végétales mentionné dans le PNEC a été en place jusqu'en 2020 et visait à promouvoir la culture des légumineuses; une nouvelle stratégie nationale sur les protéines végétales,<sup>lxxiv</sup> non mentionnée dans le PNEC, a été lancée en décembre 2020. Même si cette stratégie comporte l'objectif de dédier 40% des terres agricoles aux cultures riches en protéines d'ici 2022, les critiques signalent que la plupart de ces protéines sont en fait destinées à l'alimentation animale et peuvent donc avoir des effets néfastes sur le climat et l'alimentation humaine.<sup>lxxv</sup> Le programme Ambition Bio 2022<sup>lxxvi</sup> vise quant à lui à garantir que 15% des terres agricoles sont destinées à l'agriculture biologique d'ici 2022. Le programme est doté d'un budget de 1,1 milliard d'euros (EUR) (1,26 milliard USD)<sup>5</sup> ainsi que d'un financement supplémentaire provenant du Grand plan d'investissement, abordé plus en détail ci-dessous. Enfin, le plan «enseigner à produire autrement»,<sup>lxxvii</sup> en cours de révision pendant la rédaction du PNEC, se centre sur l'enseignement agricole. Il a été publié en janvier 2020.

### **Le PNEC comprend des mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire ainsi qu'à produire du biocarburant à partir de déchets alimentaires.**

Cela englobe la mesure précédemment mentionnée introduisant des évaluations préliminaires obligatoires du gaspillage alimentaire, adoptée lors de la conférence nationale sur l'alimentation (EGalim). En outre, le PNEC mentionne la feuille de route pour l'économie circulaire,<sup>lxxviii</sup> publiée en 2018, qui cherche également à réduire le gaspillage alimentaire. Enfin, le PNEC

<sup>5</sup>Conversions selon les taux de change au 8 février 2022.

considère qu'environ la moitié des ressources issues des déchets alimentaires du pays pourraient être utilisées pour la digestion anaérobie afin de produire des biocarburants. Bien que cela ne soit pas mentionné dans le PNEC, il convient de remarquer que la France est le premier pays au monde à avoir adopté une loi interdisant aux grandes surfaces de jeter leurs invendus alimentaires et les obligeant à les redistribuer à des organisations caritatives en faveur des communautés les plus démunies.<sup>lxxxix</sup> Les entreprises générant des déchets organiques sont également obligées de les recycler, sous peine d'amendes allant jusqu'à 75 000 EUR, et les consommateurs et consommatrices sont encouragés à recycler leurs déchets alimentaires par le biais d'initiatives locales.<sup>lxxx</sup> Cependant, il est possible d'en faire davantage pour lutter contre le gaspillage alimentaire en France. En effet, la loi actuelle oblige les commerces de détail de produits alimentaires à redistribuer aux organisations caritatives, mais ne fixe pas de quantités minimums de nourriture invendue à donner.<sup>lxxxi</sup> De fait, les commerces qui ne donnent que 1% de leurs excédents alimentaires à des organisations caritatives, mais qui continuent à gaspiller de larges quantités de nourriture, sont absolument en règle avec la loi antigaspillage.<sup>lxxxii</sup>

**Le PNEC comprend des mesures pour lutter contre les réfrigérants HFC par la taxation.** La taxe sur les HFC a été introduite dans le projet de loi de finances 2019 et sera progressive de 15 à 30 EUR (17 à 34 USD) par tonne équivalent CO<sub>2</sub>. Toutefois, la mise en place de cette taxe a toujours été reportée et est maintenant attendue en 2023.<sup>lxxxiii</sup>

**Le PNEC fait référence au plan pour la biodiversité, qui comprend plusieurs politiques et mesures destinées à renforcer les pratiques de préservation des espaces agricoles et forestiers.** Si le plan pour la biodiversité comprend des objectifs qui dépassent les domaines de l'agriculture et de la production alimentaire, il cherche également à promouvoir et à renforcer les programmes en faveur de l'agroécologie et l'agriculture biologique et inclut aussi des mesures visant à améliorer les connaissances et la gestion de la biodiversité des sols pour l'agriculture. Ces plans contribuent également à l'engagement à long terme de la France pour étendre l'agroforesterie et mettre en place davantage de pratiques de culture plus agroécologiques, comme mentionné dans la SLT.

**Même si le PNEC mentionne qu'il cherchera à influencer la demande et la consommation de denrées alimentaires à travers le programme national de l'alimentation et de la nutrition, aucun point d'action concret à cette fin n'est inclus.** Cela peut s'expliquer par le fait que les régimes alimentaires constituent un sujet sensible en France, et la liberté de choix alimentaire est profondément ancrée dans la culture française.<sup>lxxxiv</sup> Bien que cela ne soit pas mentionné dans le PNEC, la France a récemment adopté la loi Climat et résilience, qui obligent les cantines scolaires à proposer tous les jours une option de menu végétarien.<sup>lxxxv,lxxxvi</sup> La loi ne propose cependant pas de journée sans viande, et les entretiens indiquent que cette mesure et autres campagnes similaires ne soutiennent pas les régimes à base de plantes, mais la consommation de plus de légumes en accompagnement de la viande.<sup>lxxxvii</sup> En février 2021, en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie, la décision d'arrêter temporairement de servir de la viande dans les cantines scolaires a suscité la controverse entre les différentes couches du gouvernement français.<sup>lxxxviii</sup>

**Si la SNBC fixe des objectifs pour la production de bétail afin de limiter les émissions de GES, le PNEC mentionne le bétail uniquement dans des mesures visant à produire du biogaz à partir du fumier.**

L'omission de mesures exigeant des changements plus profonds quant à la production de bétail dans le PNEC est considérable, du fait de l'objectif de la SNBC visant à réduire les émissions provenant de la production de bétail, mais peut être motivée par des sensibilités politiques autour de la production et de la consommation de viande en France, ainsi que par de puissants groupes de pression du secteur de l'élevage dans le pays.<sup>lxxxix</sup> Le gouvernement français a tenté d'empêcher toute communication externe suggérant la diminution du volume de bétail en France, puis a indiqué que le niveau actuel d'élevage sera maintenu dans le PNEC et la SNBC à venir. En outre, des industries en aval ont récemment investi à grande échelle pour améliorer les performances de production en se basant sur une prévision de croissance de la production animale et agricole.<sup>xc</sup>

**Le PNEC reconnaît l'importance des émissions importées, mais n'inclut pas de mesures ni d'objectifs à cette fin.**

Plus concrètement, le PNEC mentionne que la SNBC comprend des recommandations afin de contrôler le contenu carbone des produits importés. Toutefois, le PNEC ne donne pas plus d'informations sur ces recommandations. En 2018, la France a adopté une stratégie nationale pour lutter contre la déforestation importée (non mentionnée dans le PNEC) qui cherche à mettre fin à la déforestation causée par les produits forestiers et agricoles importés en France en améliorant la traçabilité, l'action des entreprises, l'information au public et les marchés publics dans ces chaînes d'approvisionnement<sup>xcii</sup> En novembre 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le gouvernement a lancé et publié le guide d'achat public «zéro déforestation» à destination des responsables de la commande publique dans les secteurs à risque de déforestation pour les aider à choisir des produits issus d'une source écoresponsable.<sup>6</sup>

**Le PNEC reconnaît que ses mesures ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif climatique 2030 de la France, qui, au moment de son élaboration, requérait une réduction des émissions de 37%.**

Dans cette optique, le PNEC souligne le besoin de formuler des mesures supplémentaires. Cependant, si la France cherche à atteindre les objectifs à l'échelle de l'UE consistant à réduire les émissions de 55% d'ici 2030, des politiques plus ambitieuses devront être adoptées dans un futur proche.<sup>xciii</sup>

## POINTS À AMÉLIORER

**Proposer des mesures relatives aux systèmes alimentaires plus ambitieuses lors des prochaines itérations du PNEC pour s'aligner davantage sur l'augmentation du niveau d'ambition des récents objectifs de l'UE.**

Alors que la France soutenait grandement la hausse de l'ambition des objectifs à l'échelle de l'UE,<sup>xciii</sup> les mesures proposées dans le PNEC français actuel ne sont pas à la hauteur de l'action climatique requise pour respecter ces ambitions. Ce manque d'ambition peut être comblé par des mesures et des objectifs plus ambitieux pour les systèmes alimentaires, comme ceux recommandés ci-dessous. De telles mesures doivent être formulées de façon à maximiser les synergies économiques, écologiques et sociales, par exemple, en promouvant la création d'emplois verts dans les systèmes alimentaires et en améliorant la santé publique.

6 Voir «S'engager dans une politique d'achat public "zéro déforestation"»: [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_politique\\_achat\\_public\\_zero\\_deforestation\\_18nov2020.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_politique_achat_public_zero_deforestation_18nov2020.pdf)



**Étendre les mesures visant à influencer les habitudes alimentaires en promouvant une alimentation saine et écoresponsable.** Le PNEC inclut actuellement des efforts visant à promouvoir la consommation de produits bio et de protéines végétales. Cela peut s'étendre à de plus larges campagnes promouvant une alimentation écoresponsable, complète et à base de plantes et sensibilisant à la façon dont les légumes peuvent remplacer les protéines animales dans certains repas afin de réduire les risques associés à la consommation de viande. Par exemple, le support marketing actuel de l'agence nationale de santé publique en faveur d'une meilleure alimentation recommande qu'un accompagnement de pommes de terre devrait être remplacé par des légumes, mais les quantités de viande restent les mêmes. Il s'agit là d'une occasion manquée de montrer des images de repas avec légèrement moins de pommes de terre, mais aussi moins de viande, et plus de légumes. En outre, le matériel promotionnel pourrait mettre en avant des légumes plus créatifs, variés et locaux afin de sensibiliser à la diversité des goûts et textures des légumes et d'inspirer le changement dans les habitudes alimentaires.

**Élaborer des mesures et des objectifs complets en matière de décroissance de l'élevage et de l'agriculture en intégrant les engagements pris dans le contexte du pacte mondial sur le méthane et la déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres.** La France a soutenu les principaux engagements et initiatives annoncés lors de la COP26 à Glasgow (mais en dehors du régime officiel de la CCNUCC). Ces engagements, si pleinement et correctement mis en œuvre, ont le potentiel d'accélérer la transition française vers des systèmes alimentaires durables. Les mesures pourraient également être développées selon l'expérience du passé relative à la production vinicole. En effet, le volume des vignobles et de la production vinicole en France a été réduit, principalement pour privilégier la qualité de la production à la quantité, ce qui a entraîné des prix plus élevés pour moins de produits.<sup>xciiv</sup> La réduction de la production de bétail pourrait tirer de précieuses leçons de cette expérience viticole afin de rendre la production plus durable tout en se concentrant sur la qualité de la viande et en augmentant les prix. Le développement de mesures visant à réduire la production de bétail requiert également des efforts pour garantir une transition juste pour l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le secteur de l'élevage. Les compromis, comme les éleveurs et éleveuses partant en retraite, qui ne pourront pas vendre leurs terres si la taille de la production diminue, doivent être traités.<sup>xcv</sup>

**Adopter des mesures concrètes visant à réduire les émissions issues de la production de bétail.** Cela pourrait impliquer, par exemple, la réduction des subventions pour l'élevage conventionnel, octroyées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), tout en augmentant les subventions pour l'élevage durable, accordées dans le même contexte.<sup>xcvi</sup> Le gouvernement français peut aussi collaborer avec la Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France (FNAB) pour encourager et soutenir les éleveurs et éleveuses dans leur transition vers la production alimentaire alternative et plus durable.<sup>xcvii</sup> Une telle approche permettrait également de réduire la quantité de terres nécessaires pour produire de la nourriture pour animaux en France et donc de laisser de l'espace pour mettre à jour la stratégie sur les protéines végétales afin de mettre plus l'accent sur les avantages des protéines végétales pour l'alimentation humaine que sur l'alimentation animale.

**Au-delà des HFC, introduire une législation afin de taxer les intrants industriels et agricoles conventionnels.** Même si la taxe sur les HFC en tant que moyen de lutter contre les émissions de CO<sub>2</sub> dans le système alimentaire est un premier pas pour le PNEC, cela devrait s'étendre aux intrants agricoles, tels que les engrais synthétiques, les pesticides, les herbicides et les fongicides. Même si ces intrants sont essentiels à la production agricole, ils ne sont que rarement régulés. Une taxe pourrait être un instrument clé pour favoriser la transition vers des pratiques plus durables dans l'agriculture conventionnelle, si elle s'accompagne d'un soutien public et d'avantages pour adopter des pratiques agricoles durables.<sup>xcviii</sup>

**Inclure des efforts visant à renforcer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement pour lutter contre le gaspillage alimentaire.** Bien que le PNEC comprenne plusieurs mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire en fin de chaîne d'approvisionnement, aucun effort n'est proposé pour réduire systématiquement le gaspillage alimentaire. De possibles mesures pourraient comprendre des campagnes de sensibilisation pour inciter le public à acheter de la nourriture visuellement peu attrayante, mais saine et nutritive,<sup>xcix</sup> ou encore des améliorations aux recommandations entraînant un gaspillage inutile de produits alimentaires comestibles, comme les dates d'expiration exagérées.<sup>c</sup> Il convient également de renforcer les efforts actuels de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par exemple, la loi obligeant les grandes surfaces à établir un lien avec des organisations caritatives peut être étendue pour spécifier la quantité minimum de nourriture invendue à donner aux organisations caritatives.

**Prendre en compte les émissions des systèmes alimentaires importées, notamment celles liées à la déforestation.** Même si le PNEC reconnaît l'importance des émissions importées, il n'inclut pas de mesures ni d'objectifs à cette fin. En fait, si les recherches indiquent que la France présente un bilan carbone positif de son commerce alimentaire, elles ne tiennent pas compte de la déforestation associée aux produits importés; il s'agit donc d'une sous-estimation de l'impact climatique actuel des importations alimentaires de la France.<sup>ci</sup> Toutefois, le gouvernement indique être prêt à traiter la déforestation importée. Récemment, le gouvernement français s'est opposé à la signature de l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur, dénonçant son manque de garanties plus rigoureuses contre la dégradation de l'environnement et la déforestation. De plus, dans le cadre du pacte mondial sur le méthane et de la déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, la France s'engage à promouvoir un commerce durable et à lutter contre les émissions de méthane et la déforestation inhérentes aux importations alimentaires.<sup>cii</sup>

**Renforcer les mesures relatives aux marchés publics.** Comme indiqué précédemment, les entretiens suggèrent que les politiques de passation de marchés récemment adoptées sont insuffisantes en raison de leur manque de rigueur.<sup>ciii</sup> Il convient de renforcer ces politiques de façon à ce qu'elles puissent être appliquées comme un outil permettant de catalyser une transition vers un système alimentaire plus sain et durable, notamment en établissant des critères plus stricts et plus complets pour les produits durables et écoresponsables, qui incluent les évaluations réelles des pratiques d'approvisionnement et de culture en matière de production, de transformation et de distribution de denrées alimentaires. La France pourrait également adopter les recommandations du manuel sur les marchés publics verts de l'UE pour l'alimentation et les services de restauration<sup>civ</sup> afin d'harmoniser son approche selon les normes de l'UE et de contribuer à la cohérence politique entre les États membres.



## MISE EN ŒUVRE DU PNEC

TABLEAU 3: MISE EN ŒUVRE DU PNEC FRANÇAIS : APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Des indicateurs permettant de suivre le progrès de la mise en œuvre du PNEC ont été développés.
- Les efforts de transition vers un système alimentaire plus durable sont financés dans le cadre du pilier agricole du Grand plan d'investissement du gouvernement.
- Dans le contexte du PNEC, les agriculteurs et agricultrices participeront directement à la mise en œuvre des mesures agricoles à travers un programme de formation pour améliorer leurs pratiques.

### Points à améliorer

- Spécifier davantage comment la SNBC sera mise en place et comment le progrès vers ses objectifs sera suivi.
- Reconnaître l'importance et détailler les rôles spécifiques des principales parties prenantes en matière d'agroécologie et de mesures régénératives.
- Inclure une approche de financement holistique dans le Grand plan d'investissement et mobiliser d'autres investissements afin de catalyser une transition vers un système alimentaire sain et durable, y compris pour les mesures portant sur le gaspillage alimentaire et les changements d'habitudes alimentaires.
- Rendre les objectifs et mesures du système alimentaire compris dans le PNEC plus applicables au moyen d'une législation exécutoire.
- Inclure dans le PNEC les actions spécifiques directement liées aux petites entreprises agricoles, aux femmes ou autres groupes minoritaires impliqués dans le système alimentaire français.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Bien que des indicateurs aient été développés pour suivre le progrès de la mise en œuvre, il manque une approche détaillée sur la façon dont les mesures décrites dans le PNEC seront mises en place et suivies.** Selon la législation de l'UE, les États membres doivent fournir à la Commission européenne un rapport annuel ou bisannuel de progrès vers les objectifs de leur PNEC. La SNBC établit des indicateurs nationaux, régionaux et locaux qui couvrent différents objectifs et secteurs pour suivre l'avancement de la mise en œuvre. La politique indique également que ces indicateurs doivent être révisés chaque année en collaboration avec le Haut conseil pour le climat (HCC). Cependant, aucune information supplémentaire sur les plans de mise en œuvre et d'adaptation n'est fournie. Par exemple, il est difficile de savoir si un mécanisme de coordination est en place ou qui est responsable de soutenir le processus de mise en œuvre et de suivi.

**Il est difficile de connaître le niveau d'intention des ministères d'atteindre les objectifs et de mettre en place les mesures décrites dans le PNEC, et notamment dans la SNBC.** Selon des entretiens, la communication avec les ministères ne s'est pas suffisamment centrée sur l'importance de la SNBC, la réduisant involontairement à une simple série de politiques proposées,<sup>cv</sup> ce qui a directement entraîné les ministères, y compris le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, à considérer la SNBC

comme un scénario de référence ou une suggestion plutôt qu'une véritable feuille de route vers l'atténuation du changement climatique. Par conséquent, tous les ministères n'approuvent pas le PNEC ou ne prennent pas ses objectifs en compte pour formuler leurs politiques. En particulier, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation semble s'abstenir de s'engager pleinement envers les objectifs du PNEC, notamment ceux en lien avec l'élevage, probablement par crainte d'un retour de bâton de la part du lobby agricole. En effet, le ministère semble être sous pression pour apaiser le lobby, car le vote des zones rurales devrait être important aux prochaines élections générales en France.<sup>cv</sup>

**Les efforts de transition vers un système alimentaire plus durable sont financés dans le cadre du pilier agricole du Grand plan d'investissement du gouvernement.** Plus concrètement, le plan dédie 5 milliards d'euros (EUR) (5,7 milliards USD) pour accélérer l'adaptation des outils et des pratiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'agroalimentaire et de la forêt en France, dans le cadre de la priorité donnée à la transformation écologique, en transformant les secteurs en amont, en renforçant la compétitivité des secteurs en aval et en promouvant l'innovation et l'organisation sectorielle. Le PNEC indique également que des investissements supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques français, estimés entre 25 et 40 milliards d'euros (EUR) (28,5-45,6 milliards USD). Le PNEC ne précise toutefois pas pour quels secteurs ces investissements sont nécessaires.

**Même si les agriculteurs et agricultrices participeront directement à la mise en œuvre des mesures agricoles par le biais d'un programme de formation, le PNEC ne comprend aucune autre action directement liée aux petites entreprises agricoles, aux femmes ou aux groupes minoritaires impliqués dans le système alimentaire français.** Dans le cadre du plan «enseigner à produire autrement», les agriculteurs et agricultrices recevront une formation qui les aidera dans leur transition vers de nouveaux systèmes de production plus durables. Le PNEC ne spécifie pas si les agriculteurs et agricultrices participeront directement à la conception et à la mise en place de ces formations ou s'ils y participeront uniquement en tant qu'apprenants et apprenantes. L'engagement envers les petites entreprises agricoles, les femmes et autres groupes minoritaires n'est pas non plus mentionné dans le PNEC. Cependant, les entretiens révèlent qu'il existe plusieurs initiatives dans le pays qui aident les agriculteurs et agricultrices à améliorer la durabilité de leur production.<sup>cvi</sup>

## POINTS À AMÉLIORER

**Spécifier comment le PNEC sera mis en place et comment le progrès vers ses objectifs sera suivi.** Il conviendrait de préciser au minimum comment le processus de suivi est structuré, quelles parties prenantes sont impliquées et comment le processus sera coordonné. Le processus de suivi doit absolument être inclusif et participatif de façon à ce que les retours des diverses parties prenantes puissent être adaptés et pris en compte pendant la mise en œuvre du PNEC.

**Reconnaître l'importance et détailler les rôles spécifiques des principales parties prenantes en matière d'agroécologie et de mesures régénératives.** L'engagement envers les petites entreprises agricoles, les femmes et autres groupes minoritaires n'est pas explicitement mentionné quant à la mise en œuvre des mesures stipulées dans le PNEC. Il s'agit d'une omission considérable, car les agriculteurs et agricultrices en France se sont fait entendre sur la façon dont les politiques climatiques peuvent avoir des

conséquences sur leurs conditions de vie.<sup>cviii</sup> Il est donc important de décrire les rôles spécifiques des petites entreprises agricoles, entre autres, pour garantir que la mise en œuvre de ces politiques n'a pas d'impact négatif sur leurs conditions de vie. Cela peut se faire, par exemple, dans le cadre du programme Ambition Bio 2022 ainsi que dans les nombreux plans en faveur des pratiques de préservation.

**Allouer des fonds au-delà des fonds actuels dans le cadre du Grand plan d'investissement et mobiliser des investissements supplémentaires pour catalyser une transition vers un secteur alimentaire sain et durable.** Même si le Grand plan d'investissement couvrira l'agriculture, la forêt et la pêche, il est difficile de savoir comment les autres mesures du système alimentaire, telles que celles portant sur le gaspillage alimentaire et les habitudes d'alimentation, seront financées. Le PNEC spécifie également que d'autres financements seront nécessaires pour atteindre ses objectifs. Ces fonds peuvent financer les mesures recommandées ci-dessus, par exemple, en investissant dans des infrastructures pour lutter contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement et ainsi soutenir les efforts français existants contre le gaspillage alimentaire. Les investissements peuvent également financer des campagnes dans le contexte de l'ambition à long terme du pays pour sensibiliser à l'alimentation saine et écoresponsable.

**Rendre les objectifs et mesures du système alimentaire compris dans le PNEC plus applicables au moyen d'une nouvelle législation.** La législation contraignante est essentielle à l'atteinte des objectifs climatiques, notamment lorsque les efforts volontaires risquent d'être insuffisants, comme dans le cas du gaspillage alimentaire. Une haute priorité consiste à accorder la même importance à la SNBC qu'à la PPE pour l'élaboration de politiques, en la considérant comme une feuille de route pratique pour atteindre les objectifs climatiques.

## SYNTHÈSE D'ÉTUDE DE CAS (FRANCE)

### Étude de cas: Ville de Dijon, France

«Alimentation durable 2030» est l'initiative de durabilité phare de la Ville de Dijon, un plan ambitieux et innovant de dix ans pour atteindre un système alimentaire sain et durable. La Ville cherche à montrer aux autres villes françaises et étrangères qu'il est possible de transformer les systèmes alimentaires et d'atteindre toute une gamme de durabilité positive (réduction des émissions de GES, amélioration de la biodiversité), d'opportunités économiques (création d'emplois, augmentation des revenus pour les producteurs et productrices locaux) et d'impacts sociaux (santé et autres avantages communautaires).

Le gouvernement municipal a mis l'engagement des parties prenantes et la participation citoyenne au cœur de sa stratégie d'alimentation durable 2030 et de son processus de transition. Plus de 50 organisations privées et publiques sont impliquées dans la préparation et l'exécution de la stratégie à travers 24 actions concrètes, avec un budget de 46 millions d'euros (EUR) (52,5 millions USD), dont 10 millions (EUR) (11,4 millions USD) provenant du gouvernement français, le reste étant fourni par le secteur privé. Leur approche consiste à s'engager auprès des populations vulnérables et autres groupes démunis (qui représentent 15% de la population dijonnaise et se composent de familles à faible revenu, de personnes âgées, de groupes ethniques et minoritaires) en collaborant étroitement avec le centre communal d'action sociale de Dijon (CCAS). La création de panels citoyens a permis aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux groupes les plus démunis de se faire entendre et d'être directement en lien avec la prise de décision politique locale. Une nouvelle plateforme numérique vise également à élargir la participation citoyenne à cette initiative et aide la citoyenneté à naviguer dans la complexité des choix alimentaires ayant un impact sur la santé et la durabilité.

L'équipe du projet reconnaît qu'il est nécessaire d'adopter une approche systémique portant sur de multiples leviers d'action, combinant des initiatives d'information et d'éducation avec divers outils économiques pour pallier les problèmes d'accessibilité. Par exemple, un système de distribution de coupons alimentaires est actuellement mis en place pour permettre aux familles monoparentales d'acheter des fruits et légumes dans les épiceries communautaires de la ville.

La recherche et l'innovation sont également des priorités majeures avec la création d'un «living food lab» pour expérimenter de nouveaux modèles de production et de consommation en faveur de la transformation du système agroalimentaire à l'échelle locale. Les instituts de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les centres de formation ainsi que les organisations agroalimentaires et environnementales travaillent ensemble et rassemblent leurs connaissances à travers le living food lab. Par exemple, reconnaissant l'importance de la culture des légumineuses (pois, fèves, lupins, lentilles, etc.) pour la santé humaine et l'environnement, l'équipe du projet a créé le premier laboratoire spécialisé dans la promotion et le développement des cultures de légumineuses en France.

«Notre projet repose sur la création d'un nouveau modèle de production agroécologique à haute performance environnementale, lié à la promotion d'une alimentation saine et nutritive, mais également sur le partage vertueux des ressources entre la ville et le monde agricole.» – Philippe Lemanceau, vice président de Dijon métropole

Pour plus d'informations, l'intégralité de l'étude de cas est disponible [ici](#).

---

## PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ALLEMANDS

Les systèmes alimentaires allemands sont une composante essentielle de l'économie du pays. Les systèmes alimentaires<sup>7</sup> en Allemagne représentent 6,5% du PIB national et 12% de l'emploi du pays.<sup>cxix</sup> Plus de la moitié du territoire allemand – 16,7 millions d'hectares – est destinée à l'agriculture.<sup>cx</sup> De fait, l'Allemagne est considérée comme la plus grande productrice alimentaire d'Europe.<sup>cxii</sup> La principale culture est le blé, suivie par l'orge, le seigle et le maïs. La production laitière occupe également une place importante.<sup>cxii</sup>

L'Allemagne est à la fois la troisième exportatrice et la troisième importatrice au monde de denrées alimentaires tout en étant globalement une importatrice nette. Près d'un tiers des denrées alimentaires produites dans le secteur agroalimentaire est exporté, dont 77% vers les États membres de l'UE.<sup>cxiii</sup> Les principales exportations sont le café, le blé, le porc et le fromage.<sup>cxiv</sup> La majeure partie des terres arables en Allemagne (40%) est destinée à la production de nourriture pour animaux.<sup>cxv</sup> La production nationale ne représente donc respectivement qu'un cinquième et un tiers de la demande de fruits et légumes.<sup>cxvi</sup> Par conséquent, les fruits et légumes sont les denrées alimentaires les plus importées en Allemagne.<sup>cxvii</sup>

Depuis des décennies, l'agriculture biologique gagne en importance en Allemagne. L'Allemagne présente la deuxième plus grande demande de produits issus de l'agriculture biologique après les États-Unis et les ventes de ces produits devraient continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Depuis 1989, le gouvernement soutient les pratiques de l'agriculture biologique à travers des lois et des campagnes de sensibilisation. En 2002, la loi sur l'agriculture biologique a été adoptée pour améliorer la gouvernance et la coordination de l'agriculture biologique en Allemagne.<sup>cxviii</sup> Actuellement, plus de 10% des exploitations agricoles allemandes se consacrent à l'agriculture biologique, l'objectif étant de doubler cette part d'ici 2030.<sup>cxix</sup> Pour cela, le gouvernement engage des efforts continus pour faciliter et améliorer davantage les conditions de l'agriculture biologique ainsi que renforcer la recherche visant à améliorer les pratiques de l'agriculture biologique. De fait, les efforts devraient être consolidés par la nouvelle coalition gouvernementale de 2021, qui a manifesté son intention d'augmenter l'objectif 2030 de la part des terres destinées à l'agriculture biologique à 30% et de restructurer l'élevage.<sup>cxx</sup>

Il existe un besoin urgent de traiter les problèmes de santé liés à l'alimentation en Allemagne. La prévalence de l'obésité a considérablement augmenté depuis le début des années 2000, avec une estimation actuelle d'environ 22% d'adultes obèses. Plus largement, selon le rapport sur la nutrition mondiale, en 2017, environ 65% des hommes adultes et près de 45% des femmes adultes étaient en surpoids. Cependant, la prévalence de diabète est restée relativement faible au cours des deux dernières décennies, s'élevant à environ 5% chez les adultes.<sup>cxxi</sup> En réponse aux enjeux de la malnutrition en Allemagne, le gouvernement allemand a récemment mis davantage l'accent sur le développement de politiques nationales visant à empêcher l'augmentation de la part de la population en surpoids et à promouvoir une alimentation saine.<sup>cxxii</sup> En ce sens, l'événement majeur a été le lancement du plan d'action national IN FORM.<sup>cxxiii</sup> L'initiative vise à prévenir les mauvaises habitudes alimentaires, le manque d'activité physique ainsi que le surpoids et les maladies

---

<sup>7</sup> Le système alimentaire en Allemagne comprend l'agriculture, le commerce agricole de gros, l'artisanat de denrées alimentaires, la transformation alimentaire, le commerce de gros et de détail de denrées alimentaires et l'industrie hôtelière

associées. Elle comprend aussi une plateforme de dialogue entre les parties prenantes et des spécialistes des communautés politique, scientifique, professionnelle et de la société civile pour développer ensemble des plans et des actions en faveur d'une meilleure santé. Le gouvernement fédéral a également annoncé qu'il amplifierait ses efforts pour aider le pays à proposer des repas scolaires plus sains et plus durables. La décision d'intervenir sur ce dernier point reste toutefois du ressort des États fédérés allemands.<sup>cxxiv</sup>

La production alimentaire en Allemagne contribue au changement climatique et en subit les effets. Le secteur agricole allemand produit d'importants volumes d'émissions de GES, notamment du méthane, du fait de l'étendue de l'élevage dans le pays. Pourtant, alors que le secteur représente actuellement 7% du total des émissions de GES nationales, les émissions dérivées de l'agriculture ont diminué de 18% depuis 1990. Cela s'explique principalement par une diminution du nombre de bétail,<sup>cxxv</sup> bien que le taux de baisse stagne depuis le milieu des années 2000.<sup>cxxvi</sup> Quant aux impacts, le changement climatique peut avoir des effets positifs comme négatifs sur l'agriculture: d'un côté, la hausse des températures peut raccourcir les périodes de croissance et de maturation des cultures, permettant ainsi aux cultivateurs et cultivatrices de récolter plusieurs fois par an; de l'autre, les hivers plus doux laisseront les champignons, virus et insectes nuisibles se propager plus largement.<sup>cxxvii</sup> L'agriculture risque aussi de subir les effets négatifs du changement des cycles de précipitations, de la hausse des températures, de la variabilité des saisons et des événements météorologiques extrêmes.<sup>cxxviii</sup> L'Allemagne est particulièrement préoccupée par les périodes de sécheresse prolongées, qui devraient entraîner de lourdes pertes de récoltes.<sup>cxxix</sup>

---

## CONTRIBUTION DE L'ALLEMAGNE AUX CDN DE L'UE

Les contributions de l'Allemagne à l'action mondiale pour le climat sont incluses dans les CDN de l'UE. Conformément à ses engagements dans le cadre des CDN de l'UE, l'Allemagne a préparé un plan national énergie-climat (PNEC),<sup>cxix</sup> soumis à la Commission européenne en juin 2020, ainsi qu'une stratégie à long terme (SLT),<sup>cxxi</sup> soumise en novembre 2016. Également intitulée Plan Climat 2050, la SLT est considérée comme le principal document de politique climatique du pays, tandis que le PNEC spécifie les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs à l'horizon 2030.<sup>cxxii</sup>

**L'évaluation suivante a été menée entre juin et novembre 2021 et se base principalement sur le PNEC de l'Allemagne ainsi que sur sa SLT et des entretiens avec cinq parties prenantes clés.**

# PRINCIPALES CONSTATATIONS

## PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES CDN

TABLEAU 4: DÉVELOPPEMENT DU PNEC ALLEMAND: APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Bien que le processus de développement du plan national énergie-climat (PNEC) ait constitué un effort collaboratif entre le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie et le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire, la collaboration avec le ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture et le ministère fédéral de la Santé s'est avérée limitée.
- Le processus de développement du PNEC a cherché à être participatif et transparent.
- Le PNEC indique que son processus de développement s'appuie sur un échange de politiques et de connaissances avec d'autres États membres de l'UE.

### Points à améliorer

- Garantir la participation significative de l'ensemble des parties prenantes au développement du PNEC.
- Mener une évaluation holistique du système alimentaire allemand pour orienter les prochaines mises à jour du PNEC.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Bien que le processus de développement du PNEC ait constitué un effort collaboratif entre le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWi) et le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire (BMU), la collaboration avec le ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) et le ministère fédéral de la Santé (BMG) s'est avérée limitée.** Le BMWi et le BMU étaient responsables de la rédaction du PNEC et d'en garantir la cohérence politique. Le BMWi s'est principalement centré sur la politique énergétique, tandis que le BMU se tournait vers la politique climatique. Toutefois, la participation apparemment limitée du BMEL peut suggérer des déficiences quant au niveau de maintien de la cohérence politique pour les mesures portant sur le système alimentaire allemand, surtout en tenant compte de la position du ministère sur l'élaboration de politiques, comme mentionné précédemment.

Le rôle mineur du BMEL peut sembler évident, puisqu'il a été dirigé par le parti le plus proche de la communauté agricole,<sup>cxxxiii</sup> et que le secteur de l'élevage et l'industrie chimique ont également été fortement présents en politique,<sup>cxxxiv</sup> garantissant le maintien du programme habituel et l'abstention de toute mesure d'atténuation de la part du ministère.<sup>cxxxv,cxxxvi</sup> Le BMG semble aussi avoir manqué d'engagement, ce qui laisse émerger la possibilité d'une meilleure intégration politique et la formulation d'une politique climatique générant des co-bénéfices pour la santé. Toutefois, la cohérence politique devrait s'améliorer grâce à la composition du nouveau gouvernement de coalition allemand, dans lequel le même parti prendra



possession du ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du climat (BMWK), du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sûreté nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV) ainsi que du ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL).<sup>cxxxvii</sup>

Le processus de développement du PNEC a cherché à être participatif et transparent. Le gouvernement fédéral allemand a régulièrement publié des informations sur le processus de développement du PNEC en ligne, librement accessibles à tous et ouvertes aux commentaires des parties prenantes. Une enquête en ligne a également été menée pour collecter des retours à propos du projet de PNEC. Environ 200 réponses ont été reçues, notamment de la part de représentants et représentantes d'entreprises, d'ONG, du milieu universitaire et de la société civile, ainsi que du grand public. Toutefois, le PNEC ne précise aucun effort visant à assurer la participation de parties prenantes spécifiques comme les spécialistes en alimentation et santé, les femmes et la représentation de groupes minoritaires pendant le processus de développement du PNEC. Les entretiens indiquent aussi le manque de participation significative des organisations de la société civile soutenant une consommation alimentaire plus durable.<sup>cxxxviii</sup> Ils suggèrent également que le processus de développement du PNEC était difficilement accessible pour les parties prenantes non gouvernementales,<sup>cxxxix</sup> comme le grand public,<sup>cxli</sup> ce qui a limité la participation citoyenne.<sup>cxli</sup>

Le PNEC indique que son processus de développement s'appuie sur des échanges de politiques et de connaissances avec d'autres États membres de l'UE. Par exemple, de nombreux traités ont été signés entre la France et l'Allemagne entre 2018 et 2019 pour faire avancer la collaboration entre ces deux pays sur les politiques climatiques et énergétiques. En 2017, le BMU a lancé l'initiative européenne pour le climat pour faire progresser les projets bilatéraux et multilatéraux sur le climat et ainsi partager les meilleures pratiques dans l'ensemble des secteurs d'intérêt, y compris l'agriculture et l'utilisation des terres.

Le PNEC n'indique pas clairement si des recherches ont été conduites pour orienter son développement et, le cas échéant, lesquelles. Le PNEC ne tient pas compte de façon holistique des impacts de la transition vers un système alimentaire durable, mais aborde plutôt les possibilités de réduction des émissions émanant des mesures agricoles. Il est donc peu probable qu'une évaluation holistique du système alimentaire allemand soutienne le PNEC. Cependant, le PNEC appelle au renforcement et au développement de la recherche, notamment dans le contexte de la promotion de l'agriculture biologique.

## POINTS À AMÉLIORER

Garantir la participation significative de l'ensemble des parties prenantes au développement du PNEC. Il est particulièrement important de garantir la participation du BMG et du BMEL au développement d'actions et de mesures, par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur l'alimentation et le climat comprenant la représentation de ces deux ministères ainsi que du BMWK et du BMUV. Ce groupe de travail pourrait se réunir régulièrement pour aborder les priorités, les politiques et les lois permettant d'explorer davantage les liens entre les systèmes alimentaires allemands et les objectifs et priorités en matière de climat et de développement durable. Cela améliorerait la cohérence politique et alignerait davantage le PNEC et les autres politiques relatives aux systèmes alimentaires. Ce groupe pourrait être une extension ou s'inspirer de la Commission sur le futur de l'agriculture.<sup>cxlii</sup> Récemment créée pour formuler une vision à long terme pour l'agriculture en Allemagne, cette commission se compose d'associations agricoles ainsi que de la représentation de la société civile et d'ONG. Elle a permis d'établir un consensus parmi les différents groupes de parties prenantes, qui se sont accordées sur une stratégie à long terme progressive pour le secteur agroalimentaire allemand. Cette stratégie comprend des recommandations visant à réduire le volume de l'élevage et la consommation de viande.<sup>cxliii</sup>

Il est également important d'impliquer la représentation régionale et locale au sein de l'UE et à l'échelle nationale dans le processus de développement du PNEC ainsi que de consulter les communautés et institutions locales. Plus concrètement, l'enquête en ligne pourrait être complétée par des consultations en personne auprès de spécialistes et parties prenantes externes issus des différentes couches de la société.

Enfin, pour ce qui est de l'échange de connaissances avec d'autres États membres de l'UE, l'Allemagne devrait mettre davantage l'accent sur ses relations commerciales avec ces pays en matière d'alimentation. Les échanges de connaissances pourraient régulièrement inclure des discussions sur la façon de rendre la production et la consommation de denrées alimentaires au sein de l'UE en général moins intensives en carbone, afin d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques relatives à l'offre et à la demande des systèmes alimentaires. En ce sens, les avantages climatiques obtenus grâce aux mesures ambitieuses sur les systèmes alimentaires dans un État membre de l'UE ne sont pas amoindris par des politiques contradictoires ou insuffisantes sur les systèmes alimentaires dans un autre État membre.

Mener une évaluation holistique du système alimentaire allemand pour orienter les prochaines mises à jour du PNEC. Le processus de développement du PNEC ne semble pas avoir pris en compte les systèmes alimentaires de façon holistique. Cela signifie que de grandes opportunités d'atténuation des effets des systèmes alimentaires, qui s'accompagnent généralement de nombreux co-bénéfices économiques, environnementaux et sociaux, peuvent avoir été inexploitées. Un récent rapport scientifique<sup>cxliiv</sup> de Stiftung Klimaneutralität, qui présente le potentiel d'atténuation des impacts des systèmes alimentaires au moyen de mesures complètes et réalisables, démontre comment une analyse détaillée des systèmes alimentaires peut contribuer et fournir des opportunités de développement de mesures permettant d'atténuer le changement climatique. La réalisation d'une évaluation holistique des systèmes alimentaires allemands peut donc servir de base pour renforcer l'ambition climatique du PNEC. Une telle évaluation peut également élever la place des systèmes alimentaires allemands au sein des politiques climatiques nationales. Plus important encore, elle peut élargir la compréhension des impacts environnementaux au-delà des émissions de GES, ce qui permettrait un bon alignement sur l'engagement des CDN de l'UE à maximiser les synergies sociales, environnementales et économiques.

## CONTENU DU PNEC

TABLEAU 5: CONTENU DU PNEC ALLEMAND: APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Le PNEC propose une approche de l'agriculture régénérative et écologique.
- Le PNEC comprend des mesures promouvant l'efficacité énergétique dans le secteur agricole.
- Le PNEC comporte plusieurs mesures en faveur de la préservation.
- Le PNEC inclut une directive visant à réduire les émissions au moyen de l'utilisation de réfrigérants non halogènes.
- Le PNEC comprend un engagement et différentes mesures en faveur de la consommation alimentaire durable.

### Points à améliorer

- Évaluer la conception des mesures sur l'élevage pour maximiser les co-bénéfices et garantir la conformité.
- Inclure des mesures en faveur d'un accès équitable à une alimentation saine et durable pour tous.
- Renforcer le développement d'une stratégie complète et juste pour influencer les comportements de consommation.
- Introduire des mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire.
- Convertir l'ambition à long terme dans la SLT pour la préservation des tourbières en mesures tangibles dans le PNEC.
- Créer des opportunités d'emplois verts qui s'alignent sur les systèmes alimentaires sains et durables.
- Inclure les engagements pris dans le contexte du pacte mondial sur le méthane, la déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres et le programme d'action politique pour la transition vers une alimentation et une agriculture durables.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Le PNEC propose une approche régénérative et écologique de l'agriculture.** Il comprend une mesure visant à promouvoir l'accumulation d'humus (la matière organique de couleur sombre provenant des plantes mortes) dans les terres agricoles par la plantation de haies, de bocages et d'allées d'arbres. Le PNEC indique également que des actions supplémentaires sont nécessaires pour réduire les émissions de GES de l'élevage (et aussi améliorer le bien-être des animaux) en limitant le nombre d'unités de bétail par hectare. L'agriculture biologique est au cœur de l'approche de l'Allemagne en matière d'atténuation du changement climatique par l'agriculture et a bénéficié d'une puissante campagne de sensibilisation qui a obtenu le soutien du public<sup>cxlv</sup>. Pour promouvoir l'agriculture biologique, le PNEC prévoit des mesures telles que l'élaboration d'une stratégie en matière d'agriculture biologique, la promotion de la recherche sur les pratiques biologiques et le renforcement du soutien financier accordé à l'agriculture biologique. Ces mesures sont conformes à

l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie à long terme (SLT) allemande, qui consiste à porter à 20% la part de l'agriculture biologique dans les activités agricoles nationales d'ici à 2050. Les avantages de l'agriculture biologique vont bien au-delà de l'atténuation du changement climatique, puisqu'elle permet d'améliorer la biodiversité et la qualité des sols<sup>cxlvi</sup>, mais le potentiel de développement de ces pratiques en Allemagne doit encore être examiné.<sup>cxlvii</sup> Des mesures supplémentaires visant à rendre l'agriculture allemande plus durable à grande échelle sont également nécessaires pour bâtir un secteur alimentaire plus durable et plus résilient.<sup>cxlviii</sup>

### **Le PNEC comprend des mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans l'agriculture.**

Plus précisément, le PNEC propose des actions visant à augmenter la part des énergies renouvelables dans les secteurs du chauffage et de la réfrigération, bien qu'aucun objectif spécifique ne soit mentionné. Parmi les autres mesures du PNEC, figurent la réduction des émissions du secteur des transports grâce à un financement accru de l'e-mobilité; des formations pour améliorer l'efficacité énergétique dans l'utilisation des machines agricoles lourdes; et la fourniture de conseils sur le climat et l'énergie aux entreprises agricoles sur les questions de consommation d'énergie.

**Le PNEC comprend plusieurs mesures visant à promouvoir la conservation des ressources.** On y trouve des mesures détaillées visant à conserver et à protéger les forêts, les prairies, les landes et les sols. Par exemple, le gouvernement allemand y exprime son intention de développer une stratégie de sauvegarde des pâturages du pays. En outre, le PNEC allemand propose des mesures visant à promouvoir l'ajout de lisières forestières aux terres agricoles pour protéger les sols et contenir le CO<sub>2</sub>. Il est intéressant de noter que la ré-humidification des tourbières n'est pas incluse dans les mesures de conservation du PNEC, mais qu'elle est mentionnée comme une stratégie de conservation importante dans la SLT de l'Allemagne. La ré-humidification et la conservation des tourbières peuvent être considérées comme une solution très rentable et à fort impact pour lutter contre le changement climatique.<sup>cxlix</sup> Le fait que ce type de mesures ne soit pas inclus et mis en œuvre dans le cadre du PNEC peut s'expliquer par le financement public limité des pratiques de conservation en Allemagne.<sup>cl</sup>

**Le PNEC comprend une mesure visant à réduire les émissions grâce à l'utilisation de réfrigérants non halogénés.** Cette mesure, qui prévoit un financement destiné à promouvoir l'efficacité énergétique dans les domaines de la réfrigération et de la climatisation, devrait permettre de réaliser des économies d'énergie de 18 pétajoules (PJ) entre 2021 et 2030, soit près de 1% de la consommation intérieure annuelle d'électricité de l'Allemagne.<sup>cli</sup>

**Le PNEC comporte un engagement à promouvoir la consommation alimentaire durable et comprend plusieurs mesures à cette fin.** Parmi ces mesures, figurent le développement de l'éducation et des conseils fournis en matière d'alimentation durable, respectueuse du climat et saine. En outre, des efforts sont déployés pour que les étiquettes des produits d'origine animale indiquent la technique d'élevage utilisée, en vue d'améliorer la sensibilisation du public à la question du bien-être animal. Par ailleurs, le PNEC s'engage à élaborer un plan directeur pour une alimentation durable et saine qui tienne compte de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le PNEC prévoit également de mener des recherches sur la consommation alimentaire et de développer des instruments de tarification pour lutter contre les comportements alimentaires néfastes pour la santé. Il est toutefois difficile d'influencer les régimes alimentaires en Allemagne, car il semble y avoir une résistance à l'idée que le gouvernement puisse interférer dans les choix alimentaires.<sup>clii</sup>

## POINTS À AMÉLIORER

**Évaluer la façon dont les mesures relatives à l'élevage sont conçues afin de maximiser les co-bénéfices et de s'assurer qu'elles sont conformes à leur intention.** Si le PNEC comprend des mesures visant à réduire les émissions provenant de l'élevage, les entretiens suggèrent que ces mesures doivent être conçues avec soin afin d'éviter les lacunes qui pourraient permettre aux agriculteurs de contourner les exigences relatives à l'adaptation de leurs activités d'élevage.<sup>cliii</sup> Il est donc important de se demander si ces mesures sont suffisamment strictes pour entraîner une réduction réelle des émissions. En outre, les experts et expertes interrogés relèvent que la mesure la plus importante à inclure concerne la nécessité de réduire le nombre de bovins dans le secteur de l'élevage et d'améliorer la gestion des nutriments.<sup>cliv</sup>

**Inclure des mesures visant à promouvoir un accès équitable à une alimentation durable et saine pour toutes et tous.** Bien que le PNEC mentionne l'impact de ses mesures à un haut niveau, il ne ressort pas clairement que des efforts sont déployés pour garantir l'accès à une alimentation durable et nutritive pour toutes et tous. Une première étape dans le développement d'une telle approche holistique en Allemagne consiste à ancrer dans les esprits que c'est au gouvernement qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de fournir une alimentation durable et saine. L'approche adoptée pour lutter contre la pauvreté énergétique peut être étendue pour couvrir également la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Par exemple, lors des recherches sur les systèmes alimentaires recommandées ci-dessus, il convient également d'évaluer l'impact des différentes mesures relatives aux systèmes alimentaires sur la capacité des différents groupes sociaux à accéder à une alimentation saine et durable. Cela permettrait d'éviter que la transformation des systèmes alimentaires n'ait un impact disproportionné ou ne perturbe les habitudes alimentaires et de consommation de certains groupes socio-économiques ou ethniques ou certaines croyances culturelles.<sup>clv</sup> Les résultats de cette recherche pourraient, à leur tour, contribuer à l'élaboration de mesures en faveur d'une alimentation saine et durable.

**Poursuivre l'élaboration d'une stratégie globale et équitable visant à promouvoir un changement de comportement des consommateurs et consommatrices en faveur de régimes alimentaires plus diversifiés et plus sains.** Lors des recherches et du développement d'instruments de tarification (comme indiqué dans le PNEC), il est important de tenir compte des externalités telles que les émissions importées et la déforestation.<sup>clvi</sup> Il est également essentiel d'éviter que ces instruments de tarification aient un impact disproportionné sur les différents groupes de revenus. La stratégie devrait couvrir tous les groupes de revenus ou inclure un système de compensation pour les personnes aux revenus les plus faibles en Allemagne.<sup>clvii</sup> En plus des instruments de tarification mentionnés dans le PNEC, les politiques d'approvisionnement peuvent constituer une approche viable pour faire évoluer les régimes alimentaires en Allemagne. L'essentiel ici n'est toutefois pas d'interdire certains aliments, mais plutôt de faciliter l'accès à des aliments plus sains. Une telle approche pourrait être adoptée dans un premier temps dans les hôpitaux et les cantines (scolaires).<sup>clviii</sup>

**Introduire des mesures visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.** Le PNEC ne prévoit pas de mesures visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. C'est une occasion manquée, car 11 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année en Allemagne.<sup>clix</sup> L'Allemagne a publié une stratégie nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire en février 2019 qui, bien que n'étant pas incluse

dans le PNEC, prévoit des actions du gouvernement fédéral, des États fédérés, de l'industrie, de la société civile et de la communauté scientifique tout au long des chaînes d'approvisionnement alimentaire.<sup>clx</sup> Ces mesures devraient être incluses dans la prochaine version du PNEC de l'Allemagne. Étant donné que les prestataires de services alimentaires, tels que les commerces et les restaurants, représentent de plus grandes quantités d'aliments et de produits alimentaires que les ménages individuels, il est recommandé que les efforts initiaux de réduction des pertes et gaspillages alimentaires commencent par ces établissements.<sup>clxi</sup>

**Traduire par des mesures concrètes et dans le cadre du PNEC le projet de conservation des tourbières, prévu dans la SLT.** Comme nous l'avons vu précédemment, la conservation des tourbières présente un fort potentiel d'atténuation du changement climatique et, bien qu'elle soit incluse dans la SLT de l'Allemagne, elle ne fait actuellement pas partie des mesures de conservation du PNEC. Dans un premier temps, pour appliquer cette démarche, il convient d'allouer des fonds supplémentaires et de mener des recherches complémentaires afin d'examiner l'impact de la conservation des tourbières sur les exploitations agricoles.

**Créer des opportunités d'emploi verts qui soient en phase avec les systèmes alimentaires durables et sains.** Bien que le PNEC mentionne à plusieurs reprises la création d'emplois, ceux-ci sont tous liés au secteur de l'énergie. Il est impératif d'aborder également la question de l'emploi dans le cadre d'une transition juste vers des systèmes alimentaires durables et sains. La Commission sur la croissance, le changement structurel et l'emploi pourrait se voir confier la responsabilité de développer de telles mesures afin de les inclure dans la prochaine révision du PNEC. Il pourrait s'agir d'efforts visant à accroître l'emploi dans l'agriculture biologique en Allemagne, ainsi que dans le secteur des services alimentaires.

**Intégrer les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur le méthane, de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, et du Programme d'action politique pour la transition vers une alimentation et une agriculture durables.** L'Allemagne a souscrit à plusieurs engagements et initiatives annoncés lors de la COP26 à Glasgow (mais en dehors du régime officiel de la CCNUCC). S'ils sont pleinement et adéquatement mis en œuvre, ces engagements peuvent accélérer l'évolution de l'Allemagne vers des systèmes alimentaires durables, notamment grâce à des mesures visant à promouvoir le commerce durable et à lutter contre les émissions de méthane et la déforestation liées aux importations de denrées alimentaires, ainsi que par la réorientation des politiques publiques en vue de soutenir les pratiques d'agriculture régénérative tout en améliorant la résilience globale des systèmes alimentaires. Mais pour garantir le suivi des progrès, la transparence et la prise de responsabilité, il est essentiel que ces engagements internationaux et les actions y afférentes soient pleinement intégrés et ancrés dans le PNEC et la STL de l'Allemagne.

## MISE EN ŒUVRE DU PNEC

TABLEAU 6: MISE EN ŒUVRE DU PNEC ALLEMAND: APÉRÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Le PNEC fournit des informations sur les parties prenantes gouvernementales incluses dans le processus de mise en œuvre.
- Le PNEC précise l'approche de suivi pour certaines mesures spécifiques.
- Le PNEC précise que des fonds seront alloués à une série de mesures relatives aux systèmes alimentaires et il comprend un engagement plus large visant à supprimer les subventions néfastes.

### Points à améliorer

- Clarifier la manière dont le PNEC sera mis en œuvre et suivi.
- Étendre l'outil MRV aux systèmes alimentaires et aux parties prenantes externes.
- Détailler les rôles des parties prenantes spécifiques dans la mise en œuvre et le suivi des mesures relatives aux systèmes alimentaires.
- Donner suite à l'ambition à long terme de mettre fin aux subventions néfastes.
- Renforcer et assurer le financement de la mise en œuvre des mesures ciblant les systèmes alimentaires.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Le PNEC ne fournit aucune information sur les parties qui seront impliquées dans la mise en œuvre de ses mesures relatives aux systèmes alimentaires, mis à part sur les parties prenantes gouvernementales.** Le PNEC ne précise pas non plus si sa mise en œuvre sera coordonnée de manière centralisée et, si ce n'est pas le cas, qui assume la responsabilité finale de chacune des mesures et de chacun des engagements proposés dans le plan. De même, si la SLT indique que l'objectif de 20% de cultures biologiques sera mis en œuvre de manière participative, les modalités exactes de cette mise en œuvre ne sont pas précisées.

**Bien que le PNEC précise l'approche adoptée pour le suivi de certaines mesures spécifiques, il n'existe pas de plan dédié à la manière dont les progrès vers la mise en œuvre et la réalisation du PNEC dans sa totalité seront suivis.** Le MRV du PNEC se limite aux actions et mesures proposées pour le secteur de l'énergie et ne semble pas couvrir les systèmes alimentaires de l'Allemagne. En outre, le PNEC n'indique pas si et, le cas échéant, comment les parties prenantes seront impliquées dans son processus de suivi et si les contributions des communautés locales, des petits exploitants et exploitantes agricoles et d'autres groupes marginalisés seront prises en compte dans le processus de collecte des données.

**Le PNEC précise que des fonds seront alloués à une série de mesures relatives aux systèmes alimentaires et il comprend un engagement plus large visant à supprimer les subventions néfastes.** Sans que les secteurs visés soient précisés, le PNEC et la STL ont pour ambition générale de mettre fin aux subventions néfastes pour l'environnement aux niveaux national, européen et mondial. Le PNEC indique



en outre qu'une subvention sera introduite pour couvrir le système d'étiquetage évoqué plus haut, destiné à promouvoir le bien-être des animaux. En outre, le PNEC entend développer le financement de mesures visant à planter des arbres et des lisières de forêt et à soutenir les systèmes agroforestiers. Le PNEC indique également qu'il «optimisera le soutien juridique et financier» visant à promouvoir et à développer l'agriculture biologique et qu'il introduira des subventions pour encourager le passage à l'agriculture biologique. Il a toutefois été noté lors d'un entretien que le financement actuel pour l'expansion des pratiques d'agriculture biologique pourrait ne pas être suffisant pour une transformation à grande échelle.<sup>clxii</sup>

## POINTS À AMÉLIORER

**Clarifier la manière dont le PNEC sera mis en œuvre et suivi.** Le PNEC ne précise pas clairement comment il sera mis en œuvre ni comment cette mise en œuvre sera suivie. Par conséquent, pour garantir une gouvernance inclusive et participative dans la mise en œuvre du PNEC, il est important de veiller à une plus grande transparence. En outre, dans un souci de cohérence des politiques, il est particulièrement important de clarifier la manière dont le processus de suivi du PNEC est aligné sur le processus de suivi des CDN de l'UE.

**Étendre l'outil MRV aux systèmes alimentaires et aux parties prenantes externes.** Alors que les rapports suggèrent que le PNEC comprend la surveillance annuelle des émissions dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'industrie et de l'agriculture,<sup>clxiii</sup> en matière de suivi de la mise en œuvre, le processus MRV actuel ne couvre que le secteur de l'énergie. Le MRV devrait être étendu pour couvrir d'autres domaines du PNEC, et en particulier les mesures et les objectifs relatifs aux systèmes alimentaires. En étendant son champ d'application, des parties prenantes externes au gouvernement pourraient être invitées à fournir des rapports d'avancement, des données et des informations concernant la mise en œuvre dans des secteurs spécifiques (par exemple, l'agriculture). Cela permet non seulement de produire des données plus détaillées et de bas niveau sur la mise en œuvre, mais aussi de renforcer le soutien des parties prenantes non gouvernementales lors de la mise en œuvre du PNEC.

**Détailler les rôles des parties prenantes spécifiques dans la mise en œuvre et le suivi des mesures relatives aux systèmes alimentaires.** Le PNEC ne propose aucune structure permettant d'impliquer les parties prenantes non gouvernementales dans la mise en œuvre et le suivi de ses mesures. De plus, si la SLT indique que l'objectif de 20% de cultures biologiques sera mis en œuvre de manière participative, les modalités exactes de cette mise en œuvre ne sont pas précisées. Il est donc important de définir des actions concrètes pour garantir que la mise en œuvre soit réellement participative. En détaillant par exemple les rôles spécifiques des femmes, des communautés locales, des agriculteurs/agricultrices et des autres parties prenantes dans la mise en œuvre de l'agriculture biologique et des mesures de conservation. En outre, ces groupes peuvent se voir attribuer des responsabilités dans le processus de suivi (par exemple, pour le recueil et l'utilisation des informations) ce qui permet de mieux prendre en compte les connaissances locales.

**Donner suite à l'ambition à long terme de mettre fin aux subventions néfastes.** Alors que le PNEC et la SLT incluent un engagement à long terme pour mettre fin aux subventions néfastes au niveau national, européen et mondial, aucune action concrète n'est proposée. Cette situation est particulièrement inquiétante, étant donné les volumes importants de subventions agricoles encourageant l'agriculture conventionnelle



en Allemagne.<sup>clxiv</sup> Une première étape consisterait donc à identifier les subventions néfastes par secteur au niveau national, et à les réorienter pour catalyser une transition vers une utilisation durable des terres et un système alimentaire durable et sain. Un tel processus a déjà été lancé par l'Agence fédérale allemande pour l'environnement, ce qui a permis de répertorier huit subventions agricoles nuisibles à l'environnement en Allemagne, dont deux provenant de la politique agricole commune de l'UE.<sup>clxv</sup>

**Renforcer et assurer le financement de la mise en œuvre des mesures qui ciblent les systèmes alimentaires.** Il est important de faire des recherches et de développer des systèmes de compensation pour que les agriculteurs et agricultrices mettent en œuvre des pratiques de conservation, car les répercussions peuvent être disproportionnées s'ils sont propriétaires de terres affectées à la conservation de façon marginale.<sup>clxvi</sup> En outre, la conversion des terres agricoles vers l'agriculture biologiques et leur entretien nécessitent un capital financier important. Afin d'atteindre l'objectif de 20%, il faut une garantie forte en matière de financement.<sup>clxvii</sup>

## SYNTHÈSE D'ÉTUDE DE CAS (ALLEMAGNE)

### Étude de cas: la ville de Nuremberg en Allemagne

Avec 10% des terres agricoles en production biologique, l'Allemagne est l'un des plus grands pays producteurs et fournisseurs d'aliments biologiques en Europe. La demande d'aliments biologiques en Allemagne est alimentée par une prise de conscience croissante de la situation environnementale (changement climatique, perte de biodiversité) et de l'impact des systèmes alimentaires sur la santé.

Le plan d'action national pour l'énergie du pays propose une approche régénérative et écologique avec pour objectif de doubler la production agricole biologique d'ici 2050. Dans ce contexte, le ministère fédéral allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture, dans le cadre du Programme fédéral pour l'agriculture biologique, a apporté son soutien au «Deutschlands Biostädte», un réseau national de villes biologiques (Organic Cities Network, OCN), qui travaille avec les autorités municipales, les municipalités et les districts à travers l'Allemagne pour promouvoir l'agriculture et l'alimentation biologiques.

La ville de Nuremberg est l'un des membres fondateurs de l'OCN et est souvent considérée comme l'une des principales villes championnes du mouvement de l'alimentation biologique en Allemagne. Nuremberg s'est fixée pour objectif de développer encore plus la production et la consommation d'aliments biologiques afin de réduire ses émissions. Un ensemble de mesures de soutien, composé de 5 lignes d'action, étayées par 24 actions clés, est mis en œuvre à l'appui de cette stratégie. Elles comprennent:

1. un cadre législatif viable et cohérent qui encourage l'agriculture biologique/durable, par exemple, en soutenant les mesures relatives à l'agriculture biologique dans le cadre de la politique agricole commune;
2. des mesures visant à faciliter et améliorer l'accès à l'agriculture biologique, par exemple, en fournissant des services de conseil aux agriculteurs conventionnels qui souhaitent se convertir aux pratiques agricoles biologiques;
3. des mesures visant à encourager la demande de produits agricoles biologiques, par exemple en soutenant l'étiquetage ou les politiques d'approvisionnement alimentaire du secteur public (dans les cantines, etc.) ayant recours à des produits biologiques;
4. des mesures visant à améliorer la productivité des systèmes agricoles biologiques; et
5. des mesures visant à offrir des incitations financières aux agriculteurs qui améliorent l'écologie des paysages cultivés.

L'une des priorités de la ville est le retour des cultures traditionnelles et autochtones riches en nutriments. La ville gère l'initiative «Hersbruck Fruit», qui vise à ramener et à améliorer l'accès aux variétés de fruits traditionnelles de la région, plus résistantes aux aléas climatiques. Le fait de cultiver davantage de fruits localement (au lieu de les importer) présente également l'avantage de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'initiative a recensé 1 800 arbres fruitiers au cours des deux dernières années et redécouvert certaines variétés oubliées, qui sont en train d'être replantées. Les fruits locaux sont ensuite transformés en jus de pomme et cidres biologiques, et sont commercialisés sous forme de bouteilles de «Pom200» sur les marchés régionaux. En outre, la ville travaille en collaboration avec d'autres organisations nationales et locales pour promouvoir les céréales anciennes (variétés de blé traditionnelles telles que l'einkorn, l'emmer et le seigle champagne).

De plus amples informations et l'étude de cas détaillée sont disponibles [ici](#).

---

## PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ESPAGNOLS

Le système alimentaire espagnol est un élément important de l'économie du pays. Le secteur agroalimentaire espagnol (qui comprend les activités agricoles, les industries et services fournissant des intrants à l'agriculture, la fabrication d'aliments et de boissons, le transport, le commerce de détail et la distribution) représente 13,8% de l'emploi national et 8,9% du PIB (2018).<sup>clxxviii</sup> En 2020, l'industrie agroalimentaire (hors agriculture) a généré à elle seule plus de 129 millions d'euros de chiffre d'affaires.<sup>clxxix</sup> En outre, en 2018, plus de la moitié de la superficie espagnole (environ 26,2 millions d'hectares) était consacrée à la production agricole.<sup>clxxx</sup> De ce fait, l'Espagne est le quatrième producteur agroalimentaire d'Europe et se classe au dixième rang mondial.<sup>clxxxi</sup> Les légumes, la viande et les fruits constituent les productions agricoles les plus importantes, suivies des céréales et du lait.<sup>clxxxii</sup>

L'Espagne est à la fois un grand exportateur et un grand importateur de produits alimentaires, se classant respectivement au quinzième et seizième rang mondial. En 2020, les exportations espagnoles de produits agricoles s'élevaient à 51,4 millions d'euros et représentaient plus de 15% des exportations totales du pays.<sup>clxxxiii</sup> Les deux tiers ont été exportés vers les pays de l'UE, dont la France qui est le premier importateur, suivie du Portugal, de l'Italie et de l'Allemagne.<sup>clxxxiv</sup> En dehors de l'Union Européenne, la plupart des denrées alimentaires ont été exportées vers la Chine.<sup>clxxxv</sup> L'Espagne exporte principalement de la viande de porc, de l'huile d'olive, des vins et des conserves de légumes.<sup>clxxxvi</sup> En retour, les principales importations alimentaires de l'Espagne sont les mollusques, le maïs et les crustacés.<sup>clxxxvii</sup> En 2020, les importations de produits alimentaires représentaient 11,92% des importations totales de marchandises, pour une valeur de 35,2 millions d'euros.<sup>clxxxviii</sup> Les principaux partenaires d'importation de produits alimentaires de l'Espagne sont l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et le Portugal.<sup>clxxxix</sup>

L'Espagne possède la plus grande superficie totale consacrée à l'agriculture biologique au sein de l'Union Européenne, et se classe au troisième rang mondial en termes de superficie agricole biologique.<sup>clxxx</sup> La surface agricole biologique totale de l'Espagne a augmenté régulièrement au cours des 10 dernières années jusqu'à représenter environ 2,4 millions d'hectares en 2020. Cela équivaut à une augmentation de plus de 34% par rapport à 2012.<sup>clxxxii</sup> La taille du marché de la production biologique a doublé entre 2014 et 2018, dépassant les 2 milliards d'euros en valeur.<sup>clxxxiii</sup> De même, le nombre d'opérateurs de la filière biologique a augmenté de 6% entre 2017 et 2018.<sup>clxxxiii</sup> Une hausse de la demande mondiale en agriculture biologique est attendue pour la période 2019 à 2024, avec une estimation de la taille du marché de plus de 300 millions d'euros d'ici 2024.<sup>clxxxiv</sup>

La prévalence de l'obésité en Espagne est élevée et en augmentation, aussi bien chez les adultes que chez les enfants. Environ 21,6% des adultes en Espagne étaient considérés comme obèses en 2015, et seulement la moitié de la population adulte suivait un régime alimentaire sain en 2019.<sup>clxxxv</sup> Parmi les enfants âgés de 2 à 17 ans, 41% étaient considérés comme en surpoids ou obèses en 2015, ce qui indique une légère diminution de la prévalence depuis 2006. Pourtant, la prévalence de l'obésité et du surpoids chez les enfants espagnols reste la deuxième plus élevée de l'Union européenne.<sup>clxxxvi</sup> En 2008, le ministère espagnol de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité de l'époque a présenté des recommandations diététiques à l'intention de la population espagnole, dans le but d'apporter des solutions aux problèmes de santé publique.<sup>clxxxvii</sup> Lancé en 2021, le projet multipartenaires Mediterranean Lifestyle in Pediatric Obesity Prevention (MELI-POP) étudie les causes de l'obésité infantile et les moyens de la prévenir en examinant les habitudes de consommation

et les niveaux d'activité physique des enfants dans les régions de Saragosse, Cordoue et Saint-Jacques-de-Compostelle.<sup>cxxxviii</sup> Le postulat de départ est que la consommation d'un régime méditerranéen traditionnel, associée à une activité physique accrue, peut contribuer à la prévention de l'obésité infantile. Le régime méditerranéen est de moins en moins observé depuis quelques années, ce qui expose une grande partie de la population espagnole à des maladies chroniques liées à l'alimentation.<sup>cxxxix</sup> Dans ce contexte, les efforts des pouvoirs publics pour s'attaquer aux problèmes de santé liés à l'alimentation ont augmenté et le gouvernement espagnol a invité les parties prenantes de l'industrie alimentaire à participer à ses efforts pour promouvoir des régimes alimentaires sains. Un exemple de ces partenariats public-privé est l'introduction d'un étiquetage nutritionnel volontaire sur les produits alimentaires, opérationnel depuis le premier trimestre de 2021.<sup>cx</sup>

Pas moins de 7,7 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées ou perdues le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire espagnole chaque année.<sup>cxci</sup> À ce titre, l'Espagne se classe au septième rang des pays de l'UE en termes de pertes et de gaspillage alimentaires.<sup>cxcii</sup> La plupart des pertes et gaspillages se produisent au niveau des ménages. Les données indiquent que les pertes et gaspillages au niveau des ménages représentaient en moyenne 31 kilogrammes par habitant en 2020. Au niveau national, le gaspillage alimentaire des ménages représentait environ 1,34 million de tonnes en 2020, les légumes et les fruits en constituant la plus grande partie.<sup>cxciii</sup> Ces chiffres élevés peuvent être attribués à un manque général de sensibilisation nationale sur le sujet, exacerbé par les températures élevées au printemps et en été.<sup>cxniv</sup> En octobre 2021, un projet de loi national sur la prévention des pertes et gaspillages alimentaires a été présenté pour consultation publique. Le projet de loi vise à lutter contre la perte et le gaspillage alimentaires d'un point de vue économique, environnemental et moral. L'Espagne devient ainsi le troisième pays européen à légiférer contre les pertes et le gaspillage alimentaires, après la France et l'Italie.<sup>cxv</sup>

La production alimentaire en Espagne contribue au changement climatique et en subit les effets. Le secteur agricole représente 12% du total des émissions nationales de GES depuis 2019.<sup>cxvi</sup> L'Espagne a exprimé l'ambition de réduire les émissions du secteur agricole de 18% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. En 2019, seule une diminution modérée de 4,6% des émissions, par rapport aux niveaux de 2005, a été obtenue.<sup>cxvii</sup> Les phénomènes météorologiques extrêmes et l'augmentation de la variabilité climatique auront probablement des effets négatifs sur le secteur agricole espagnol, qui souffre déjà de la variabilité des rendements due à l'instabilité des conditions météorologiques.<sup>cxviii</sup> Dans le même temps, le secteur agricole a le potentiel de réduire ses émissions de 10 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit environ 28% des émissions agricoles nationales en Espagne. Ce potentiel d'atténuation est calculé sur la base d'un ensemble de mesures comprenant la gestion des terres et du bétail, l'épandage de fumier et la réduction de la demande de produits d'origine animale.<sup>cxix</sup> Dans le but de débloquer ce potentiel d'atténuation en influant sur les habitudes alimentaires, le ministre espagnol de la Consommation a récemment lancé un appel à la réduction de la consommation de viande rouge afin de diminuer les émissions de méthane associées à celle-ci.<sup>cc</sup>

---

## CONTRIBUTION DE L'ESPAGNE AUX CDN DE L'UE

La CDN de l'UE couvre les contributions de l'Espagne à l'action climatique mondiale. Dans le cadre de ses engagements au titre de la CDN de l'UE, l'Espagne a préparé un plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNEC),<sup>cc1</sup> soumis à la Commission européenne en avril 2020, ainsi qu'une stratégie à long terme (SLT).<sup>cc2</sup>

**L'évaluation suivante s'appuie largement sur le PNEC et la SLT de l'Espagne, ainsi que sur des entretiens avec six parties prenantes clés.**

# PRINCIPALES CONSTATATIONS POUR L'ESPAGNE

## PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DU PNEC

TABLEAU 7: DÉVELOPPEMENT DU PNEC EN ESPAGNE: APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Le processus d'élaboration du Plan national pour l'énergie et le climat (PNEC) a été dirigé par le ministère de la Transition écologique et du Défi démographique (MITECO), et des organes de coordination ont été créés pour assurer la collaboration interministérielle et la coordination avec les communautés autonomes.
- Le PNEC a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif, qui comprenait une consultation publique, des réunions avec les principales parties prenantes et des événements publics.
- S'il est clair que le PNEC a été élaboré par le biais d'un processus participatif, on ne sait pas comment les parties prenantes ont été sélectionnées et de quelle manière leurs contributions ont été prises en compte lors de la rédaction des politiques.
- Si la stratégie à long terme (SLT) semble également avoir été élaborée de manière participative, le processus exact par lequel elle a été élaborée n'est pas clair.
- Le MITECO a reçu le soutien technique d'universités et de centres de recherche pour l'élaboration du PNEC.
- Le PNEC reconnaît les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires des mesures qu'il propose et fournit des estimations pour certaines de ses mesures agricoles.

### Points à améliorer

- Accroître la transparence du processus d'élaboration du PNEC en mettant les informations à la disposition du public et en clarifiant les processus, ainsi qu'en assurant la participation de toutes les parties prenantes concernées afin d'éviter une représentation déséquilibrée.
- Effectuer une évaluation holistique du système alimentaire espagnol afin de documenter les futures mises à jour du PNEC.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

### **Le PNEC a été dirigé par le ministère de la Transition écologique et du Défi démographique (MITECO), et des organes de coordination ont été créés pour assurer la collaboration interministérielle et la coordination avec les Communautés autonomes.**

Le MITECO (qui a des compétences en matière de changement climatique, d'énergie et d'environnement) est responsable de la politique climatique en Espagne, et notamment de l'élaboration et de la mise à jour du PNEC. Pour élaborer le PNEC, le MITECO a collaboré avec d'autres ministères dans le cadre de réunions bilatérales et en présidant la Commission interministérielle sur le changement climatique et la transition énergétique, qui est composée de représentants de tous les ministères, y compris le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MAPA) et le ministère de la Santé.<sup>cciii</sup> Le MAPA a joué un rôle crucial dans le processus d'élaboration du PNEC, et les mesures liées à la production alimentaire sont le fruit de la collaboration et de l'accord entre le MAPA et le MITECO.<sup>cciv</sup> En outre, le MITECO a assuré la coordination avec les Communautés autonomes (CA), les régions administratives d'Espagne, par l'intermédiaire de la Commission de coordination de la politique en matière de changement climatique. La Commission comprend des représentants de chacun des trois niveaux de gouvernement en Espagne: des représentants du gouvernement national, un représentant de chaque CA (+ deux représentants pour les villes de Ceuta et de Melilla respectivement), et un membre représentant les entités locales.<sup>ccv</sup> Dans un entretien, il a été indiqué que la collaboration avec les CA se fait également par le biais de groupes de travail sur l'atténuation du changement climatique et par le biais d'autres mécanismes informels. Selon la même personne interrogée, la coordination et la collaboration au niveau local se fait principalement entre les entités locales et les CA, qui sont à leur tour en contact avec le gouvernement national.<sup>ccvi</sup> Un organisme public qui semble ne pas avoir été consulté au cours du processus de développement du PNEC est le Conseil national sur le climat, dont le rôle est d'informer et de faciliter la participation des différentes parties dans le développement et le suivi des politiques de changement climatique, et qui est composé de représentants du gouvernement national, des CA, de la Fédération espagnole des municipalités et des provinces, du monde universitaire, de la société civile et des ONG.<sup>ccvii</sup>

### **Le PNEC a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif, qui comprenait une consultation publique, des réunions avec les principales parties prenantes et des événements publics.**

Le projet de PNEC espagnol a fait l'objet d'une consultation publique, et 159 parties prenantes, dont des associations, des entreprises, des particuliers, des administrations publiques, des ONG, des fondations et des universités, ont fait part de leurs réactions. Près de la moitié des participants étaient des associations (principalement issues des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des transports) et environ 10% des associations étaient issues des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture. Un espace de discussion supplémentaire a été créé par le biais d'événements publics, ainsi que de réunions avec des entreprises et des organisations sociales et environnementales. Par exemple, par le biais du Conseil consultatif sur l'environnement, le gouvernement a consulté les principales parties prenantes, notamment les cinq plus grandes ONG<sup>8</sup>, les syndicats de travailleurs/travailleuses et d'agriculteurs/agricultrices, ainsi que les associations de consommateurs/consommatrices et les associations d'entreprises.<sup>ccviii</sup> En outre, le MITECO a réalisé une

<sup>8</sup> L'objectif de ces ONG est la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. Les ONG membres du Conseil consultatif de l'environnement sont Amigos de la Tierra, Ecologistas en acción, Adena (Association de défense de la nature), Greenpeace et la Société espagnole d'ornithologie (SEO).

évaluation environnementale stratégique du PNEC, qui a également été élaborée dans le cadre d'un processus participatif en deux temps: une consultation des administrations publiques et des «personnes intéressées» a d'abord été réalisée, puis une consultation plus large a été accessible au public.

**S'il est clair que le PNEC a été élaboré par le biais d'un processus participatif, on ne sait pas comment les parties prenantes ont été sélectionnées et de quelle manière leurs contributions ont été prises en compte lors de la rédaction des politiques.** Bien que le gouvernement semble collaborer de manière informelle avec plusieurs organisations et experts/expertes,<sup>ccix</sup> il ne semble pas avoir l'intention de mener un processus d'élaboration des politiques inclusif qui tienne compte de manière significative de l'apport des experts et expertes en systèmes alimentaires et en santé, des femmes et des groupes sous-représentés. Les personnes interrogées signalent une représentation potentiellement déséquilibrée des parties prenantes dans le processus de développement, les syndicats d'agriculteurs et agricultrices et les grands producteurs/productrices étant plus étroitement impliqués dans l'examen des objectifs et des mesures politiques que les autres parties prenantes.<sup>ccx</sup> En outre, les ONG locales et les petites ONG spécialisées qui ne dépendent pas des ONG les plus grandes et les plus connues en Espagne sont souvent exclues des consultations.<sup>ccxi</sup> On ne sait pas non plus comment les ateliers dirigés par les ONG sur le PNEC ont contribué à l'élaboration des politiques.<sup>ccxii</sup>

**Si la SLT semble également avoir été élaborée de manière participative, le processus exact par lequel elle a été élaborée n'est pas clair.** Comme le PNEC, la SLT a fait l'objet d'une consultation publique. Cependant, la SLT ne fournit aucun détail supplémentaire sur le processus de développement ou de consultation. L'approche plus systémique appliquée aux mesures relatives aux systèmes alimentaires dans la SLT (qui ne se concentrent pas uniquement sur l'étape de la production mais incluent une approche plus large qui prend également en compte les régimes alimentaires) a nécessité la participation active d'un plus grand nombre de ministères. Par conséquent, comme l'a signalé une personne interrogée, la collaboration entre les ministères pour l'élaboration de la SLT s'avérait plus complexe que pour le PNEC.<sup>ccxiii</sup> Il semble néanmoins que la collaboration entre les ministères, les différents niveaux de l'administration et les parties prenantes ait été similaire à celle du PNEC.<sup>ccxiv</sup>

**Le MITECO a reçu le soutien technique d'universités et de centres de recherche pour l'élaboration du PNEC. Les données sur les émissions agricoles actuelles et les estimations du potentiel d'atténuation des mesures dans les secteurs de l'agriculture et de l'UTCATF ont servi de base à l'élaboration du PNEC.** D'après un entretien, tout le contenu du PNEC qui concerne la modélisation a été réalisé par des experts et expertes techniques externes.<sup>ccv</sup> Cependant, les composantes de ce soutien technique ne sont pas connues, et on ne sait pas si d'autres résultats de recherche ont été pris en compte dans l'élaboration du PNEC. En outre, le PNEC ne tient pas compte de la transformation holistique des systèmes alimentaires, et la politique ne précise pas si les connaissances et les traditions locales ont été prises en considération au cours du processus d'élaboration.



**Le PNEC reconnaît les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires des mesures qu'il propose, en fournissant des estimations pour certaines de ses mesures agricoles.** Le PNEC présente une analyse d'impact qui inclut l'effet des mesures agricoles proposées, qui sont expliquées par la suite, sur le PIB et l'emploi. En outre, pour les mesures liées aux secteurs de l'agriculture et de l'UTCATF, le PNEC met souvent en évidence les avantages connexes pour l'environnement, par exemple en termes de qualité de l'eau et des sols et de biodiversité, ainsi que les impacts positifs sur la santé et l'adaptation au climat. Cependant, le PNEC n'évalue pas de manière holistique les impacts de la transition vers un système alimentaire durable.

## POINTS À AMÉLIORER

Accroître la transparence du processus d'élaboration du PNEC et garantir la participation de toutes les parties prenantes concernées. La transparence pourrait être améliorée en publiant régulièrement des mises à jour de l'état d'avancement, en les mettant à la disposition des organismes publics et du public, ainsi qu'en normalisant et en clarifiant les processus de sélection des principales parties prenantes et en intégrant leurs contributions lors de la rédaction et de la révision des politiques. Les personnes interrogées révèlent qu'une grande partie de la collaboration avec les parties prenantes a eu lieu de manière informelle.<sup>ccxvi</sup> Il est essentiel de garder une trace de ces réunions et de la façon dont elles influent sur les politiques, dans un souci de transparence et de responsabilité. Les personnes interrogées suggèrent également que l'administration publique pourrait s'engager davantage dans des discussions avec les parties prenantes sous-représentées.<sup>ccxvii</sup> Il est notamment recommandé de rechercher activement la participation des experts et expertes en systèmes alimentaires et en santé, des femmes, des communautés et institutions locales, ainsi que des petits exploitants et exploitantes agricoles et des ONG locales.<sup>ccxviii</sup> Ceci peut contribuer à garantir une représentation équitable et la prise en compte de différents points de vue et intérêts lors de l'élaboration des politiques.

Effectuer une évaluation holistique des systèmes alimentaires en Espagne afin de documenter les futures mises à jour du PNEC. Afin d'identifier les potentiels d'atténuation actuellement inexploités au sein des systèmes alimentaires, il est important de réaliser une analyse complète des activités aux différentes étapes des processus de production et d'approvisionnement alimentaire en Espagne, des habitudes et des préférences des consommateurs et consommatrices, du statut économique et technologique du secteur agricole et alimentaire, ainsi que de l'environnement social, culturel et économique dans lequel ces activités sont développées. En outre, une telle évaluation pourrait révéler de multiples avantages connexes, par exemple en matière de conservation et de rétablissement de la biodiversité,<sup>ccxix</sup> de santé publique et de développement économique. Si cette démarche est complétée par une quantification du potentiel d'atténuation et une évaluation approfondie des avantages connexes, la pertinence et l'importance des systèmes alimentaires dans le cadre des actions climatiques et des questions nationales plus larges de l'Espagne pourraient être considérablement renforcées.

## CONTENU DU PNEC

TABLEAU 8: CONTENU DU PNEC ESPAGNOL: APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Le PNEC comprend des mesures visant à promouvoir des pratiques durables et à réduire la consommation d'énergie dans l'agriculture.
- Le PNEC comprend plusieurs mesures visant à promouvoir la conservation et la restauration des écosystèmes.
- Le PNEC vise à réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et à promouvoir la gestion durable des déchets organiques. Le projet de loi pour la prévention des pertes et du gaspillage alimentaires complète les mesures du CDN.
- Bien que le PNEC ne prévoie pas la promotion de régimes alimentaires nutritifs, durables et complets, la SLT propose certaines mesures qui pourraient encourager une consommation plus durable.
- Le PNEC propose d'internaliser les externalités négatives en alignant la fiscalité sur l'impact environnemental et identifie les subventions préjudiciables à l'environnement au sein du secteur de l'énergie, notamment une subvention soutenant la production agricole.

### Points à améliorer

- Inclure les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur le méthane, de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, et du Programme d'action politique pour la transition vers une alimentation et une agriculture durables. En particulier, inclure des mesures visant à lutter contre les émissions de méthane associées à l'élevage au-delà de la gestion du fumier.
- Inclure des mesures visant à fournir aux agriculteurs et agricultrices des informations et des moyens pour favoriser la durabilité de la production alimentaire.
- Élaborer des mesures globales pour promouvoir un changement de comportement des consommateurs et consommatrices en faveur de régimes alimentaires plus sains et durables.
- Développer une approche systémique pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui mette l'accent sur les pertes de production et l'éducation des enfants pour prévenir le gaspillage alimentaire.
- Identifier les mesures incitatives préjudiciables à l'environnement qui encouragent la persévérance des systèmes alimentaires non durables et inclure des plans pour les éliminer.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Le PNEC comprend des mesures visant à promouvoir des pratiques durables et à réduire la consommation d'énergie dans l'agriculture.** Ces mesures comprennent la promotion de l'agriculture de conservation par le semis direct, la rotation des cultures arables sur les terres non irriguées, la réduction de l'application d'engrais synthétiques en ajustant l'apport d'azote aux besoins des cultures par l'élaboration de plans de fertilisation, et l'utilisation du lisier pour l'irrigation et le compost, la promotion du maintien d'un couvert végétal et l'incorporation des déchets de taille dans le sol, et l'amélioration des pratiques de gestion du lisier (en vidant fréquemment le lisier des porcheries, en couvrant les bassins à lisier, en séparant les parties solides et liquides du lisier, et en produisant du compost à partir de la fraction solide). La SLT ajoute comme mesures potentielles (applicables en fonction des avancées technologiques) l'amélioration de l'alimentation du bétail et le développement de l'agriculture de précision<sup>9</sup> grâce à des technologies permettant d'optimiser l'irrigation et la fertilisation. En outre, le PNEC propose deux mesures concernant la consommation d'énergie dans l'agriculture. Premièrement, il suggère d'accroître l'efficacité énergétique des exploitations agricoles, des communautés d'irrigation et des machines agricoles en investissant dans la modernisation des installations et des machines et/ou en remplaçant les tracteurs et les semoirs au moyen de subventions et de financements. Deuxièmement, le PNEC propose de développer des stations d'énergie renouvelable hors réseau dans les installations d'irrigation.

**Le PNEC comprend plusieurs mesures visant à promouvoir la conservation et la restauration des écosystèmes.** Ces mesures consistent en la régénération des systèmes sylvopastoraux<sup>10</sup>, le pâturage contrôlé pour réduire les risques d'incendie, le boisement, le reboisement et la restauration des forêts, ainsi que la gestion durable des forêts de conifères par l'élaboration de plans d'éclaircie adéquats.<sup>11</sup> En outre, la SLT prévoit des mesures visant à promouvoir la restauration des zones humides.

**Le PNEC vise à réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et à promouvoir la gestion durable des déchets organiques.** Le PNEC propose de réduire le gaspillage alimentaire par le biais de la stratégie nationale «plus de nourriture, moins de déchets» en organisant des campagnes d'information et de sensibilisation, en mettant en œuvre des accords volontaires, en révisant la législation, en promouvant la recherche et l'innovation et en élaborant des recommandations. Cette stratégie cible principalement les consommateurs et consommatrices, tout en visant à aligner les actions des secteurs privé et public dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle a été lancée en deux phases, couvrant les années 2013 à 2016 et 2017 à 2020, et la nouvelle phase n'a pas encore été annoncée.<sup>CCXX</sup>

<sup>9</sup> Bien que des définitions plus complexes existent, une définition simple de l'agriculture de précision est «un moyen d'appliquer le bon traitement au bon endroit et au bon moment». Source: J. Zarco-Tejada et al., Precision Agriculture: An Opportunity for EU Farmers – Potential Support with the CAP 2014-2020. Joint Research Centre, (2014). Consulté sur le site: [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2014/529049/IPOL-AGRI\\_NT\(2014\)529049\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2014/529049/IPOL-AGRI_NT(2014)529049_EN.pdf).

<sup>10</sup> «Système agroforestier d'utilisation des terres dans lequel des arbres ou des arbustes sont cultivés et des animaux paissent ou broutent.» Source: C. Park, A Dictionary of Environment and Conservation. Londres: Oxford, 2007.

<sup>11</sup> «L'éclaircie, entendue comme la réduction de la densité des spécimens d'une même espèce, est une intervention forestière intermédiaire essentielle dans la gestion des systèmes forestiers. Ses objectifs sont notamment de réduire la concurrence, d'améliorer la vigueur individuelle des arbres, de réguler la composition spécifique de la forêt, d'avancer et de maximiser la production en fin de cycle, et d'augmenter la valeur et la taille des produits.» Source: Gouvernement espagnol, «Integrated National Energy and Climate Plan 2021-2030», (2020). Consulté sur le site: [https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/es\\_final\\_necp\\_main\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/es_final_necp_main_en.pdf)

**Parmi les autres mesures pertinentes, il convient de citer la collecte séparée des déchets organiques pour le compostage et la production de biogaz, la mise en place de formations pour encourager le compostage domestique et communautaire, et la distribution de composteurs.** Enfin, même s'il n'est pas mentionné dans le PNEC, le projet de loi sur la prévention des pertes et gaspillages alimentaires a terminé sa période de consultation publique en décembre 2021. Le champ d'application du projet de loi concerne les déchets générés dans l'ensemble de la chaîne alimentaire, des producteurs/productrices aux consommateurs/consommatrices. Il établit une hiérarchie des actions prioritaires, la prévention étant l'option numéro un, suivie par le don d'aliments aux ONG, la transformation des aliments en d'autres produits (tels que les jus et les confitures) et l'utilisation des produits pour l'alimentation animale, le compost ou le biogaz. Elle prévoit également l'organisation de campagnes de sensibilisation visant à promouvoir une consommation alimentaire responsable et la prévention du gaspillage alimentaire, et introduit des mesures visant à prévenir le gaspillage associé à l'étiquette «date de péremption» souvent apposée sur les produits alimentaires<sup>12</sup>. Toute infraction à la loi entraînera des sanctions allant de 6 000 à 1 million d'euros (6 850 à 1,14 million de dollars). Le projet de loi établit également que le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation mesurera et publiera régulièrement des informations quantitatives sur le gaspillage alimentaire pour chaque composant de la chaîne alimentaire.<sup>ccxxi</sup> Enfin, la stratégie d'économie circulaire fixe des objectifs pour 2030 visant à réduire de 50% les déchets alimentaires des consommateurs et des détaillants, et de 20% les déchets alimentaires générés par la production et la distribution.<sup>ccxxii</sup>

**Bien que le PNEC ne prévoit pas la promotion de régimes alimentaires nutritifs, durables et complets, la SLT propose certaines mesures qui pourraient encourager une consommation plus durable.** La SLT suggère de promouvoir le régime méditerranéen<sup>13</sup> et la consommation de produits alimentaires locaux. En outre, la stratégie encourage les modes de vie à faible émission de carbone en proposant, par exemple, d'étiqueter les produits en fonction de leur empreinte carbone. La SLT préconise globalement des campagnes d'information et de sensibilisation du public pour promouvoir la consommation durable. Cependant, aucune de ces mesures n'est incluse dans le PNEC et aucun détail supplémentaire n'est fourni concernant la mise en œuvre. En outre, la Loi sur le changement climatique et la transition énergétique (qui n'est pas non plus mentionnée dans le PNEC ou la SLT) permet aux organismes publics d'introduire des critères d'achats écologiques qui donnent la priorité aux produits de saison et frais ayant des chaînes de distribution courtes comme moyen d'atténuer et de s'adapter au changement climatique tout en promouvant une «consommation alimentaire de haute qualité» (un terme qui semble signifier des produits frais et de saison).<sup>ccxxiii</sup>

**Le PNEC propose d'internaliser les externalités négatives en alignant la fiscalité sur l'impact environnemental et identifie les subventions préjudiciables à l'environnement au sein du secteur de l'énergie, notamment une subvention soutenant la production agricole.** Le PNEC souligne la nécessité d'adopter une «nouvelle approche verte de la fiscalité» pour encourager la transition vers «une

<sup>12</sup> Ces mesures comprennent : veiller à ce que les parties prenantes de la chaîne alimentaire (par exemple, les commerces et les fournisseurs) donnent les produits dont la date de péremption est dépassée ou les vendent avec des remises et en les différenciant clairement du reste des produits ; fournir des formations et lancer des campagnes de sensibilisation sur l'interprétation correcte de la date de péremption ; encourager l'extension de la date limite de consommation à la date maximale garantissant une qualité adéquate des produits ; promouvoir la recherche et l'innovation pour prolonger la vie des produits et ajuster précisément la date de péremption.

<sup>13</sup> «Le régime se caractérise par une forte consommation d'aliments d'origine végétale (fruits, légumes, fruits à coque et céréales) et d'huile d'olive ; une consommation modérée de poisson et de volaille ; et une faible consommation de produits laitiers (principalement yaourts et fromages), de viande rouge, de viandes transformées et de sucreries (auxquelles on substitue souvent des fruits frais).» Source : OMS, «Fostering healthier and more sustainable diets — Learning from the Mediterranean and New Nordic Experience », (2018). Consulté sur le site: <https://www.euro.who.int/en/health-topics/disease-prevention/nutrition/news/news/2018/5/fostering-healthier-and-more-sustainable-diets-learning-from-the-mediterranean-and-new-nordic-experience>

économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique». Une première mesure à cet effet est incluse dans le PNEC, qui prévoit que le ministère des Finances effectue une étude pour identifier les éléments du système fiscal qui doivent être ajustés. Cependant, il n'est pas encore clair si la réforme du système fiscal concernera les systèmes alimentaires. Dans le secteur de l'énergie, le PNEC recense une subvention agricole aux combustibles fossiles consistant en un remboursement partiel de la taxe sur le diesel payée pour l'agriculture et l'élevage. Néanmoins, le PNEC ne prévoit pas de plan pour éliminer cette subvention, et d'autres incitations préjudiciables à l'environnement liées à l'UTCATF et aux secteurs agricoles ou à d'autres aspects liés aux systèmes alimentaires ne sont pas identifiées.

## POINTS À AMÉLIORER

**Intégrer les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur le méthane, de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, et du Programme d'action politique pour la transition vers une alimentation et une agriculture durables.** L'Espagne a souscrit plusieurs engagements et initiatives annoncés lors de la COP26 à Glasgow (mais en dehors du régime officiel de la CCNUCC). S'ils sont pleinement et adéquatement mis en œuvre, ces engagements ont le potentiel d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables, en particulier par des mesures qui favorisent le commerce durable et s'attaquent aux émissions de méthane et à la déforestation liées aux importations de produits alimentaires, ainsi que par la réorientation des politiques publiques en vue de soutenir les pratiques d'agriculture régénérative tout en améliorant la résilience globale des systèmes alimentaires. Mais pour garantir davantage de progrès, de transparence et de responsabilité, il est crucial que ces engagements internationaux et les actions respectives soient intégrés et pleinement ancrés dans le PNEC et la SLT de l'Espagne.

Il est notamment recommandé d'inclure des mesures visant à lutter contre les émissions de méthane liées à l'élevage au-delà de la gestion du fumier. Selon la SLT, les principaux facteurs déterminant les émissions du bétail sont la taille et le type de troupeau, l'alimentation des animaux et la gestion du fumier. Si le PNEC prévoit de nombreuses mesures pour traiter ce dernier point, il n'aborde pas les autres facteurs mentionnés, alors que la fermentation entérique est la principale source d'émissions de l'agriculture en Espagne. Les mesures concernant le bien-être animal, telles que la limitation du nombre d'unités de bétail par hectare, ne sont pas mentionnées dans la SLT comme des options potentielles pour atteindre l'objectif de 2050. Pourtant, ces mesures pourraient réduire les émissions de méthane tout en améliorant le bien-être des animaux.<sup>ccxxiv</sup> De manière générale, la SLT considère l'amélioration de l'alimentation des animaux comme l'un des principaux axes de travail pour la réduction des émissions dans le secteur. Néanmoins, aucune mesure spécifique n'est proposée, et les actions à cet égard seront conditionnées par les développements technologiques en termes d'additifs alimentaires et de races animales moins émettrices de méthane.

Selon une personne interrogée, ces mesures sont essentielles mais actuellement absentes des politiques en raison des sensibilités politiques, ainsi que de la puissante influence de l'industrie agroalimentaire lors de l'élaboration des politiques.<sup>ccxxv</sup> Une autre personne interrogée s'inquiète toutefois du fait que l'utilisation d'additifs alimentaires dans les systèmes d'élevage intensif ne résout pas le problème plus large de la non-durabilité du secteur.<sup>ccxxvi</sup> Elles préconisent la transformation de l'élevage au profit de pratiques agricoles extensives, qui peuvent apporter plusieurs avantages connexes, comme la réduction des risques d'incendie par la restauration ou la revitalisation des terres agricoles abandonnées, ce qui pourrait profiter directement à la biodiversité et à l'environnement.<sup>ccxxvii</sup> En outre, des pratiques agricoles extensives pourraient réduire la dépendance à l'égard des importations d'aliments pour animaux, qui sont souvent associés à la déforestation.<sup>ccxxviii</sup>

Une autre mesure qui pourrait être envisagée pour réduire les importations d'aliments pour animaux est d'améliorer la production nationale de protéagineux, par exemple en favorisant la rotation des cultures avec des légumineuses.<sup>ccxxix</sup> Par ailleurs, les experts et expertes consultés appellent à réduire la taille des troupeaux afin de respecter les limites écologiques des terres.

**Inclure des mesures pour partager les connaissances et les technologies avec les agriculteurs et les agricultrices afin d'améliorer la durabilité de la production alimentaire.** Une personne interrogée a souligné l'importance d'améliorer la sensibilisation des agriculteurs et des agricultrices, l'accès à l'information et la création de structures destinées à informer les agriculteurs et agricultrices sur les questions de durabilité.<sup>ccxx</sup> Par exemple, les agriculteurs et agricultrices pourraient recevoir l'aide de conseillers et conseillères externes pour développer des évaluations annuelles des GES au niveau de l'exploitation. Une telle évaluation pourrait les aider à comprendre l'impact climatique de leurs pratiques, à identifier leur potentiel d'atténuation, ainsi qu'à développer des mesures adaptées pour améliorer la durabilité de leurs pratiques agricoles.<sup>ccxxi</sup> Il est également essentiel de promouvoir l'innovation technologique et la numérisation dans les petites exploitations agricoles afin d'améliorer l'agriculture de précision.<sup>ccxxii</sup> Bien que la SLT mentionne l'agriculture de précision comme une méthode potentielle pour améliorer les réductions d'émissions dans le secteur, aucune mesure spécifique n'est proposée, et les actions à cet égard seront conditionnées par les développements technologiques. Les pratiques d'agriculture de précision non seulement contribuent à l'atténuation du changement climatique en réduisant les intrants agricoles, mais elles peuvent aussi avoir un impact positif sur la productivité et les revenus des exploitations<sup>ccxxiii</sup> et présenter de nombreux avantages connexes pour l'environnement.<sup>ccxxiv</sup> Toutefois, les experts et expertes signalent que l'agriculture de précision n'est pas nécessairement durable et que des évaluations au cas par cas pourraient être nécessaires.<sup>ccxxv</sup> En outre, les personnes interrogées insistent sur le fait que les émissions associées aux exigences technologiques élevées de cette approche de la production (telles que les émissions liées à la consommation d'énergie) devraient être prises en compte lors de l'examen du potentiel d'atténuation de cette mesure.<sup>ccxxvi</sup>

Élaborer des mesures globales pour promouvoir un changement de comportement des consommateurs et consommatrices en faveur de régimes alimentaires plus sains et durables. Le PNEC et la SLT proposent un certain nombre de mesures qui pourraient potentiellement orienter la consommation vers des régimes alimentaires durables. Il est donc recommandé de lancer des campagnes d'information et de sensibilisation du public pour promouvoir la consommation durable, et de mettre en œuvre la réforme de la fiscalité verte pour encourager les changements des habitudes alimentaires.

- *Promotion de la consommation durable:* Les régimes alimentaires sains et durables pourraient être promus dans le cadre de l'éducation à la santé publique et des achats publics respectueux de l'environnement, ainsi que par la création d'une réglementation concernant la publicité pour les aliments ultra-transformés. Compte tenu de l'importance de l'élevage en tant que source d'émissions de GES dans le pays, et étant donné que l'Espagne a la consommation de viande par habitant la plus élevée de l'Union européenne,<sup>ccxxvii</sup> ces mesures pourraient favoriser des changements de régime alimentaire vers des régimes plus végétariens, réduisant ainsi les émissions de méthane tout en améliorant la santé de la population.<sup>ccxxviii</sup> Plusieurs personnes interrogées ont souligné la nécessité de réduire la consommation de viande,<sup>ccxxix</sup> et l'une d'entre elles a insisté sur l'importance des campagnes de sensibilisation.<sup>ccxl</sup> Néanmoins, l'inclusion de mesures visant à réduire la consommation de viande devra être étayée par des preuves scientifiques solides et accompagnée de plans concrets pour atténuer les effets sur l'emploi et les revenus dans le secteur, afin d'éviter toute opposition politique et sociétale.



- *Réforme de la fiscalité verte*: Si la réforme proposée dans la SLT doit inclure les produits alimentaires dans son champ d'application, il sera important de tenir compte de la perte potentielle de compétitivité des producteurs et productrices espagnols<sup>ccxi</sup> et d'assurer une répartition équilibrée des impacts au sein du secteur qui garantisse une transition juste.

**Développer une approche systémique pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui met l'accent sur les pertes de production et l'éducation des enfants pour prévenir le gaspillage alimentaire.**<sup>ccxii</sup> Une personne interrogée a souligné la nécessité d'insister davantage sur la réduction du gaspillage au stade de la production. Les mesures pourraient s'appuyer sur l'exemple de la loi catalane, pionnière sur la prévention des pertes et gaspillages alimentaires, qui a fait de la Catalogne la première communauté autonome d'Espagne à adopter une loi anti-gaspillage alimentaire en 2020.<sup>ccxiii</sup> La loi s'attaque au gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement, avec des réglementations couvrant la production primaire, la vente au détail et la consommation des ménages.<sup>ccxiv</sup> Un élément innovant de la loi catalane qui pourrait être intégré aux politiques nationales est la reconnaissance et la réglementation du glanage dans les champs agricoles.<sup>ccxv</sup> En outre, les experts et expertes ont suggéré que les campagnes d'éducation et de sensibilisation ciblent les enfants dans les écoles, par exemple en proposant des ateliers sur l'alimentation et les régimes alimentaires, ainsi que sur la cuisine «de la racine à la tige» ou la cuisine des restes. Enfin, les achats écologiques dans les cantines scolaires et les services de restauration, ainsi que le soutien aux initiatives de la société civile qui évitent et valorisent les déchets, ont également été identifiés comme des mesures cruciales.

Identifier les mesures incitatives préjudiciables à l'environnement qui encouragent les systèmes alimentaires non durables et inclure des plans pour les réformer. Étant donné que seules les subventions dans le secteur de l'énergie ont été identifiées, il est recommandé de procéder à une évaluation complète des incitations préjudiciables à l'environnement actuelles favorisant les pratiques de production et de consommation alimentaires non durables. Il convient également de prêter attention à la réforme des mécanismes financiers de la PAC, qui restent des sources de financement puissantes pour les pratiques non durables.<sup>ccxvi</sup> Des efforts devraient également être envisagés pour s'attaquer à l'incitation préjudiciable à l'environnement déjà identifiée dans le PNEC concernant le remboursement partiel de la taxe sur le diesel pour les activités agricoles. Toutefois, comme il a été souligné dans un entretien, les agriculteurs et agricultrices s'opposent à ce type de mesure, arguant de son incompatibilité avec la viabilité économique des activités agricoles.<sup>ccxvii</sup>

Par conséquent, si cette subvention est réformée, il est essentiel que des mesures supplémentaires soient prises pour atténuer les impacts négatifs ressentis par les agriculteurs et agricultrices, en particulier pour les petits exploitants ayant moins de capacités. Cela pourrait se faire, par exemple, en réorientant une partie du financement de la PAC vers des pratiques durables et en prévoyant des fonds spéciaux pour les agriculteurs et agricultrices qui ont le moins de marge pour modifier leurs pratiques de production. À titre d'exemple sur la manière de redéfinir les politiques afin d'éliminer les incitations à la production agricole non durable à grande échelle, une personne interrogée a proposé de redéfinir les subventions afin de les différencier en fonction du type d'exploitation en termes de dimension économique, c'est-à-dire production extensive vs production intensive. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une subvention conçue de manière à ce que les premiers hectares d'une exploitation reçoivent une subvention à l'hectare plus importante que les suivants, et ce, jusqu'à une certaine limite, de manière à ne pas encourager l'agriculture à grande échelle, dont les impacts environnementaux sont souvent plus importants que ceux des petites exploitations utilisant des pratiques plus traditionnelles.

## MISE EN ŒUVRE DU PNEC

TABLEAU 9: MISE EN ŒUVRE DU PNEC ESPAGNOL: APERÇU DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Principales constatations

- Le PNEC témoigne de la cohérence des politiques et fait preuve d'une gouvernance coordonnée dans la mise en œuvre planifiée des mesures proposées.
- Le PNEC exprime l'intention de renforcer la coordination entre les organes de l'administration publique en vue d'un suivi et d'un rapport réguliers vis-à-vis de l'Union européenne et de la CCNUCC. Cependant, le PNEC ne fournit aucune information sur le processus MRV pour aucun secteur.
- La Stratégie de transition juste sera mise en œuvre par le biais d'accords de transition juste entre le MITECO et les autorités locales pour maximiser les gains sociaux et atténuer les effets négatifs potentiels causés par la transition écologique.
- Le PNEC ne propose que la promotion d'instruments financiers pour encourager le pâturage dans les paysages forestiers, alors que la plupart des financements devraient provenir de fonds de l'Union européenne (UE), en particulier de la politique agricole commune (PAC).

### Points à améliorer

- Fournir des informations sur la manière dont le PNEC sera mis en œuvre et suivi.
- Établir des mécanismes pour assurer la collaboration des parties prenantes pendant la mise en œuvre et le suivi du PNEC.
- Continuer à développer des instruments financiers pour soutenir la mise en œuvre des mesures du PNEC liées à l'agroécologie et à d'autres éléments des systèmes alimentaires durables.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

**Le PNEC témoigne de la cohérence des politiques et fait preuve d'une gouvernance coordonnée dans la mise en œuvre planifiée des mesures proposées.** Le PNEC fait partie du cadre stratégique pour l'énergie et le climat, tout comme le projet de Loi sur le changement climatique et la transition énergétique et la Stratégie de transition juste. Les mesures à moyen terme présentées dans le PNEC sont complétées par les politiques à long terme établies dans la SLT. Le PNEC fait preuve d'une cohérence politique supplémentaire en tenant compte des interactions avec d'autres plans et programmes nationaux et européens, tels que le Plan stratégique espagnol pour la PAC, le Programme national de développement rural et le Plan forestier espagnol. Pour assurer la coordination de la gouvernance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques et énergétiques, la Commission de coordination de la politique du changement climatique a été créée en 2005, et la Commission interministérielle sur le changement climatique et la



transition énergétique en 2018.<sup>ccxlviii</sup> En outre, le PNEC identifie les autorités responsables de chaque mesure, ce qui facilite encore davantage la coordination de la mise en œuvre. Néanmoins, le PNEC ne prend pas explicitement en compte le rôle des communautés locales, des petits exploitants et exploitantes agricoles et des femmes dans la mise en œuvre de ses mesures liées à l'alimentation. En revanche, la SLT fait de l'égalité des sexes un facteur transversal de sa politique. Elle recommande de manière générale d'impliquer les femmes, les organisations de défense de l'égalité des sexes et les experts et expertes en recherche sur le genre dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques futures. Cependant, elle ne fournit pas d'autres détails.

**Le PNEC exprime l'intention de renforcer la coordination entre les organes de l'administration publique en vue d'un suivi et d'un rapport réguliers vis-à-vis de l'Union européenne et de la CCNUCC.** Cela se fera par le biais du Système national des politiques, mesures et projections énergétiques et climatiques, qui couvre la préparation et la mise à jour des rapports d'avancement. En outre, la coordination entre les différents niveaux de gouvernance est facilitée par l'identification détaillée des organismes responsables de chaque mesure, précisant quelles administrations locales et régionales doivent mettre en œuvre quelles actions.

**Le PNEC ne fournit aucune information sur le processus MRV pour aucun secteur.** Même s'il semble y avoir un plan pour le suivi et le rapportage du PNEC par le biais du Système national des politiques, mesures et projections énergétiques et climatiques, son fonctionnement n'est pas clair. Le PNEC n'explique pas l'approche de suivi à utiliser dans les différentes mesures et secteurs, ni l'approche pour suivre les progrès nationaux de la mise en œuvre et la réalisation du PNEC dans son ensemble. Par conséquent, le PNEC n'indique pas si et, le cas échéant, comment les parties prenantes seront impliquées dans son processus de suivi et si les contributions des communautés locales, des petits exploitants et exploitantes agricoles et d'autres groupes marginalisés seront prises en compte dans le processus de collecte des données. Cependant, un entretien suggère que la collecte de données par le Système espagnol d'inventaire et de projection des émissions implique de nombreuses parties prenantes à différents niveaux. Par exemple, les données sur la taille des zones cultivées ont été fournies par les agriculteurs et agricultrices aux CA.<sup>ccxlix</sup>

**La Stratégie de transition juste sera mise en œuvre par le biais d'Accords de transition juste entre le MITECO et les autorités locales pour maximiser les gains sociaux et atténuer les effets négatifs potentiels causés par la transition écologique.** Les Accords de transition juste cibleront les zones les plus vulnérables (y compris les zones rurales) et consisteront en des plans d'action territoriaux complets visant à maintenir et à créer des activités économiques et des emplois. Les Accords doivent donner la priorité aux activités qui favorisent la transition écologique, par exemple par la restauration des écosystèmes, la protection de la biodiversité et l'agriculture durable, comme la production biologique et pluviale et l'élevage extensif.<sup>ccd</sup>

**Le PNEC ne propose que la promotion d'instruments financiers pour encourager le pâturage dans les paysages forestiers, alors que la plupart des financements devraient provenir de fonds de l'UE.** En tant que mécanisme visant à renforcer les puits forestiers, le PNEC promeut des instruments de financement public-privé qui stimulent la création de contrats territoriaux pour encourager le pâturage dans les paysages forestiers. Les entretiens révèlent que la mise en œuvre du PNEC dépendra principalement des fonds de l'UE, la PAC étant la principale source de financement, et des fonds supplémentaires étant fournis par l'Union européenne par le biais du Plan espagnol de relance, de transformation et de résilience.<sup>ccli</sup> Néanmoins, la version initiale du Plan stratégique de l'Espagne pour la PAC post-2020 ne couvre pas certaines des mesures incluses dans le PNEC, telles que le développement de plans de fertilisation.<sup>cclii</sup> Une personne interrogée a suggéré qu'il existe également des fonds disponibles dans le cadre du ministère de la Science et de l'Innovation<sup>ccliii</sup> et du «Fonds carbone des projets climatiques de l'économie durable», géré par le Bureau espagnol du changement climatique du MITECO, qui pourraient soutenir la mise en œuvre du PNEC.<sup>ccliv</sup> Des sources de financement supplémentaires peuvent également être fournies par les CA et les entités locales, même si elles ne seront probablement peu importantes.<sup>cclv</sup>

## POINTS À AMÉLIORER

**Fournir des informations sur la manière dont le PNEC sera mis en œuvre et suivi.** Au-delà de l'identification des autorités qui doivent être impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de chaque mesure spécifique, le PNEC ne fournit pas d'informations sur la manière dont le PNEC sera mis en œuvre et suivi. Une clarification est donc nécessaire pour comprendre le processus MRV en général, ainsi que la manière dont la coordination et l'implication des parties prenantes seront assurées. L'intention déclarée de renforcer la coordination entre les organes de l'administration publique afin de satisfaire aux obligations de suivi et de rapport de l'UE et de l'ONU doit être concrétisée par des procédures et des actions spécifiques. Pour se conformer aux exigences de suivi de l'UE, des rapports d'avancement du PNEC espagnol seront régulièrement préparés. Pour accroître encore la transparence de ce processus, les rapports d'avancement pourraient être mis à la disposition du public.

**Établir des mécanismes pour assurer la collaboration des parties prenantes pendant la mise en œuvre et le suivi du PNEC.** Le PNEC ne définit pas le rôle des parties prenantes non gouvernementales au cours de ses processus de mise en œuvre et de suivi. Néanmoins, la contribution de la recherche, des communautés locales et des petits exploitants et exploitantes agricoles pourrait faciliter le processus, par exemple en fournissant des données pour le suivi. Pour permettre l'échange d'informations, les responsabilités de ces parties prenantes doivent être déterminées, et des mécanismes et des plateformes de partage d'informations et de collaboration doivent être développés. En outre, des plateformes pourraient être conçues pour faire participer les femmes, les petits exploitants/exploitant(e)s ou les groupes sous-représentés à la mise en œuvre des mesures relatives aux systèmes alimentaires.

**Continuer à développer des instruments financiers pour soutenir la mise en œuvre des mesures du PNEC liées à l'agroécologie et à d'autres éléments des systèmes alimentaires durables.** Par exemple, une personne interrogée a suggéré que le développement des paiements pour les services écosystémiques pourrait être une opportunité intéressante à explorer.<sup>cclvi</sup>

## SYNTHÈSE D'ÉTUDE DE CAS (ESPAGNE)

### Étude de cas: Barcelona Challenge for Good Food and Climate, Espagne

«L'idée derrière le Barcelona Challenge n'était pas de faire une déclaration d'intention de plus, mais de se concentrer sur des engagements liés à des actions et des objectifs pratiques qui peuvent donner des résultats concrets.» — Maria Carrascosa, coordinatrice du projet

Le Barcelona Challenge for Good Food and Climate (BCGFC) est un appel aux villes du monde entier et à leur population à prendre une série d'engagements liés à la transformation de leurs systèmes alimentaires pour faire face à l'urgence climatique.

Le BCGFC présente un ensemble d'indicateurs qui aident à saisir les impacts positifs que ces engagements pourraient entraîner en termes pratiques pour la ville, la population et le climat. En outre, le Challenge offre une plateforme pour mettre en valeur la mobilisation des villes et leur rôle moteur dans la problématique du lien entre alimentation et climat. Le Challenge s'attaque à deux questions essentielles: l'atténuation de l'urgence climatique et l'adaptation à celle-ci, par le biais d'un engagement à transformer les systèmes agroalimentaires locaux pour garantir l'accès à une alimentation suffisante, durable, saine et nutritive pour toutes et tous, prévenant ainsi la vulnérabilité alimentaire et renforçant la justice alimentaire.

Le BCGFC présente des indicateurs, sous la forme d'une boîte à outils, qui aident à saisir les impacts positifs que pourraient avoir pour les villes participantes, leur population et le climat les actions proposées. La boîte à outils est ensuite utilisée pour estimer l'ampleur prévue de la réduction des émissions de GES des politiques alimentaires adoptées par les villes participant au Challenge, sur la base des conclusions actuelles établies dans la recherche scientifique internationale. La boîte à outils permet aux villes d'estimer, d'enregistrer, de visualiser et de télécharger les impacts potentiels des engagements du Challenge. Ceux-ci font référence non seulement à la réduction des émissions de GES mais aussi à d'autres impacts sociaux, écologiques ou économiques (par exemple, les vies sauvées, les emplois créés, l'eau économisée). Le BCGFC vise à devenir un outil utilisable dans le monde entier pour permettre aux autorités locales et aux élu(e)s, en étroite collaboration avec la population (qui est un partenaire clé), de s'engager dans l'action climatique.

À ce jour, neuf villes du monde entier ont adhéré au Barcelona Challenge et chacune d'entre elles a pris des mesures spécifiques dans six catégories d'actions. Une boîte à outils a été développée pour permettre aux villes d'estimer, d'enregistrer, de visualiser et de télécharger les impacts potentiels des engagements du Challenge. La ville de Barcelone, par exemple, a lancé des campagnes pour sensibiliser le public et inviter la population à adopter le «régime de santé planétaire», basé sur une alimentation saine, durable et produite localement, riche en aliments d'origine végétale (fruits, légumes, céréales, légumineuses et fruits à coque), avec une consommation réduite de viande, de produits laitiers et d'aliments ultra-transformés riches en graisses, en sucre et en sel.

De plus amples informations et l'étude de cas détaillée sont disponibles [ici](#).

## NOTES DE FIN D'OUVRAGE

- i. Eurostat, «Performance of the Agricultural Sector», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Performance\\_of\\_the\\_agricultural\\_sector#Value\\_of\\_agricultural\\_output](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Performance_of_the_agricultural_sector#Value_of_agricultural_output).
- ii. Comité économique et social européen, «Secteur des aliments et des boissons», 2015. Source: <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/food-and-drinks-sector>.
- iii. B. Allen, F. Bas-Defossez et J. Weigelt, «Feeding Europe: Agriculture and Sustainable Food Systems», Institute for European Environmental Policy, 2018. Source: <https://ieep.eu/uploads/articles/attachments/64e06bc1-6c2e-4b94-bc93-9150725093ac/Think%202030%20Feeding%20Europe.pdf?v=63710011359>.
- iv. Statista, «Number of Full-time Employees in the European Union (EU28) from 2002 to 2019», 2021. Source: <https://www.statista.com/statistics/1197123/full-time-workers-in-the-eu/>.
- v. Eurostat, «Overweight and Obesity – BMI statistics», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Overweight\\_and\\_obesity\\_-\\_BMI\\_statistics#Obesity\\_in\\_the\\_EU:\\_gender\\_differences](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Overweight_and_obesity_-_BMI_statistics#Obesity_in_the_EU:_gender_differences).
- vi. EU Science Hub, «World Obesity Day: 23% of Adults in the EU Live with Obesity, Another 36% with Pre-obesity – A Silent Health Crisis», sans date. Source: <https://ec.europa.eu/jrc/en/news/world-obesity-day-23-adults-eu-live-obesity-another-36-pre-obesity-silent-health-crisis>.
- vii. iPES Food, Towards a Common Food Policy for the European Union, 2019. Source: [http://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/CFP\\_FullReport.pdf](http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/CFP_FullReport.pdf).
- viii. F. Recanati et al., «Assessing the role of CAP for More Sustainable and Healthier Food Systems in Europe: A Literature Review», Science of the Total Environment, vol. 653, p. 908 919.
- ix. Fonds mondial pour la nature, «Stepping Up? The Continuing Impact of EU Consumption on Nature Worldwide», 2021. Source: [https://wwf.eu.awsassets.panda.org/downloads/new\\_stepping\\_up\\_the\\_continuing\\_impact\\_of\\_eu\\_consumption\\_on\\_nature\\_worldwide\\_fullreport.pdf](https://wwf.eu.awsassets.panda.org/downloads/new_stepping_up_the_continuing_impact_of_eu_consumption_on_nature_worldwide_fullreport.pdf).
- x. Recanati et al. «Assessing the role of CAP», 2019, p. 908 919.
- xi. Service de recherche du Parlement européen, «La politique agricole de l'UE et la santé – Défis historiques et contemporains», 2020. Source: [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2020/659302/EPRS\\_IDA\(2020\)659302\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2020/659302/EPRS_IDA(2020)659302_EN.pdf).
- xii. EPICENTER (European Policy Information Center), «CAP Subsidies Harm the Environment», 2018. Source: <http://www.epicenternetwork.eu/blog/cap-subsidies-harm-the-environment/>.
- xiii. Recanati et al., «Assessing the role of CAP», 2019, p. 908 919.
- xiv. E. Sánchez Nicolás, «The CAP Reform – What It Is and Why It matters», 2021. Source: <https://euobserver.com/climate/152282>.
- xv. Entretien 51, 29 octobre 2021.
- xvi. Commission européenne, «Farm to Fork Strategy», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy\\_nl](https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy_nl); Food Unfolded, «EU Green Deal: 5 Ways Policy Might Impact Our Food System», 2020. Source: <https://www.foodunfolded.com/article/eu-green-deal-5-ways-policy-might-impact-our-food-system>.
- xvii. Commission européenne, «Sustainable Food Consumption», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy/sustainable-food-consumption\\_en](https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy/sustainable-food-consumption_en).
- xviii. Commission européenne, «Pacte vert pour l'Europe: la Commission adopte de nouvelles propositions pour faire cesser la déforestation, innover dans la gestion durable des déchets et assainir les sols pour les êtres humains, la nature et le climat», 2021. Source: [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_21\\_5916](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_5916).
- xix. Commission européenne, Plan européen pour vaincre le cancer, 2021. Source: [https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non\\_communicable\\_diseases/docs/eu\\_cancer-plan\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non_communicable_diseases/docs/eu_cancer-plan_en.pdf).
- xx. Ibid.
- xxi. Commission européenne, «Cancer & Environmental Pollution – How to Better Protect Citizens», 2021. Source: <https://www.eugreenweek.eu/virtual-conference/cancer-environment-pollution-how-better-protect-citizens>.
- xxii. Règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, Journal officiel de l'Union européenne, L 328, 2018. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R1999&from=EN>.
- xxiii. Ibid.
- xxiv. Ibid.
- xxv. Commission européenne, «National Energy and Climate Plans (NECPs)», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-strategy/national-energy-climate-plans\\_en](https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-strategy/national-energy-climate-plans_en).

- xxvi. Commission européenne, «National Long-term Strategies», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment/implementation-eu-countries/energy-and-climate-governance-and-reporting/national-long-term-strategies\\_en](https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment/implementation-eu-countries/energy-and-climate-governance-and-reporting/national-long-term-strategies_en).
- xxvii. Commission européenne, «Action pour le climat», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/info/departments/climate-action\\_en](https://ec.europa.eu/info/departments/climate-action_en).
- xxviii. DG CLIMA, Annual Activity Report, 2018. Source: [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/clima\\_aar\\_2018\\_final.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/clima_aar_2018_final.pdf).
- xxix. Commission européenne, «What the Commission Is Doing», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/info/topics/climate-action\\_en](https://ec.europa.eu/info/topics/climate-action_en).
- xxx. Commission européenne, «Commission Staff Working Document Impact Assessment», 2020. Source: [https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:749e04bb-f8c5-11ea-991b-01aa75ed71a1.0001.02/DOC\\_1&format=PDF](https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:749e04bb-f8c5-11ea-991b-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF) et [https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:749e04bb-f8c5-11ea-991b-01aa75ed71a1.0001.02/DOC\\_2&format=PDF](https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:749e04bb-f8c5-11ea-991b-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_2&format=PDF).
- xxxi. Commission européenne, «Plan cible en matière de climat à l'horizon 2030», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12265-2030-Climate-Target-Plan/public-consultation\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12265-2030-Climate-Target-Plan/public-consultation_en) [consultée le 15 juillet 2021].
- xxxii. «Conclusions du Conseil du 7 mars 2011 sur le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2020)», Journal officiel de l'Union européenne, C 155, 2011. Source: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011XG0525\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011XG0525(01)&from=EN).
- xxxiii. Nations unies, «Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones», 2007. Source: [https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP\\_E\\_web.pdf](https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf).
- xxxiv. «Directive (UE) 2018/410 modifiant la directive 2003/87/CE afin de renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone» et «Décision (UE) 2015/1814», Journal officiel de l'Union européenne, L 76, 2018. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L0410&from=EN>.
- xxxv. «Règlement (UE) 2018/841 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, et modifiant le règlement (UE) no 525/2013 et la décision (UE) no 529/2013», Journal officiel de l'Union européenne, L 56, 2018. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R0841&from=EN>.
- xxxvi. «Règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris et modifiant le règlement (UE) no 525/2013», Journal officiel de l'Union européenne, L 56, 2018. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R0842&from=EN>.
- xxxvii. «Directive (UE) 2018/851 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets», Journal officiel de l'Union européenne, L 150/110. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L0851&from=NL>.
- xxxviii. «Directive (UE) 2018/852 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages», Journal officiel de l'Union européenne, L 150/141. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L0852&from=NL>.
- xxxix. «Règlement (UE) 2019/631 établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs, et abrogeant les règlements (CE) no 443/2009 et (UE) no 510/2011 Journal officiel de l'Union européenne. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R0631&from=EN>.
- xl. «Règlement (UE) 2019/1242 établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les véhicules utilitaires lourds neufs et modifiant les règlements (CE) no 595/2009 et (UE) 2018/956 du Parlement européen et du Conseil et la directive 96/53/CE du Conseil», Journal officiel de l'Union européenne, L 198/202. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1242&from=EN>.
- xli. «Règlement (UE) no 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) no 842/2006», Journal officiel de l'Union européenne, L 150/195. Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0517&from=EN>.
- xl.ii. La Banque mondiale, «Terres agricoles (% du territoire) – France», sans date. Source: <https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.AGRI.ZS?locations=FR>.
- xl.iii. La Banque mondiale, «Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) – France», sans date. Source: <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?end=2018&locations=FR>.
- xl.iv. La Banque mondiale, «Emplois dans l'agriculture (% du total des emplois) – France», 2021. Source: <https://data.worldbank.org/indicator/SL.AGR.EMPL.ZS?end=2018&locations=FR>.
- xl.v. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, «Panorama des industries agroalimentaires – Chiffres et indicateurs clés», 2021. Source: <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/126550?token=fedae6bd2159aa507c2a75fa728627e5ce420c5888bdf89a1229a1eb03aa37ff>.
- xl.vi. C. Barbier et al., «L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France. De la production à la consommation», 2019. Source: [https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Hors%20catalogue%20iddri/empreinte-Carbone\\_Alimentation\\_France\\_EN.pdf](https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Hors%20catalogue%20iddri/empreinte-Carbone_Alimentation_France_EN.pdf).
- xl.vii. Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation mondiale de la santé, «State of Health in the EU – France –

- Profils de santé par pays 2019», 2019. Source: [https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/state/docs/2019\\_chp\\_fr\\_english.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/state/docs/2019_chp_fr_english.pdf).
- xlvi. Ibid.
- xlvii. Ibid.
- lviii. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- lix. Our World in Data, «Greenhouse Gas Emissions by Sector, France, 2016», sans date. Source: <https://ourworldindata.org/grapher/ghg-emissions-by-sector?time=latest&country=~FRA>.
- lvi. C. Barbier, «L’empreinte énergétique et carbone de l’alimentation en France», 2019.
- lvii. Ibid.
- lviii. Climate Change Post, «France – Fresh Water Resources France», sans date. Source: <https://www.climatechange.org/france/fresh-water-resources/>.
- lix. Ministère de la Transition écologique et solidaire, «Stratégie nationale bas-carbone – La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone», 2020. Source: [https://ec.europa.eu/clima/sites/its/its\\_fr\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/clima/sites/its/its_fr_fr.pdf).
- lxi. Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, «Panorama de l’action climatique pour l’agriculture, l’agroalimentaire, la forêt et la bioéconomie», 2018. Source: [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/locale/piece-jointe/2018/12/20181130\\_panorama\\_de\\_laction\\_climatique\\_pour\\_lu2019agriculture\\_lu2019agroalimentaire\\_la\\_foret\\_et\\_la\\_bioeconomie\\_version\\_anglaise\\_bd.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/locale/piece-jointe/2018/12/20181130_panorama_de_laction_climatique_pour_lu2019agriculture_lu2019agroalimentaire_la_foret_et_la_bioeconomie_version_anglaise_bd.pdf).
- lxii. Ministère de la Transition écologique et solidaire, «Soumission de la France – Objet: mise à jour de la contribution déterminée au niveau national de la France», 2021. Source: <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/France%20First/FR%20CDN%20addendum%20r%C3%A9vis%C3%A9%20-%202021.pdf>.
- lxiii. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- lxiv. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxv. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- lxvi. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxvii. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxviii. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxix. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- lxx. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxxi. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxxii. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxxiii. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- lxxiv. Voir les CDN du Royaume-Uni ([https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/943618/uk-2030-ndc.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/943618/uk-2030-ndc.pdf)) et des Pays-Bas ([https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/nl\\_final\\_necp\\_main\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/nl_final_necp_main_en.pdf)).
- lxxv. Ibid.
- lxxvi. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- lxxvii. Légifrance, «LOI no 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», 2018. Source: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037547946/>.
- lxxviii. Gouvernement, «Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et alimentation saine et durable», sans date. Source: <https://www.gouvernement.fr/en/achieving-a-balance-in-trade-relations-in-the-agricultural-sector-and-healthy-and-sustainable>.
- lxxix. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- lxxx. Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, «Le projet agro-écologique en 12 clés», 2016. Source: <https://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-en-12-cles>.
- lxxxi. Ministère de l’Économie, des Finances et de la Relance, «Stratégie nationale sur les protéines végétales», 2021. Source: <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/strategie-nationale--proteines-vegetales>.
- lxxxii. K. Askew, «France Launches €100m Plant Protein Strategy: “We Must Regain Agri-food Sovereignty”», 2020. Source: <https://www.foodnavigator.com/Article/2020/12/02/France-launches-100m-plant-protein-strategy-We-must-regain-agri-food-sovereignty#>.
- lxxxiii. Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, «Le Programme Ambition Bio 2022 présenté à l’issue du Grand Conseil d’Orientation de l’Agence Bio», 2018. Source: <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-ambition-bio-2022-presente-lissue-du-grand-conseil-dorientation-de-lagence-bio>.

- lxvii. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, «Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie», 2020. Source: <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-68/telechargement>.
- lxviii. République française, «La feuille de route pour l'économie circulaire», 2019. Source: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Feuille-de-route-Economie-circulaire-50-mesures-pour-economie-100-circulaire.pdf>.
- lxix.A. Chrisafis, «French Law Forbids Food Waste by Supermarkets», 2016. Source: <https://www.theguardian.com/world/2016/feb/04/french-law-forbids-food-waste-by-supermarkets>.
- lxx. L. Lemos, «4 ways France Is Leading the Food Waste Agenda», 2019. Source: <https://blog.winnowsolutions.com/4-ways-france-is-leading-the-food-waste-agenda>.
- lxxi. Foodtank, «France's Ban on Food Waste Three Years Later», 2019. Source: <https://foodtank.com/news/2019/06/opinion-frances-ban-on-food-waste-three-years-later/>.
- lxxii. Foodnavigator, «France's Food Waste Ban: One Year On», 2017. Source: <https://www.foodnavigator.com/Article/2017/03/24/France-s-food-waste-ban-One-year-on>.
- lxxiii. Institut international du froid, «Taxe sur les HFC en France et au Danemark», sans date. Source: <https://iifir.org/en/news/tax-on-hfcs-in-france-and-denmark>.
- lxxiv. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxxv. Ibid.
- lxxvi. EURACTIV, «France's Climate Law Takes Aim at Fertilizers, Meat on School Menus», 2021. Source: <https://www.euractiv.com/section/agriculture-food/news/frances-climate-law-takes-aim-at-fertilisers-meat-on-school-menus/>.
- lxxvii. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- lxxviii. Reuters, «French Government Beefs About Meat-Free School Canteens», 2021. Source: <https://www.reuters.com/article/us-france-meat-idUSKBN2AN23C>.
- lxxix. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- xc. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- xc. C. Sharples, «France Pledges to Stop “Deforestation Imports” by 2030», 2019. Source: <https://news.mongabay.com/2019/02/france-pledges-to-stop-deforestation-imports-by-2030/>.
- xcii. Climate Action Network Europe et ZERO (association pour la durabilité du système terrestre), «Pave the Way for Increased Climate Ambition: Opportunities and Gaps in the final National Energy and Climate Plans», 2020. Source: <https://caneurope.org/content/uploads/2020/05/Opportunities-and-Gaps-in-final-NECPs.pdf>.
- xciii. Climate Action Network Europe et ZERO (association pour la durabilité du système terrestre), «Pave the Way for Increased Climate Ambition: Opportunities and Gaps in the final National Energy and Climate Plans», 2020. Source: <https://caneurope.org/content/uploads/2020/05/Opportunities-and-Gaps-in-final-NECPs.pdf>.
- xciv. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- xcv. Ibid.
- xcvi. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- xcvii. Entretien 21, 16 juillet 2021.
- xcviii. Communication personnelle avec une personne spécialisée dans les systèmes alimentaires, 16 septembre 2021.
- xcix. S. Theebom, «French Supermarket Hilariously Promotes Ugly Produce», 2014. Source: <https://firstwefeast.com/eat/2014/07/french-supermarket-hilariously-promotes-ugly-produce>.
- c. Communication personnelle avec une personne spécialisée, 16 septembre 2021.
- ci. C. Barbier et al., «L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France. De la production à la consommation», 2019. Source: [https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Hors%20catalogue%20iddri/Empreinte-Carbone\\_Alimentation\\_France\\_EN.pdf](https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Hors%20catalogue%20iddri/Empreinte-Carbone_Alimentation_France_EN.pdf).
- cii. EURACTIV, «France “Won't Sign This EU-Mercosur Deal”», 2021. Source: <https://www.euractiv.com/section/eu-council-presidency/news/france-wont-sign-this-eu-mercosur-deal/>.
- ciii. Entretien 22, 20 juillet 2021.
- civ. Commission européenne, «Critères des marchés publics écologiques de l'Union européenne pour les denrées alimentaires, les services de







- cxxviii. Commission européenne, «The CAP and Climate Change», sans date. Source: [https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/sustainability/environmental-sustainability/climate-change\\_en](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/sustainability/environmental-sustainability/climate-change_en).
- cxxix. Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture, «Agriculture and Climate Change Mitigation», sans date. Source: <https://www.bmel.de/EN/topics/farming/climate-stewardship/agriculture-climate-change-mitigation.html>.
- cxxx. Plan national intégré énergie-climat, 2020. Source: [https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/de\\_final\\_necp\\_main\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/de_final_necp_main_en.pdf).
- cxxxi. Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, des Travaux publics et de la Sûreté nucléaire, «Climate Action Plan 2050 – Principles and Goals of the German Government's Climate Policy», 2016. Source: [https://ec.europa.eu/clima/sites/lts/lts\\_de\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/clima/sites/lts/lts_de_en.pdf).
- cxxxii. Entretien 52, 12 novembre 2021.
- cxxxiii. Entretien 30, 3 août 2021.
- cxxxiv. Entretien 28, 28 juillet 2021, et entretien 30, 3 août 2021.
- cxxxv. Entretien 28, 28 juillet 2021.
- cxxxvi. Entretien 52, 12 novembre 2021.
- cxxxvii. Clean Energy Wire, «The Design of Germany's New Govt: A Climate "Super Ministry" for the Greens», 2021. Source: <https://www.cleanenergywire.org/factsheets/design-germanys-new-govt-climate-super-ministry-greens>.
- cxxxviii. Entretien 52, 12 novembre 2021.
- cxxxix. Entretien 30, 3 août 2021.
- cxl. Entretien 52, 12 novembre 2021.
- cxli. Entretien 30, 3 août 2021, et entretien 52, 12 novembre 2021.
- cxlii. Voir Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft, «Zukunftskommission Landwirtschaft verabschiedet Abschlussbericht», sans date. Source: <https://www.bmel.de/DE/themen/landwirtschaft/zukunftskommission-landwirtschaft.html>.
- cxliii. Entretien 30, 3 août 2021, et entretien 51, 29 octobre 2021.
- cxliv. Voir Grethe et al., «Klimaschutz in Agrar- und Ernährungssystem Deutschlands: Die Drei Zentraler Handlungsfelder auf dem Weg zur Klimaneutralität», 2021. Source: [https://www.stiftung-klima.de/app/uploads/2021/06/2021-06-01-Klimaneutralitaet\\_Landwirtschaft.pdf](https://www.stiftung-klima.de/app/uploads/2021/06/2021-06-01-Klimaneutralitaet_Landwirtschaft.pdf).
- cxlv. Entretien 28 (28 juillet 2021).
- cxlvi. Entretien 28 (28 juillet 2021) et entretien 30 (8 août 2021).
- cxlvii. Entretien 28 (28 juillet 2021).
- cxlviii. Entretien 28 (28 juillet 2021) et entretien 52 (12 novembre 2021).
- cxlix. Programme des Nations Unies pour l'environnement, «Peatlands Rewetting, Restoration, and Conservation Offers a Low-Cost, Low-Tech, High Impact Nature-based Solution for Climate Action» (pas de date). Consulté sur le site: [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28893/Peatlands\\_Rewetting.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28893/Peatlands_Rewetting.pdf?sequence=1&isAllowed=y).
- cl. Entretien 30 (3 août 2021).
- cli. Worlddata.info, «Energy Consumption in Germany» (pas de date). Consulté sur le site: <https://www.worlddata.info/europe/germany/energy-consumption.php>.
- clii. Entretien 28 (28 juillet 2021).
- cliii. Entretien 28 (28 juillet 2021).
- cliv. Entretien 51 (29 octobre 2021).
- clv. Entretien 32 (5 août 2021).
- clvi. Entretien 28 (28 juillet 2021) et entretien 30 (3 août 2021).
- clvii. Entretien 28 (28 juillet 2021) et entretien 30 (3 août 2021).
- clviii. Entretien 28 (28 juillet 2021).
- clix. World Wide Fund for Nature, «Das Grosse Wegschmeissen — Vom Acker bis zum Verbraucher: Ausmaß und Umwelteffekte der Lebensmittelverschwendung in Deutschland» (2015). Consulté sur le site: [https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF-Studie\\_Das\\_grosse\\_Wegschmeissen.pdf](https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF-Studie_Das_grosse_Wegschmeissen.pdf).

- clx. Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, «National Strategy for Food Waste Reduction» (2019). Consulté sur le site: [https://www.bmel.de/SharedDocs/Downloads/EN/Food-and-Nutrition/Strategy\\_FoodWasteReduction.pdf?blob=publicationFile&v=3](https://www.bmel.de/SharedDocs/Downloads/EN/Food-and-Nutrition/Strategy_FoodWasteReduction.pdf?blob=publicationFile&v=3).
- clxi. Entretien 30 (3 août 2021).
- clxii. Entretien 30 (3 août 2021).
- clxiii. Unify, «National Climate and Energy Plans: Building Block for the Implementation of the EU's Increased Climate Ambition» (pas de date). Consulté sur le site: [https://germanwatch.org/sites/default/files/NECPs\\_building%20block%20for%20higher%20climate%20ambition.pdf](https://germanwatch.org/sites/default/files/NECPs_building%20block%20for%20higher%20climate%20ambition.pdf).
- clxiv. Umwelt Bundesamt, «Umweltschädliche Subventionen in Deutschland — Aktualisierte Ausgabe 2016» (2016). Consulté sur le site: [https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/479/publikationen/uba\\_fachbroschuere\\_umweltschaedliche-subventionen\\_bf.pdf](https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/479/publikationen/uba_fachbroschuere_umweltschaedliche-subventionen_bf.pdf).
- clxv. Ibid.
- clxvi. Entretien 28 (28 juillet 2021) et entretien 30 (3 août 2021).
- clxvii. Entretien 30 (3 août 2021).
- clxviii. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, «Contribución del sistema agroalimentario a la economía española», mise à jour des données 2018. AgriInfo 30. Octobre 2020. Consulté sur le site: [https://www.mapa.gob.es/es/ministerio/servicios/analisis-y-prospectiva/aypagrinfo30vabsaa2018v4\\_tcm30-550270.pdf](https://www.mapa.gob.es/es/ministerio/servicios/analisis-y-prospectiva/aypagrinfo30vabsaa2018v4_tcm30-550270.pdf)
- clxix. European Food Agency, «Spain: Food and Beverage Industry Resists COVID Impact», (2021). Consulté sur le site: <https://www.efanews.eu/item/19148-spain-food-and-beverage-industry-resists-covid-impact.html>.
- clxx. Banque mondiale, «Agricultural land (sq. km) - Spain | Data. Agricultural Land (Dq. Km) - Spain | Data», (2021). Consulté sur le site: <https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.AGRI.K2?locations=ES>.
- clxxi. Invest in Spain, «Agri-Food Industry in Spain», (2020). Consulté sur le site: <https://www.investinspain.org/en/industries/agri-food>.
- clxxii. Commission européenne, «Statistical Factsheet Spain», (juin 2021). Consulté sur le site: Agri-Statistical-Factsheet-Es\_en.Pdf et [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/agri-statistical-factsheet-es\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/agri-statistical-factsheet-es_en.pdf); Ministerie van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit, «Spain: The Spanish Ago-Food Trade Balance Grew by 25.8% in 2020», (17 août 2021). Nieuwsbericht | Agroberichten Buitenland. Consulté sur le site: <https://www.agroberichtenbuitenland.nl/actueel/nieuws/2021/08/16/spain-the-spanish-ago-food-trade-balance-grew-by-25.8-in-2020>.
- clxxiii. European Food Agency, «Spain: Food and Beverage Industry Resists COVID Impact», (2021); Commission européenne, «Statistical Factsheet Spain», (juin 2021).
- clxxiv. The British Standards Institution, «The Spanish Agri-Food Sector: An Engine of European Growth | BSI», (2021). Consulté sur le site: <https://www.bsigroup.com/en-GB/blog/food-industry-blog-news/the-spanish-agri-food-sector-an-engine-of-european-growth/>.
- clxxv. European Food Agency, «Spain: Food and Beverage Industry Resists COVID Impact», (2021).
- clxxvi. Statista, «Import Value of Food Products in Spain in 2018», (2 juillet 2021). Consulté sur le site: <https://www.statista.com/statistics/764330/import-value-of-food-products-in-spain-by-sector/>; Foods and Wines from Spain, «Spanish Food and Beverage Industry Leads the Way | Foods Wines from Spain», (18 juin 2018). Consulté sur le site: <https://www.foodswinesfromspain.com/spanishfoodwine/global/food/news/new-detail/spain-food-beverage-industry.html>.
- clxxvii. Ibid.
- clxxviii. Trading Economics, «Spain: Food Imports (% Of Merchandise Imports) — 2021 Data 2022 Forecast 1962 — 2020 Historical», (Novembre 2021). Consulté sur le site: <https://tradingeconomics.com/spain/food-imports-percent-of-merchandise-imports-wb-data.html>; Marcos Míguez «Los productos agroalimentarios y pesqueros, un flotador para el comercio exterior en el 2020», La Voz de Galicia (10 août 2021). Consulté sur le site: <https://www.lavozdegalicia.es/noticia/somosagro/agricultura/2021/08/10/productos-agroalimentarios-pesqueros-flotador-comercio-exterior-2020/00031628617525009554358.htm>.
- clxxix. WITS, «Spain Food Products Imports by Country 2019 | WITS Data», (15 novembre 2021). Consulté sur le site: [https://wits.worldbank.org/CountryProfile/en/Country/ESP/Year/LTST/TradeFlow/Import/Partner/by-country/Product/16-24\\_FoodProd](https://wits.worldbank.org/CountryProfile/en/Country/ESP/Year/LTST/TradeFlow/Import/Partner/by-country/Product/16-24_FoodProd).
- clxxx. FiBL & IFOAM — Organics International, «The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2021», (février 2021). Consulté sur le site: <https://www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/1150-organic-world-2021.pdf>.
- clxxxi. Eurostat, «Organic Crop Area by Agricultural Production Methods and Crops (From 2012 Onwards)», Statistics | Eurostat (4 août 2021). Consulté sur le site: [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/org\\_cropar/default/table?lang=en](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/org_cropar/default/table?lang=en); et Eurostat, «Organic Farming Statistics - Statistics Explained», (janvier 2021). Consulté sur le site: [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Organic\\_farming\\_statistics#Key\\_messages](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Organic_farming_statistics#Key_messages).

- clxxxii. Ministerie van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit, «Organic Food Market in Spain. Nieuwsbericht | Agroberichten Buitenland», (22 septembre 2020). Consulté sur le site: <https://www.agroberichtenbuitenland.nl/actueel/nieuws/2020/09/22/organic-food-market-in-spain>.
- clxxxiii. Prodeca, «Organic Agricultural Land Increases 8% in Spain, Now Largest in Europe», (15 avril 2020). Consulté sur le site: <https://www.prodeca.cat/en/actualitat/la-superficie-dagricultura-ecologica-espanya>.
- clxxxiv. Organic Trade Association, «Spain | Global Organic Trade Guide», (pas de date). Consulté sur le site: <https://globalorganictrade.com/country/spain>.
- clxxxv. J. Aranceta-Bartrina, et al. «Prevalence of General Obesity and Abdominal Obesity in the Spanish Adult Population (Aged 25–64 Years) 2014–2015: The ENPE Study», *Revista Española de Cardiología (English Edition)*, 69(6): 579–587. Consulté sur le site: <https://doi.org/10.1016/j.rec.2016.02.009>; et OCDE, «OECD Health Policy Studies the Heavy Burden of Obesity», (2019). Consulté sur le site: <https://doi.org/10.1787/67450d67-en>.
- clxxxvi. OMS, «COSI FACTSHEET Childhood Obesity Surveillance Initiative HIGHLIGHTS 2015–17», (2018). Consulté sur le site: [https://www.euro.who.int/data/assets/pdf\\_file/0006/372426/WH14\\_COSI\\_factsheets\\_v2.pdf](https://www.euro.who.int/data/assets/pdf_file/0006/372426/WH14_COSI_factsheets_v2.pdf).
- clxxxvii. FAO, «Spain: Food-based Dietary Guidelines», (2021). Consulté sur le site: <http://www.fao.org/nutrition/education/food-dietary-guidelines/regions/countries/spain/en/>.
- clxxxviii. Themayor, «Spanish Researchers Study the Effects of the Mediterranean Lifestyle on Childhood Obesity», (6 février 2021) TheMayor.EU. Consulté sur le site: <https://www.themayor.eu/en/a/view/spanish-researchers-study-the-effects-of-the-mediterranean-lifestyle-on-childhood-obesity-7180>.
- clxxxix. A. Blas, et al. «A Comparison of the Mediterranean Diet and Current Food Consumption Patterns in Spain from a Nutritional and Water Perspective», *Science of The Total Environment* 664: 1020–1029. Consulté sur le site: <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.02.111>.
- cx. Gouvernement espagnol, «Consumo estrenará el Sistema de etiquetado de alimentos Nutriscore el primer cuatrimestre de 2021», (2020). Consulté sur le site <https://www.lamoncloa.gob.es/serviciosdeprensa/notasprensa/consumo/Paginas/2020/260620-consumo.aspx>.
- cxci. C. Ruiz Mateos et C. Mordos, «Spain Tackles the Challenge of Food Wastage», (mars 2018). Consulté sur le site: [https://ideasen.llorenteycuenca.com/wp-content/uploads/sites/6/2018/03/180321\\_Food-wastage\\_ENG.pdf](https://ideasen.llorenteycuenca.com/wp-content/uploads/sites/6/2018/03/180321_Food-wastage_ENG.pdf); et S. Costa, «App Helps Households Share Food and Tackle Food Waste», *Food Tank* (5 septembre 2019). Consulté sur le site: <https://foodtank.com/news/2019/09/spains-first-food-sharing-app-is-tackling-food-waste/>.
- cxcii. C. Ruiz Mateos and C. Mordos, «Spain Tackles the Challenge of Food Wastage», (mars 2018); et S. Costa, «App Helps Households Share Food and Tackle Food Waste», *Food Tank* (5 septembre 2019).
- cxci. Commission Européenne, «SANTE - Item», (sans date). Consulté sur le site: <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/items/716383/en>; et R. Eca, «Food Waste in Spanish Households Increased in 2018», *Ecomercio Agrario* (25 juin 2019). Consulté sur le site: <https://ecomercioagrario.com/en/food-waste-in-spanish-households-increased-in-2018/>.
- cxci. A. Agudo et L. Delle Femmine, «España, incapaz de frenar el desperdicio alimenticio: tira al año 1.300 millones de kilos a la basura», (11 août 2019). Consulté sur le site: [https://elpais.com/sociedad/2019/08/09/actualidad/1565347505\\_417614.html#?ref=rss&format=simple&link=link](https://elpais.com/sociedad/2019/08/09/actualidad/1565347505_417614.html#?ref=rss&format=simple&link=link); et M. Gheoldus, «Spain», (27 octobre 2015). Consulté sur le site: <https://www.eu-fusions.org/index.php/country-reports/reports/300-spain>
- cxci. La Moncloa, «The Government of Spain Pushes Through First Law to Combat Food Waste [Government/Council of Ministers]», (11 octobre 2021). Consulté sur le site: [https://www.lamoncloa.gob.es/lang/en/gobierno/councilministers/Paginas/2021/20211011\\_council.aspx](https://www.lamoncloa.gob.es/lang/en/gobierno/councilministers/Paginas/2021/20211011_council.aspx).
- cxci. H. Morgado-Simoes and G. Andreo-Victoria, «EU Progress on Climate Action — How Are the Member States Doing?» Service de recherche parlementaire européen, Parlement européen (2021). Consulté sur le site: [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/690579/EPRS\\_BRI\(2021\)690579\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/690579/EPRS_BRI(2021)690579_EN.pdf).
- cxvii. Ibid.
- cxviii. A. Iglesias, C. Rosenzweig, and D. Pereira, «Agricultural Impacts of Climate Change in Spain: Developing Tools for a Spatial Analysis», *Global Environmental Change* 10(1): 69–80. Consulté sur le site: [https://doi.org/10.1016/s0959-3780\(00\)00010-8](https://doi.org/10.1016/s0959-3780(00)00010-8).
- cxix. J. Albiac, et al., «Agriculture and Climate Change: Potential for Mitigation in Spain», *Science of The Total Environment* 592: 495–502. Consulté sur le site: <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2017.03.110>.
- cc. E. Wax, «Spain's Carne Conflict Highlights Scale of Europe's Meat Emissions Challenge», *POLITICO* (13 juillet 2021). Consulté sur le site: <https://www.politico.eu/article/spain-europe-livestock-meat-emissions-challenge/>.
- cci. Gouvernement espagnol, «Integrated National Energy and Climate Plan 2021-2030», (2020). Consulté sur le site: [https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/es\\_final\\_necp\\_main\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/es_final_necp_main_en.pdf).
- ccii. Gouvernement espagnol, «Estrategia de descarbonización a largo plazo 2050», (2020). Consulté sur le site: [https://ec.europa.eu/clima/sites/lts/lts\\_es\\_es.pdf](https://ec.europa.eu/clima/sites/lts/lts_es_es.pdf).

- cciii. Gouvernement espagnol, «El Gobierno crea la Comisión Interministerial de Cambio Climático y Transición Energética», (2018). Consulté sur le site: <https://www.mapa.gob.es/en/prensa/ultimas-noticias/el-gobierno-crea-la-comisi%C3%B3n-interministerial-de-cambio-clim%C3%A1tico-y-transici%C3%B3n-energ%C3%A9tica/tcm:38-480506>.
- cciv. Entretien 61 (25 novembre 2021).
- ccv. Gouvernement espagnol, «La Comisión de Coordinación de Políticas de Cambio Climático», (sans date). Consulté sur le site: <https://www.miteco.gob.es/es/cambio-climatico/temas/organismos-e-instituciones-implicados-en-la-lucha-contra-el-cambio-climatico-a-nivel-nacional/la-comision-de-coordinacion-de-politicas-de-cambio-climatico/>.
- ccvi. Entretien 61 (25 novembre 2021).
- ccvii. Gouvernement espagnol, «Real Decreto 415/2014, de 6 de junio, por el que se regula la composición y funciones del Consejo Nacional del Clima. El Consejo Nacional del Clima. Boletín Oficial del Estado, núm. 167, de 10 de julio de 2014, páginas 54166 a 54169», (2014). Consulté sur le site: [https://www.boe.es/diario\\_boe/txt.php?id=BOE-A-2014-7290](https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2014-7290).
- ccviii. Entretien 54 (17 novembre 2021) et entretien 55 (23 novembre 2021). MITECO, «Composición actual del Consejo Asesor de Medio Ambiente», (pas de date) Consulté sur le site: <https://www.miteco.gob.es/es/ministerio/directorio/cama/composicion.aspx>.
- ccix. Entretien 61 (25 novembre 2021).
- ccx. Entretien 53 (15 novembre 2021) et entretien 60 (25 novembre 2021).
- ccxi. Entretien 53 (15 novembre 2021).
- ccxii. Entretien 53 (15 novembre 2021) et entretien 54 (17 novembre 2021).
- ccxiii. Entretien 61 (25 novembre 2021).
- ccxiv. Ibid.
- ccxv. Ibid.
- ccxvi. Ibid.
- ccxvii. Entretien 53 (15 novembre 2021) et entretien 54 (17 novembre 2021).
- ccxviii. Entretien 53, 15 novembre 2021
- ccxix. Ibid.
- ccxx. C. Ruiz Mateos et C. Mordos, «Spain Tackles the Challenge of Food Wastage», (mars 2018). Consulté sur le site: [https://ideasen.llorenteycuenca.com/wp-content/uploads/sites/6/2018/03/180321\\_Food-wastage\\_ENG.pdf](https://ideasen.llorenteycuenca.com/wp-content/uploads/sites/6/2018/03/180321_Food-wastage_ENG.pdf).
- ccxxi. Gouvernement espagnol, «Anteproyecto de ley de prevención de las pérdidas y el desperdicio alimentario», (2021). Consulté sur le site: [https://www.mapa.gob.es/es/alimentacion/participacion-publica/anteproyectodeleydeprevenciondelasperdidasyel desperdicioalimentario\\_tcm30-577960.pdf](https://www.mapa.gob.es/es/alimentacion/participacion-publica/anteproyectodeleydeprevenciondelasperdidasyel desperdicioalimentario_tcm30-577960.pdf).
- ccxxii. Gouvernement espagnol, «El Gobierno aprueba la Estrategia Española de Economía Circular para reducir la generación de residuos y mejorar la eficiencia en el uso de recursos», (2020). Consulté sur le site: <https://www.miteco.gob.es/es/prensa/ultimas-noticias/el-gobierno-aprueba-la-estrategia-espa%C3%B1ola-de-econom%C3%ADa-circular-para-reducir-la-generaci%C3%B3n-de-residuos-y-mejorar-la-eficiencia-en-el-uso-de-recu/tcm:30-509533>.
- ccxxiii. Gouvernement espagnol, «Ley 7/2021, de 20 de mayo, de cambio climático y transición energética. Boletín Oficial del Estado, núm. 121, Viernes 21 de mayo de 2021», (2021). Consulté sur le site: <https://www.boe.es/eli/es/l/2021/05/20/7/dof/spa/pdf>; et Entretien 61 (25 novembre 2021).
- ccxxiv. FIBL & IFOAM EU, «Organic Farming, Climate Change Mitigation and Beyond — Reducing the Environmental Impacts of Eu Agriculture», (2016). Consulté sur le site: [https://www.organicseurope.bio/content/uploads/2020/06/ifoameu\\_advocacy\\_climate\\_change\\_report\\_2016.pdf?dd](https://www.organicseurope.bio/content/uploads/2020/06/ifoameu_advocacy_climate_change_report_2016.pdf?dd).
- ccxxv. Entretien 53 (15 novembre 2021).
- ccxxvi. Entretien 53 (15 novembre 2021) et entretien 60 (25 novembre 2021).
- ccxxvii. Entretien 60 (25 novembre 2021).
- ccxxviii. Entretien 60 (25 novembre 2021).
- ccxxix. Communication personnelle (10 décembre 2021).
- ccxxx. Entretien 54 (17 novembre 2021).
- ccxxxi. Communication personnelle (10 décembre 2021).
- ccxxxii. Entretien 54 (17 novembre 2021).

- ccxxxiii. A. Balafoutis, et al., «Precision Agriculture Technologies Positively Contributing to GHG Emissions Mitigation, Farm Productivity and Economics», *Sustainability* 2017 (9): 1339. Consulté sur le site: <https://doi.org/10.3390/su9081339>.
- ccxxxiv. M. Medici, et al., «Environmental benefits of precision agriculture adoption. Environmental Benefits of Precision Agriculture Adoption», (2019). Consulté ici p. 637–656: <https://www.torrossa.com/it/resources/an/4613390>.
- ccxxxv. Communication personnelle (21 décembre 2021).
- ccxxxvi. Entretien 60 (25 novembre 2021).
- ccxxxvii. Greenpeace, «EU Climate diet: 71% less meat by 2030», (2020). Consulté sur le site: <https://www.greenpeace.org/eu-unit/issues/nature-food/2664/eu-climate-diet-71-less-meat-by-2030/>.
- ccxxxviii. L. Aleksandrowicz, et al., «The Impacts of Dietary Change on Greenhouse Gas Emissions, Land Use, Water Use, and Health: A Systematic Review», *PLoS one* 11(11), e0165797. Consulté sur le site: <https://web-s-ebscohost-com.ep.fjernadgang.kb.dk/ehost/pdfviewer/pdfviewer?vid=1&sid=bf35bb22-15ca-4c93-85c4-81cdb4047e2e%40redis>.
- ccxxxix. Entretien 53 (15 novembre 2021) et entretien 60 (25 novembre 2021).
- ccxl. Entretien 53 (15 novembre 2021).
- ccxli. Communication personnelle (29 novembre 2021).
- ccxlii. Entretien 59 (24 novembre 2021).
- ccxliii. Gencat, «Aprobada la Ley contra el despilfarro alimentario», (2020). Consulté sur le site: <https://web.gencat.cat/es/actualitat/detall/Aprovada-la-Llei-de-prevencio-de-les-perdues-i-el-malbaratament-alimentaris-a-Catalunya>.
- ccxliv. Fresh Plaza, «Catalonia Approves First Anti-Food Waste Law in Spain», 6 mars 2020). Consulté sur le site: <https://www.freshplaza.com/article/9196514/catalonia-approves-first-anti-food-waste-law-in-spain/>; et ACN, Barcelona, «New Food Waste Bill to Facilitate Bringing Unfinished Food Home from Restaurants», (4 mars 2020). Consulté sur le site: <https://www.catalannews.com/society-science/item/new-food-waste-bill-to-facilitate-bringing-unfinished-food-home-from-restaurants>.
- ccxlv. Gencat, «Aprobada la Ley contra el despilfarro alimentario», (2020). Consulté sur le site: <https://web.gencat.cat/es/actualitat/detall/Aprovada-la-Llei-de-prevencio-de-les-perdues-i-el-malbaratament-alimentaris-a-Catalunya>.
- ccxlv. Entretien 53 (15 novembre 2021).
- ccxlvii. Entretien 54 (17 novembre 2021).
- ccxlviii. Gouvernement espagnol, «La Comisión de Coordinación de Políticas de Cambio Climático (CCPCC)», (pas de date). Consulté sur le site <https://www.miteco.gob.es/es/cambio-climatico/temas/organismos-e-instituciones-implicados-en-la-lucha-contra-el-cambio-climatico-a-nivel-nacional/la-comision-de-coordinacion-de-politicas-de-cambio-climatico/>; et Gouvernement espagnol, «Comisión Interministerial para el Cambio Climático y la Transición Energética», (pas de date). Consulté sur le site: <https://www.miteco.gob.es/es/cambio-climatico/temas/organismos-e-instituciones-implicados-en-la-lucha-contra-el-cambio-climatico-a-nivel-nacional/comision-delegada-del-gobierno-para-el-cambio-climatico/default.aspx>.
- ccxlix. Entretien 61 (25 novembre 2021).
- ccl. Gouvernement espagnol, «Just Transition Strategy — Strategic Energy and Climate Framework», (2020). Consulté sur le site: [https://www.transicionjusta.gob.es/common/ETJ\\_ENG.pdf](https://www.transicionjusta.gob.es/common/ETJ_ENG.pdf).
- ccli. Entretien 54 (17 novembre 2021), Entretien 61 (25 novembre 2021), et Communication personnelle (29 novembre 2021).
- cclii. Communication personnelle (10 décembre 2021).
- ccliii. Entretien 61 (25 novembre 2021).
- ccliv. Entretien 61 (25 novembre 2021) et Communication personnelle (29 novembre 2021); et Gouvernement espagnol, «Fondo de Carbono-FES-CO2», (pas de date). Consulté sur le site: <https://www.miteco.gob.es/es/cambio-climatico/temas/fondo-carbono/>.
- cclv. Entretien 61 (25 novembre 2021).
- cclvi. Entretien 60 (25 novembre 2021).

---

## REMERCIEMENTS

**Nous tenons à remercier les personnes et organisations qui ont consacré leur temps et leur expertise, de différentes façons, au développement et à l'amélioration de cette évaluation :**

Philippe Lemanceau, vice-président de Dijon métropole (étude de cas)

### **France**

Cyrielle Denhartigh

### **Allemagne**

Tobias Reichert, Lavinia Roveran, Saskia Richartz

### **Espagne**

Vanessa Sánchez Ortega, Andrés Muñoz Rico, Mireia Barba Cuscó, Gloria Isabel Guzman Casado,

María Navarro González-Valerio, Maria Carrascosa García

Ces évaluations pays ont été rendues possibles grâce au soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Robert Bosch Stiftung Foundation, de Crown Family Philanthropies et de la Oak Foundation.



# À PROPOS DE L'ALLIANCE MONDIALE POUR L'AVENIR DE L'ALIMENTATION



L'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation est une alliance stratégique regroupant des fondations philanthropiques qui travaillent de concert et avec d'autres partenaires pour transformer les systèmes alimentaires mondiaux dès aujourd'hui et pour les générations à venir. Nous considérons qu'il est urgent de transformer les systèmes alimentaires mondiaux et qu'il est possible de travailler ensemble et avec d'autres partenaires pour apporter des changements positifs. La réforme des systèmes alimentaires exige que nous élaborions des solutions nouvelles et meilleures à toutes les échelles, par le biais d'une approche systémique et d'une collaboration approfondie entre la philanthropie, les scientifiques, les mouvements de base, le secteur privé, les agriculteurs, les agricultrices, les personnes travaillant dans les systèmes alimentaires, les peuples autochtones, les gouvernements et les responsables politiques.

[www.futureoffood.org](http://www.futureoffood.org)

